Publié le 28 décembre 2022.
Dernière modification : 5 septembre 2024.
www.entreprises-coloniales.fr

COMPAGNIE DE MOZAMBIQUE, Lisbonne

Création : 8 mars 1888.

Edmond BARTISSOL, entrepreneur, investisseur

Né à Portel-les-Corbières (Aude), le 20 décembre 1841.
Fils d'Alexis Bartissol, 43, maçon, et de Marguerite Sabatier.
Célibataire.
Après son décès, sa maîtresse obtint 400.000 fr. pour deux enfants qu'elle prétendait être ceux de Bartissol.

Agent secondaire des ponts et chaussées (1861-1863).
Conducteur de travaux aux Chemins de fer du Midi : section Perpignan-Prades (1863-1866).
Chef de section du canal de Suez : section de la plaine (1866-1870).
Ingénieur aux études du réseau de chemin de fer de Galicie (Autriche)(1870-1874).
Directeur, puis administrateur délégué (1883) de la Cie des chemins de fer portugais de Beira Alta à Lisbonne : construction d'une ligne de 250 km avec du personnel et du matériel français.
Entrepreneur général de la ligne Torres-Figueira (166 km, du métropolitain de Lisbonne et du port de Leixoes (Porto) : rails fournis par Denain-Anzin, ponts métalliques par Eiffel et Fives-Lille, locomotives par le Creusot (Schneider), ciment par Famchon à Boulogne-sur-Mer (1874-1887)[ancêtre des Ciments français].
Chemin de fer de Vole de Aleantara au Portugal (1887-1889) avec Duparchy (et Eiffel pour les ouvrages d'art.
Chemin de fer de Caïs dos Soldados à Cascaïs (1887) toujours avec Duparchy.
Acquéreur du domaine royal de Pinheiro : plus de 5.000 hectare à l'embouchure du Sado (1885) : y crée un vignoble de 500 à 600 hectares.
Acquéreur de plusieurs domaines viticoles dans le Roussillon (1887-1894).
Acquéreur du château de Fleury-Mérogis (février 1888).
Entrepreneur général de la ligne Plasencia à Astorga (Ouest-Espagne) 350 kilomètres (1889).
Proposition de loi pour un chemin de fer transsaharien (juillet 1890).
Projet de reconstitution de la Société du canal de Panama (1894).
Liquidateur (avec Théodore Berger) de la Société générale de conserves alimentaires (mai 1894).

Le tarissement des commandes de travaux publics au Portugal et l'échec de son projet de pont sur le Tage élaboré avec Théophile Seyrig l'incitent à se tourner vers le Mozambique.
Principal actionnaire français (1897), puis président du comité de Paris de la Compagnie de Mozambique.

2/2
Administrateur de la Compagnie du Sud-Est-Africain , à Bruxelles (sept. 1895),
de la Compagnie du Zambèze (déc. 1897),
de la Compagnie d'Inhambane, Bruxelles (septembre 1899).

———————————

Concessionnaire de l'éclairage de la ville de Perpignan (1888).
Constructeur de la centrale électrique de Vinça, sur le Têt (1896).
Président de la Société hydro-électrique roussillonnaise (SHER)(octobre 1899).

———————————

Président de la Société ottomane de construction du Port de Salonique (nov. 1897), transformée en Société d'exploitation du port de Salonique (16 janvier 1905).
Bartissol, Waligorski et Hoffer (1er décembre 1902) : infrastructure de la ligne Hué-Tourane. Dessaisi pour manque d'activité (11 septembre 1903).

Président de la Société des Vins de Banyuls naturels (1904) : à l'origine de l'apéritif Bartissol qui fournit un débouché aux viticulteurs en surproduction..
Président de la Compagnie immobilière et de régie de terrains à Salonique (mai 1905).
Président de la Société de construction du Port de Pernambuco (Recife), au Brésil (septembre 1908). Évincé l'année suivante.
Début de la construction du transpyrénéen d'Ax-les-Thermes à Ripoll (1908).

———————————

Député de Céret (Pyrénées-Orientales)(1889-1893), puis de Narbonne (Aude) (1902-1910).
Maire de Fleury-Mérogis (Seine-et-Oise)(1892-1916).
Chevalier (15 sept. 1887), puis officier de la Légion d'honneur (*JORF*, 19 mai 1914).
Décédé, à Paris, le 16 août 1916.

• Bibliographie :
Jean-Louis Escudier, *Edmond Bartissol (1841-1916). Du canal de Suez à la bouteille d'apéritif*, CNRS Histoire, 2000.

À L'ÉTRANGER

———————————

LE CONFLIT ANGLO-PORTUGAIS
(*Le Figaro*, 6 décembre 1889)

Il y a six mois, à propos d'une prise de bec diplomatique, nous prévenions les lecteurs que tôt ou tard, la querelle entre l'Angleterre et le Portugal au sujet de la possession de certains territoires de l'Afrique finirait par s'envenimer.

Aujourd'hui, après la verte note, toujours de plus en plus diplomatique, que lord Salisbury a adressée au ministre portugais, cette prédiction est en train de se réaliser.

L'Angleterre est la formidable grande puissance que l'on sait ; le Portugal est l'une des plus petites parmi les petites puissances ; lord Salisbury est le plus parfait gentleman qu'il soit possible d'imaginer, et pourtant Sa Seigneurie a tenu au Portugal le langage que tiendrait Tom Cannon à Tom Pouce.

Pourquoi ?

Mon Dieu tout simplement parce que John Bull et son Premier ministre s'imaginent tous deux le premier surtout que derrière le Portugal, il y a un quelqu'un qui ne veut pas désespérer lui-même.

Si les lecteurs veulent bien jeter un coup d'œil sur une carte quelconque de l'Afrique, ils verront entre le 14e et le 20e parallèle, au sud de l'équateur, à la hauteur de Madagascar, un immense rectangle sans indications bien précises. Sur le côté ouest de

ce rectangle, ils verront que les possessions portugaises se rencontrent avec les possessions allemandes. À l'est, les possessions portugaises et allemandes se coudoient aussi.

Le sud du rectangle touche les frontières des possessions anglaises du Cap et la République du Transvaal.

Or c'est ce rectangle plus ou moins en possession de chefs indigènes qui excite les convoitises des trois puissances en contact.

Les Anglais, qui ont l'habitude excellente du reste à leur point de vue d'être toujours les premiers là où il y a quelque chose à prendre, se sont taillé dans ce rectangle une part léonine qui l'absorbe presque tout entier et qui forme la concession que la couronne anglaise vient d'octroyer à la Compagnie Royale qui, sous la présidence du duc de Fife, s'est donné la mission d'exploiter les richesses aurifères de ces contrées et d'enrichir le prince de Galles et ses gendres.

C'est surtout le district de Manica qui contient des gisements aurifères exploitables à la surface du sol.

Or, c'est précisément ce district de Manica que le gouvernement portugais voudrai s'annexer, tandis que la Compagnie Royale anglaise prétend qu'il est compris dans la concession qui lui a été faite par charte royale. Le roi des Gazas, qui aurait le droit de se dire le maître, a avoué que les Portugais lui avaient fait de nombreuses ouvertures, mais qu'il prise surtout le protectorat anglais. Cependant si, un jour ou l'autre, la Compagnie anglaise trouvait que ce roi Gaza a bel et bien, malgré toutes ses protestations, cédé une partie de ses États aux Portugais, il n'y aurait pas trop lieu de s'en étonner, tant sont grandes la mauvaise foi et la duplicité de ces nègres, pour la civilisation desquels tous les annexeurs de ces contrées montrent une si belle ardeur… à laquelle la nature aurifère du sol sur lequel ils vivent n'est sans doute pas étrangère.

Ceci posé, rappelons encore que la dernière querelle anglo-portugaise éclata à cause de la dépossession d'une Compagnie anglaise — américaine à l'origine — qui avait entrepris la construction d'un chemin de fer qui devait aller se raccorder avec les lignes construites et à construire dans le Transvaal, dans la fameuse direction du sud, qui est la seule praticable pour l'exploitation du rectangle que l'on trouvera sur la carte.

Tout le monde sait que l'accès de la mer, un accès économique, sûr et rapide, est la condition *sine qua non* de la prospérité d'une colonie intérieure. La nature a refusé cet accès du côté est et ouest, qui sont aux mains des Portugais et des Allemands, pour la donner du côté sud, qui est aux mains anglaises. Et voilà d'où vient la rage d'annexion vers le sud.

Il s'agit de s'emparer d'un point des provinces qui touchent aux frontières de la colonie.du Cap et à la mer, par les voies ferrées anglaises.

Si le gouvernement anglais croyait que les colonies portugaises resteraient éternellement aux mains du Portugal, il est fort probable qu'il verrait, sans trop d'ombrage son petit rival faire les premiers frais d'une prise de possession de pays neufs fatalement destinés à lui revenir un jour ou l'autre.

Mais John Bull, qui a depuis longtemps compris toute la sagesse du conseil du philosophe grec « Connais-toi toi-même », et qui juge les autres d'après lui, s'est mis dans la cervelle que l'Allemagne a fait le même calcul et que les conditions du marché qui livrerait un jour ou l'autre toutes les colonies africaines du Portugal à l'Allemagne avaient déjà été entendues d'avance entre Berlin et Lisbonne.

D'où le ton absolument comminatoire de la note de lord Salisbury à M. Petro, et l'ordre d'en laisser copie au ministre des affaires étrangères du roi de Portugal.

Et voilà ce qu'est le conflit anglo-portugais qui pourrait amener la réunion d'un congrès où l'on discuterait toutes les questions en litige dans le continent noir qui fait un peu trop parler de lui — l'Afrique a l'air de vouloir remplacer la tour Eiffel !

Jacques St-Cère.

LE MOZAMBIQUE
(*Le Figaro*, 9 décembre 1889)

Monsieur le rédacteur en chef,

Le *Figaro* a publié, à la date du 6 décembre, un article intéressant, de M. J. Saint-Cère sur le conflit soulevé par l'Angleterre au sujet de la possession du Mozambique, où l'autorité du Portugal est établie depuis les découvertes de Vasco de Gama.

En ma qualité d'administrateur et de principal actionnaire de la Compagnie du Mozambique, qui a obtenu la concession des mines de l'État portugais dans le district de Manica, je crois devoir vous apporter des renseignements qui mettront au jour les causes véritables du conflit anglo-portugais.

La cupidité traditionnelle de l'Angleterre dépasse, dans cette affaire, non seulement les bornes de l'équité, mais encore celles de la vraisemblance. Lord Salisbury prétend accorder à la Compagnie Royale, présidée par le duc de Fife, les immenses territoires du centre de l'Afrique, qui ne sont pas encore occupés par une puissance européenne, ainsi que la concession et l'exploitation des mines aurifères qui sont concédées depuis longues années par la couronne de Portugal, et dont une partie se trouve, déjà exploitée par la Compagnie portugaise du Mozambique.

Un de nos compatriotes, M. de Llamby, ingénieur sorti de l'École centrale, ayant sous sa direction un nombreux personnel portugais et français, a été installé depuis longtemps au confluent du Choa et du Revué, les deux rivières du district de Manica dont les alluvions aurifères couvrent des espaces immenses. Des baraquements sont construits. Le lever des plans est terminé. Une route est tracée pour relier Manica, centre d'opérations de la Compagnie, à Beira, port près de Sofala, où des magasins sont installés. Tous les jours, de nouveaux employés européens portugais ou français sont engagés et vont rejoindre M. de Llamby qui, dans ses dernières dépêches venues par les câbles anglais de la côte orientale d'Afrique, annonce la découverte de filons aurifères d'une grande richesse.

La prise de possession du pays est avancée au point que, le 10 novembre dernier, la Compagnie du Mozambique a obtenu du gouvernement portugais l'autorisation « de construire et d'exploiter un chemin de fer système Decauville, qui, remontant la vallée du Pungue et de l'Arrangua, se termine à Manica, avec faculté de prolongement jusqu'à l'extrême frontière du district ».

Les droits acquis de la Compagnie du Mozambique ne sont pas seulement basés sur une simple concession de chemin de fer qui n'a qu'un mois de date.

L'existence légale de cette Compagnie est reconnue par acte public depuis le 8 mars 1888 ; sa première opération a été d'acquérir de la Compagnie d'Ophir et de la Société des fondateurs de la Compagnie générale du Zambèse, créée à Paris en 1879, les droits aux concessions faites par le gouvernement portugais par décrets du 26 décembre 1878 et du 12 février 1884, droits renouvelés par décret royal du 20 décembre 1888.

Les travaux exécutés par la Compagnie portugaise, sous la direction d'ingénieurs français et avec l'appui de capitaux français, ont démontré combien l'exploitation des richesses aurifères du district de Manica peut devenir productive dans un avenir très prochain. Le gouvernement anglais a jugé aussitôt que l'heure était venue de s'approprier la région, et, pour établir souverainement que ce bien doit lui appartenir, il ne trouve rien de plus concluant que d'en disposer, en toute souveraineté, en faveur de la Compagnie anglaise que le duc de Pife vient de fonder à la hâte.

Après les explications sommaires que je viens de vous exposer, vous ne devez pas être étonné, Monsieur le rédacteur en chef, que le gouvernement du royaume de Portugal maintienne ses droits avec fermeté et repousse les prétentions inattendues de la couronne d'Angleterre.

Les appétits de nos voisins d'outre-Manche ne tendent rien moins qu'à faire reconnaître la domination anglaise, comme principe international, sur tous les territoires du continent africain qui ne sont pas militairement occupés par une autre puissance. D'après ce système, les possessions portugaises de la côte orientale d'Afrique ne s'étendraient que sur une étroite lisière de terres insalubres longeant les bords de la mer. Les hautes vallées où le climat est sain appartiendraient à l'Angleterre pour l'excellente et topique raison que l'on peut y parvenir par les frontières septentrionales de la Colonie du Cap.

Faut-il supposer que la conférence antiesclavagiste de Bruxelles légitimera, sous des prétextes humanitaires, les tentatives spoliatrices des grandes puissances au détriment des petits États ? Il y a quelques années, l'Allemagne n'a pas osé braver l'opinion publique de l'Europe par l'annexion d'îles perdues dans l'Océan, les Carolines, devenues célèbres par la fière revendication de propriété, du peuple espagnol.

L'Angleterre osera-t-elle arracher par la force le domaine colonial que le Portugal possède sans contestation depuis plusieurs siècles ?

Les protestations énergiques du Portugal trouveront partout un écho sympathique. L'opinion publique du monde civilisé , quoique, sa force morale ne s'appuie pas sur la crainte qu'inspirent les gros canons, pèse aujourd'hui d'un poids énorme sur les décisions des gouvernements. C'est la presse qui remue la conscience des peuples ; c'est elle qui fait entendre des grondements assez redoutables pour faire reculer la passion des conquêtes poussée jusqu'à l'esprit de barbarie.

Dans l'arsenal des armes pacifiques de l'Europe qui peuvent préserver les faibles de l'oppression des forts, le *Figaro*, avec sa publicité universelle, occupe une place au premier rang. Je suis persuadé, Monsieur le rédacteur en chef, que je réponds à votre secret désir, en vous exposant des faits qui établissent la justice d'une cause, que votre journal a. pris l'initiative de défendre dans la presse française.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma parfaite considération.

E. Bartissol, député.

LES COMPAGNIES ANGLAISES ET ALLEMANDES EN AFRIQUE

(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 1er août 1890)

.....

La Compagnie commerciale et industrielle du Congo n’est pas souveraine, il est vrai ; mais comme les Compagnies allemandes du Togo et de Cameroun, c’est une avant-garde vers l’intérieur, une force d’assimilation et de civilisation. Les Portugais, qui ont une Compagnie du Mozambique (non souveraine), forment actuellement une société souveraine pour exploiter les territoires du Haut-Zambèze. Il n’est pas jusqu’aux Boers du Transvaal qui ne possèdent dans l'Afrikander Bond une société souveraine de pénétration intérieure, rivale des Anglais dans le Matabelé.

BULLETIN DU JOUR

Le conflit anglo-portugais

(*Le Siècle*, 4 novembre 1890)

Nos lecteurs se rappellent avec quel soin nous avons étudié, lors de sa publication, l'arrangement anglo-portugais, et en particulier l'article 14, relatif à la question des chemins de fer de la baie Poungoué. Aussi, la *République française*, ayant publié hier

une lettre de M. Bartissol sur cette question, avons-nous envoyé un de nos collaborateurs auprès du député des Pyrénées-Orientales qui lui a donné les renseignements suivants :

— Ayant habité longtemps le Portugal où j'ai conservé, ainsi qu'au Mozambique, des intérêts considérables, je crois être à même de bien juger le conflit anglo-portugais actuel et de pouvoir en faire un exposé aussi intéressant pour les lecteurs français que pour le public portugais.

Depuis plus de trois siècles, la côte de Mozambique est occupée par les Portugais, et cette longue et tranquille possession, à laquelle s'est habituée la race noire de ces pays trois fois grands comme la France semblait, jusqu'à ces temps derniers, un titre suffisant pour établir les droits incontestables de souveraineté du Portugal, droits reconnus, d'ailleurs, par la France et l'Allemagne. Quelle est l'origine du conflit ? Des mines de diamant et d'or ont été récemment découvertes dans le Transvaal et dans la république d'Orange et la direction des filons semble indiquer, d'après les études des géologues, que ces richesses minières ont leur prolongement vers le nord, dans les districts de Matebele, Machona, Manica et Sofala.

L'Angleterre ayant essayé, mais en vain, de mettre la main sur les mines de la république du Sud-Africain, a jeté alors son dévolu sur les tranquilles possessions portugaises où les postes armés sont assez rares. Avec quelques balles de pacotilles et pas mal de bouteilles d'eau-de-vie, l'autorité des roitelets nègres s'est inclinée assez facilement devant la puissance anglaise, et alors que, depuis des siècles, ces chefs de tribus reconnaissaient le protectorat portugais, de nouveaux traités de vasselage ont été facilement arrachés, à l'ivresse de ces chefs dont l'autorité est assez mal établie. Mais là où le sans-gêne britannique semble devoir dépasser toutes les limites de la vraisemblance, c'est dans la question de la Compagnie de l'Afrique du Sud, question qui touche de très près à des intérêts français considérables.

Le Matebele, la Machona, ne suffisent plus à l'Angleterre et la Compagnie de l'Afrique du Sud, présidée par le duc de Fife, gendre de la reine d'Angleterre, vient de passer un traité avec le chef Mutassa qui lui a cédé là souveraineté du district Manica qui, de temps immémorial, a été administré par un gouverneur portugais.

Dans ce district existent des mines d'or, concédées en 1883, par le Portugal, à la Compagnie d'Ophir et rétrocédées, en 1888, avec la ratification du gouvernement Portugais, à la Société Moçambique, dont les principaux actionnaires, parmi lesquels l'un d'eux [Bartissol] engagé pour deux millions, sont Français.

À la tête de l'exploitation des mines d'or de Manica, se trouve un représentant portugais, surveillant des travaux de la compagnie et un ingénieur français, M. de Lyamby [Charles de Llamby], qui a sous ses ordres trente employés européens, dont moitié français, et cent Cafres.

La Compagnie Moçambique a passé des traités avec des syndicats anglais, qui, sous son contrôle, travaillent en participation ; enfin, le 7 novembre 1889, le gouvernement portugais lui a concédé l'exploitation d'un chemin de fer Decauville, qui, suivant la vallée du Poungoué et traversant le district de Manica, doit aboutir à ces territoires dont les Anglais viennent de s'emparer. Or, comme le *Siècle* a été le premier à le constater, ce projet du traité anglo-portugais du 20 août 1890, article 14, stipule que ce chemin de fer type Decauville sera transformé, que les travaux en seront exécutés sous la surveillance d'un ingénieur anglais ; enfin, que si l'Angleterre ne le trouve pas construit dans certaines conditions à sa convenance, elle se réserve d'en accorder la concession à une compagnie anglo-portugaise.

Nous nous sommes installés à Manica, en vertu d'une concession régulière, après nous être soumis aux lois et règlements existants, nous y avons créé un village et, puisque les Anglais ne prennent en considération aucun droit, je vais faire comme eux et armer les hommes de ma compagnie. Avec mes cent Cafres, mes trente Européens et les attaches que nous avons su nous créer dans ce pays où nous nous sommes installés

en amis, nous n'avons besoin de l'intervention de personne et s'il le fallait, puisqu'il ne s'agit que d'une difficulté de compagnie à compagnie, en vingt minutes nous pouvons nous débarrasser de tous les intrus.

———————

BULLETIN DU JOUR

———————

Afrique portugaise
(*Le Siècle*, 4 décembre 1890)

Nous sommes en mesure d'annoncer que les négociations ouvertes entre la Compagnie portugaise de Mozambique et la Zambésia anglaise pour un *modus vivendi*, applicable au chemin de fer du Poungoué, sont en très bonne voie. Elles ont été menées en ces derniers jours à Paris par M. Cawston, représentant la Zambésia, et M. Bartissol, représentant la Compagnie portugaise. L'accord qui interviendrait mettrait fin aux difficultés soulevées dans l'Afrique portugaise, par les prétentions anglaises, sur le territoire de Manica et par les agissements irréguliers de M. Colquhoun.

———————

LES AFFAIRES DE MANICA
(*Le Siècle*, 10 décembre 1890)

Nous ne serions pas revenus quant à présent sur l'incident nouveau qui s'est produit dans l'Afrique australe entre les Portugais et les Anglais, ayant projeté de communiquer dans quelques jours à nos lecteurs les bases d'un règlement définitif de ces affaires. Mais un article paru dans le *Times* nous apporte une théorie trop contraire aux maximes du droit international pour qu'on n'y réponde pas immédiatement.

Après avoir décrit la position géographique et l'état du pays appelé par les Portugais Manica, et avoir montré que ce terme s'applique à une grande zone territoriale comprise dans les limites que le traité du 20 août dernier et le *modus vivendi* ont assignées à l'influence exclusive du Portugal, notre confrère assure qu'un point plus spécialement sis à l'est de la haute vallée du Savé, entre celle-ci et le bassin de l'Arouangoua, se nomme Manica pour les indigènes. Ce point, au dire des Anglais, leur reviendrait, si l'on modifiait la ligne, un peu infléchie vers l'ouest que les négociateurs du traité et du *modus vivendi* ont acceptée d'après une erreur de carte. Nous n'avons pas à entrer dans cette chicane, car le *Times* s'empresse de reconnaître que les Portugais ont, à partir de 1884-85, dans une, expédition conduite par le colonel Païva d'Andrade, signé des arrangements avec le chef Oumzila, accord selon lequel (mai 1885) Manica a été constitué en district de la province de Mozambique, avec un capitaine supérieur (*capitao mor*) ayant son siège à Gorongoza. Le chef Oumzila a eu depuis lors pour successeur Goungounhana dont il a été question durant ces temps derniers.

Le chef du lieu proprement appelé Manica ou Massi Kessé est ce Moutaca, dont le nom a été également reproduit par les journaux ; il est attaché à son voisin par des liens de vassalité, et il a aussi accepté le protectorat portugais dans toute son extension.

Aussi s'explique-t-on difficilement que le colonel d'Andrade, le baron de Rezende, le capitaine supérieur de Manica, et l'ingénieur français M. Llamby, au service de la compagnie minière Ophir, aient été détenus ne fut-ce que vingt-quatre heures par les gens de Moutaca, avec l'aide des hommes du capitaine Forbes, résident pour la compagnie anglaise à Fort-Charters.

Et la question, telle que le *Times* la présente, nous semble tout à fait déplacée, quand ce journal écrit sans sourciller : « La compagnie de Mozambique a reçu ses droits du gouvernement portugais, mais par malheur celui-ci n'a pas de droits à céder. Les Portugais peuvent prétendre à la suzeraineté sur les chefs indigènes de Manica et de Gaza, mais même si leurs titres étaient reconnus, il ne sauraient avoir reçu des chefs les droits que ceux-ci ont sur les mines. »

Rien de plus inconvenant. Le gouvernement anglais, qui a donné une charte à la Compagnie britannique sud-africaine de M. Cécil J. Rhodes, avait-il des traités avec Goungounhana ou Moutaca ? Non certes. Est-il seul autorisé à disposer de leurs mines car évidemment, il s'arroge le droit de les concéder aux agents de cette Compagnie, qui ne tiennent quant à présent de Moutaca qu'un consentement, accordé, ainsi que le *Daily News* l'a reconnu, après une scène de brutale orgie par un homme perdu d'alcool.

La doctrine du droit international en matière de protectorat, surtout en ce qui concerne les États d'origine inférieure et considérés comme non pourvus d'une organisation suffisante, est que la puissance protectrice soit fondée à se réserver toutes les négociations ayant pour objet l'usage du domaine public de la puissance protégée ; elle exerce ce pouvoir envers les personnes étrangères par le droit que le protecteur a de surveiller et de gouverner seul les relations du protégé avec d'autres États ou les sujets d'autres États ; et vis-à-vis de ses propres nationaux, la puissance protectrice agit en vertu de son privilège ordinaire de les régir et de légiférer pour eux. Donc, qu'une concession de mines, qui est toujours regardée comme un acte amoindrissant la souveraineté de l'État qui l'accorde, soit demandée à une puissance protégée par un étranger ou par un citoyen appartenant au pays protecteur, c'est dans l'un et l'autre cas à la puissance protectrice que l'on doit s'en remettre du soin de savoir s'il y a opportunité à ce que la faveur sollicitée soit octroyée ; elle a dans ces circonstances un haut devoir de tutelle à remplir envers l'État dont elle s'est engagée à soutenir la prospérité. Cela est tellement vrai, et la nécessité de réglementer en premier lieu, dans les nouveaux protectorats, les concessions minières, est tellement forte que les Anglais ont imposé à l'Inde, annexée ou vassale, une législation uniforme, et que nous avons nous-mêmes, dans la plénitude de notre droit, approprié à cette matière en Indo-Chine et en Tunisie les maximes de notre code. Il est donc absolument téméraire d'assurer qu'en abandonnant aux Portugais leur souveraineté propre, les chefs du Manica ne leur ont pas transmis toute autorité sur la richesse fondamentale du pays. Puisqu'il ne se traite en ceci que d'une question mercantile, et que les Anglais ne se sont risqués à un attentat international que pour acquérir la possession de riches placers, la Compagnie portugaise de Mozambique saura prouver au *Times* quelles sont ses prérogatives, ses moyens d'action et la primauté de ses titres.

Quant au Français impliqué dans l'incident, nous espérons que notre gouvernement aura pris en sa faveur les mesures nécessaires.

———————

L'INCIDENT DE MANICA
(*Bulletin du Comité de l'Afrique française*, janvier 1891)

Sans faire une lumière complète sur le différend que nous avons sommairement exposé dans le précédent numéro, les nouvelles de l'Afrique australe parvenues en Europe dans le courant de janvier éclaircissent la plupart des points de fait. Les documents principaux contenant des renseignements sont des lettres du 9, du 23 et du 30 novembre, du correspondant du *Times* dans le Machonaland, et le compte-rendu d'un récit fait à la fin de décembre par le colonel Paiva d'Andrade à un rédacteur de l'*Argus* du Cap. Toutes les allégations du correspondant du *Times* et du colonel Paiva d'Andrade ne concordent pas ; elles sont même absolument contradictoires pour tout

ce qui regarde les droits respectifs des Anglais et des Portugais dans le Machonaland, le pays de Manica et les régions voisines mais les évènements eux-mêmes sont rapportés à peu de chose près de la même façon.

Le 21 septembre, le colonel Paiva d'Andrade, représentant de la Compagnie portugaise de Mozambique dans l'Afrique australe, partit du Zambèze pour aller reconnaître dans le bassin du Poungoué le tracé d'un chemin de fer projeté, et traiter diverses affaires pour le compte de la Compagnie dont il était l'agent. Il était accompagné de porteurs indigènes, sans armes, et de quelques compagnons qui n'avaient d'autres armes que des fusils de chasse. Le 4 octobre, il arriva à Naves Ferreia, sur le Poungoué le 15, il rejoignit au Kraal du chef Chimoia le capitaine Gouveia (appelé aussi Antonio de Souza), et le baron de Resenda, et le 19, il atteignit Massikessé, où il rencontra deux agents de la Compagnie Anglaise de l'Afrique australe, le Dr Jameson et le major Johnson. Ce ne fut que par ceux-ci qu'il apprit que M. Colquhoun venait d'installer un résident anglais dans le pays de Manica. Il traita la chose de plaisanterie. Mais, quelques jours plus tard, il reçut des mains du lieutenant Graham, une lettre de M. Colquhoun, adressée au « Général Paiva d'Andrade, commandant des troupes portugaises dans l'Afrique orientale », lui notifiant la prise de possession du pays par la Compagnie Anglaise et le sommant de se retirer. M. d'Andrade ne tint point de compte de cette lettre. Il alla à Matari, dans le voisinage, régler des affaires de mines, et entra le 13 décembre dans le kraal d'Oumtasa (ou Moutaca, ou Moutassa).

Le capitaine Gouveia s'y trouvait depuis le 8 ou le 9 ; il avait reçu dans l'intervalle, toujours par l'intermédiaire du lieutenant Graham, une nouvelle protestation contre la présence des Portugais, émanant cette fois du capitaine Forbes, commandant le fort Salisbury. Oumtasa, interrogé par les Portugais, déclara qu'il n'avait conclu aucun traité avec qui que ce soit, et qu'il se serait coupé la main plutôt que de signer un pareil acte. Le drapeau portugais, hissé dans un enclos plusieurs années auparavant, fut retrouvé dans le même endroit ; il n'y avait nulle part de drapeau britannique. Les Portugais s'établirent alors dans le kraal et vaquèrent à leurs affaires particulières. Le 15, ils étaient sans défiance, quand ils furent surpris par le capitaine Forbes et ses gens, et arrêtés. Sans armes, ils n'opposèrent aucune résistance, se contentant de protester contre la violence qu'ils subissaient, et attestant qu'ils se trouvaient là, non en qualité de soldats, mais comme agents commerciaux de la Compagnie de Mozambique.

MM. d'Andrade, Gouveia et de Resenda furent aussitôt dirigés sur le Cap *via* fort Salisbury, la Macloutsie, Mafeking, Vrybourg. Le 19 novembre, le capitaine Forbes occupa Massikessé, et prit diverses mesures dans le pays de Gorongosa, entre Manica et la côte, afin de prévenir un soulèvement.

Tels sont, brièvement résumés, les faits qui ont soulevé une si vive émotion au Portugal. La Compagnie anglaise continue de soutenir que son traité du 14 octobre avec Oumtasa est régulier, et elle ajoute que c'est à la demande de ce chef que le lieutenant Graham et le capitaine Forbes ont chassé les Portugais.

De leur côté, les Portugais se sont prévalus de documents établissant que, dès le21 décembre 1861, Oumzila, le prédécesseur de Goungounhana, avait signé à Lourenço-Marques un traité de vasselage, nominativement applicable aux pays d'Inhambane, de Sofala, de Manica et autres et que ce traité fut solennellement confirmé à Lisbonne, le 12 octobre 1885, par deux envoyés spéciaux de Goungounhana. Ces traités reconnaissaient les droits exclusifs du Portugal sur les pays en question. C'est en vertu de ces traités, que le gouvernement portugais a consenti un certain nombre de concessions à la Compagnie de Mozambique, notamment celle d'un chemin de fer à Manica.

Le 15 janvier, une première portion de l'expédition que nous avons annoncée, s'est embarquée à Lisbonne pour la province de Mozambique : elle comprend des troupes d'artillerie, du génie et des officiers de l'état-major.

Le gouvernement portugais a accordé à la Compagnie de Mozambique une nouvelle charte lui concédant l'administration et l'exploitation de tous les territoires de la province de Mozambique, limités au nord et au nord-ouest par le cours du Zambèze depuis son embouchure la plus méridionale et par le district de Tête à l'ouest par la frontière intérieure de la province au Sud, par le cours du Rio Save jusqu'à son embouchure la plus méridionale; à l'est par l'Océan.

Nous analyserons cet important document dans notre prochain numéro.

Certains Anglais ont mis en avant une combinaison d'après laquelle le Portugal aurait à travers l'Afrique une bande de territoire reliant ses possessions de l'Est et de l'Ouest, en compensation de quoi l'Angleterre deviendrait propriétaire du Manica, du bassin du Poungoué, du Limpopo et de la baie de Delagoa. Il va sans dire que ces suggestions n'ont pas été prises au sérieux.

———————

(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 14 janvier 1891)

Il paraît que la Compagnie britannique sud-africaine, Zambezia, va être poursuivie devant les tribunaux par la Compagnie de Mozambique. Cette dernière Compagnie réclamerait, dit-on, une indemnité pour les territoires du pays de Manica dont elle a été dépossédée. Outre cette action judiciaire, la Compagnie de Mozambique aurait introduit un certain nombre de protestations diplomatiques.

———————

(*Le Figaro*, 17 janvier 1891)

On lit dans le *Moniteur universel* :

Le *Siècle* annonce ce matin, sur la foi d'une dépêche qu'il aurait reçue de Lisbonne, que le gouvernement portugais, aurait résolu de concéder à un de nos amis politiques « une charte, analogue aux chartes anglaises, pour la mise en valeur de toute l'Afrique orientale portugaise, hors les territoires déjà concédés à la Compagnie de Mozambique ».

Nous sommes en mesure d'opposer à cette prétendue information un démenti absolu.

———————

(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 23 janvier 1891)

Un télégramme de Lisbonne nous annonce que le gouvernement portugais vient d'accorder à la Compagnie de Mozambique une charte lui concédant l'administration et l'exploitation de tous les territoires portugais de l'Est africain, du Sabi au Zambèze. La Compagnie devra se transformer et avoir un capital de 20 millions de francs : les deux tiers de ce capital seront français.

———————

BULLETIN DU JOUR

———————

La Compagnie de Mozambique
(*Le Siècle*, 30 janvier 1891)

On télégraphie de Paris au *Times* : Des négociations ont eu lieu depuis quelque temps entre M. George Cawston, un des administrateurs de la British South Africa Company, et M. Bartissol, au nom de la Compagnie de Mozambique, et l'on devait croire qu'elles ne seraient pas sans faciliter un accord entre la Grande-Bretagne et le Portugal. M. Cawston, qui est arrivé ici hier soir, a été cette fois informé par M. Bartissol que le gouvernement portugais avait absolument interdit à la Compagnie de Mozambique d'entrer dans aucune espèce d'arrangement avec la British South Africa Company.

Nous avons tout lieu de penser, d'après des renseignements autorisés, que l'attitude de l'honorable M. Bartissol a été fort différente de celle qu'on lui prête. M. George Cawston s'est borné à réclamer au nom de la South-African tous les privilèges possibles dans la souscription de la future Compagnie de Mozambique, et à proposer que la moitié des actions ou de l'apport social fût réservée à l'Angleterre.

Une pareille offre ne présentait aucune garantie d'entente, et M. Bartissol s'est essayé, selon son devoir, à réduire la question à ses véritables termes, en demandant que les deux compagnies qui, à ses yeux, ne sont pas rivales, mais concurrentes, s'entr'aidassent mutuellement, sans subordonner en quoique ce soit leur action à tel ou tel mode de souscription initiale.

Quant à la charte dont il a été si souvent question, M. Bartissol ne saurait la communiquer avant qu'elle n'ait paru, dans les formes légales, au journal officiel portugais, qui a seul qualité pour enregistrer un document de cette importance.

———————

BULLETIN DU JOUR

———————

Le major Serpa Pinto
(*Le Siècle*, 4 février 1891)

Le *Siècle* a. eu l'honneur de recevoir la visite du vaillant major Serpa Pinto, l'officier portugais, qui représente si dignement le patriotisme de sa nation. M. Serpa Pinto est à Paris pour une huitaine. Il se rendra ensuite à Bruxelles. Sa présence parmi nous n'a aucune signification politique, et son séjour à Paris n'a qu'un but de récréation et de repos. Un dîner lui a été offert hier à la Légation du Portugal. Le major Serpa Pinto n'a vu encore à Paris que quelques amis : il n'a pas rencontré M. Bartissol, et il n'a rien à voir avec la charte de Mozambique. Disons au sujet de cette charte que la publication de ce document par le *Times* a produit un vif émoi, tant à Lisbonne qu'à Paris. On a tout lieu de croire qu'une copie de la charte a été détournée et envoyée à Londres.

———————

BULLETIN DU JOUR

———————

La Question de Mozambique
(*Le Siècle*, 5 février 1891)
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 5 février 1891)

Des renseignements qui nous viennent d'Angleterre nous apportent les propositions d'accord que la Compagnie anglaise du Sud-Africain, représentée par M. Cawston, a faites ou serait sur le point de faire à la nouvelle Compagnie de Mozambique, représentée par M. Bartissol :

1° Le plateau de Manica resterait aux Portugais : mais l'occupation anglaise actuelle serait maintenue pour assurer l'ordre ;

2° La Compagnie portugaise céderait à la Compagnie anglaise le droit d'exploiter les mines d'or de Manica moyennant 20 % du revenu de l'exploitation ;

3° La Compagnie anglaise garantirait à la Compagnie portugaise un million de francs par an pour la construction et l'entretien du chemin de fer portugais à la mer, par le Poungoué, à Manica ;

4° Les marchandises anglaises allant de la mer à Manica, par la route du Poungoué, ne paieraient qu'un droit fixe de 3 % *ad valorem*.

Il n'est pas probable que des négociations finales s'établissent entre les deux parties sur ces quatre points avant que M. Cecil J. Rhodes, d'un côté, er le cabinet de Lisbonne de l'autre, aient fait connaître leur résolution définitive sur le conflit.

———————

NOUVELLES & DÉPÊCHES

———————

LES ARRESTATIONS DE MANICA
(*Le Siècle*, 6 février 1891)

M. Bartissol, député des Pyrénées-Orientales et représentant des intérêts français dans la Compagnie de Mozambique, a bien voulu nous communiquer la lettre que lui adresse de Lisbonne M. Ch. de Llamby, ingénieur-directeur de la Compagnie, victime, on le sait, de l'attentat anglais sur Manica.

Notre compatriote M. de Llamby a tenu à rentrer en Europe pour éclairer ses mandataires sur l'étendue des sévices exercés par les agents de la British South-African Co. contre les possessions et biens de la Compagnie de Mozambique, tant à Manica (kraal du roi Moutassa) par l'emprisonnement de ses représentants , MM. Païva de Andrada, M. A. de Souza, de Rezende et M. de Llamby lui-même, qu'à Massikessé par l'occupation des magasins et postes sociaux, à la tête desquels la sieur Henri F. Hoste, Anglais, a remplacé le contremaître français Minant et l'agent Pinillos.

M. de Llamby raconte à nouveau l'incident de l'embûche au kraal de Moutassa, après une palabre avec ce chef, l'emprisonnement ou mieux l'enlèvement de MM. de Andrada et de Souza, l'arrestation de M. de Rezende et la sienne. Il y joint le texte de la protestation adressée par lui dans cette pénible occurrence au consul français de Capetown, et ainsi libellée :

Du campement de la British South African C°, à deux kilomètres environ du kraal du chef Mutassa, à Manica (Afrique orientale).

17 novembre 1890

M. le consul de France à Capetown

Monsieur le consul,

En ma qualité de Français, représentant en partie des intérêts français comme ingénieur-directeur de la Compagnie de Mozambique, tant parce que cette compagnie, bien que portugaise, a dans son personnel un certain nombre de Français que parce que des capitaux français y sont engagés, je viens porter à votre connaissance que je me trouve depuis avant-hier soir 16 novembre, prisonnier de la Chartered Bristish South African C° qui a envahi à main armée le pays occupé par la Compagnie de Mozambique.

Je vous demanderai donc de vouloir faire le nécessaire pour obtenir ma mise en liberté ; en même temps, je crois devoir vous prier de faire toutes réserves pour le préjudice personnel qui m'est porté, pour celui que pourront souffrir les autres

employés français, enfin et surtout, de réserver toute question intéressant les capitaux français engagés, dans la Compagnie de Mozambique.

Un des principaux actionnaires, en même temps administrateur de la compagnie, est M. Bartissol, député des Pyrénées-Orientales. Les nombreux Français du personnel de la compagnie qui pourraient avoir à souffrir du trouble que l'état actuel des choses amène dans la contrée sont :

MM. Pajade, surveillant des travaux ; Minant, contremaître ; Suffan, forgeron ajusteur ; Margoulet père et fils, et Mme Margoulet ; Goutelle, agent comptable; Alcouffe, agent comptable ; Guyard, ingénieur ; Mourgues, ingénieur (ces quatre dernières personnes actuellement en route entre Manica et la côte, ou réciproquement) ; et moi, Ch. de Llamby, ingénieur-directeur.

Comptant, monsieur le consul, sur votre diligence, je vous prie d'agréer, etc.

Ch. de Llamby

Le capitaine de laSouth-African, M. Forbes, qui avait exigé la remise de cette lettre décachetée, a, paraît-il, refusé de la transmettre, *à moins que M. de Llamby n'avouât que son arrestation avait été motivée par désobéissance aux lois anglaises*. Renvoyé à Massikessé, M. de Llamby dut à sa qualité de Français d'être délivré de toute surveillance le 21 novembre, après une détention de six jours. Tels sont les faits graves dont M. Cecil J. Rhodes, directeur responsable de la South-African, devra répondre en justice, aussi bien que devant la diplomatie du monde civilisé.

BULLETIN DU JOUR

La Compagnie de Mozambique
(*Le Siècle*, 9 février 1891)

Le correspondant parisien du *Times* dément, contre le dire du *Siècle*, que des propositions d'arrangement aient été faites par la Compagnie anglaise du Sud-Africain a la Compagnie de Mozambique.

Nous maintenons à notre tour toutes les informations que nous avons publiées à ce sujet. Nous ajouterons même que si M. Bartissol eût été en mesure de traiter, au nom de sa nouvelle compagnie avec la compagnie anglaise, l'autre semaine, quand M. George Cawston est venu à Paris, l'accord eût pu rapidement se faire entre les deux parties. Aussi exprimons-nous encore le vœu sincère que de nouveaux pourparlers s'engagent entre les deux compagnies, en vue d'une entente au sujet des mines de Manica, qui faciliterait singulièrement la préparation d'un arrangement définitif entre les deux gouvernements.

L'agence Reuter, complétant notre récente information sur la souscription totale du capital de la compagnie de Mozambique, dit que la plus grande partie de ce capital a été souscrit en Angleterre sous certaines conditions. Ce qui est vrai, c'est qu'un groupe anglais a offert la souscription ferme et sans réserves de quarante pour cent du capital.

BULLETIN DU JOUR

La Compagnie de Mozambique
(*Le Siècle*, 16 février 1891)

Nous avons annoncé hier le départ pour Londres de M. Edmond Bartissol, député des Pyrénées-Orientales, et promoteur de la Compagnie de Mozambique, en vue d'intenter un procès en dommages-intérêts à la British South African Company.

Les faits sur lesquels s'appuie M. Bartissol et qui se rapportent à l'occupation fameuse du territoire portugais de Manica par les agents de M. Cecil J. Rhodes, sont d'une grande simplicité. Voici les principaux :

La compagnie du Mozambique, fondée à Lisbonne le 8 mars 1888, a acquis de la compagnie d'Ophir et de la Société des fondateurs de la Compagnie générale du Zambèze, créée à Paris en 1879, les concessions du gouvernement portugais en date des 26 décembre 1878 et 12 février 1884, concessions que ledit gouvernement a sanctionnées et renouvelées le 20 décembre 1888 au profit de la Compagnie de Mozambique ; ces concessions s'appliquaient surtout au droit d'exploiter exclusivement les gisements miniers (aurifères) du district de Manica, province de Mozambique, district dont le chef-lieu est Gorongosa, et dont le territoire est connu pour comprendre, entre autres zones, le pays proprement appelé Manica, et gouverné par le chef Moutassa, vassal au Portugal depuis 1874, vassal de tout temps du roi Goungounhana, qui est vassal portugais.

Après avoir doublé son capital le 15 mars 1889 en le portant à deux millions de francs, la compagnie de Mozambique obtint aussi du gouvernement portugais le droit de construire un chemin de fer entre le port de Beira, aux bouches de la rivière Poungoué, et le pays de Manica. Entre temps, elle avait installé ses établissements dans les deux vallées de la Poungoué et de la Bouzi, et entre celle-ci et la vallée de la Sabi, formant selon la convention anglo-portugaise d'août dernier, limite entre le Manica portugais et le Machona anglais. Le poste principal-de la compagnie était au lieu de Massaquecé ou Massi-Kessé, au confluent de la Revoué et de la Choa, affluents de la Boùzi, lieu appelé aussi depuis 1888 Andrada, en l'honneur du célèbre explorateur colonel Païva de Andrada. Ce poste, comme la plupart des autres, avait été déterminé sur l'avis du colonel même et du capitaine supérieur du district de Gouveia (au nord de Manica), M. M.-A. de Souza, par l'ingénieur français M. de Llamby.

En outre, la compagnie avait consenti des sous-concessions minières, selon la législation du Transvaal appliquée depuis le 6 novembre 1888, dans la province de Mozambique, à MM. E. du Balen, Auspicio Simoes, le vicomte de Chabannes, Thomas Tancred, Leite et neveux, à la société da Beira, etc., et deux sociétés anglaises, l'Ophir Territory Concession et la Sofala Gaza Concession, avaient été fondées à Londres pour exploiter ces claims ou placers parcellaires. Ces compagnies sous-concessionnaires soumises au droit portugais devaient à la compagnie principale la moitié de leurs bénéfices.

Or voici à quels actes la compagnie principale a été exposée, durant la brusque irruption anglaise dans le territoire de Manica.

Le 17 septembre 1890, M. de Llamby se trouvant à Dambarara, au nord de Massikessé, reçut la visite de MM. Selous et Harrison, membres de l'expédition Colquhoun-Pennefather (British-South-African C°), qui lui assurèrent, en lui montrant des cartes, que la Sabi était bien la frontière entre les pays portugais et anglais, mais vers la même époque, le colonel Païva de Andrada s'émouvait des démarches tentées par les Anglais auprès du roi Moutassa et dépêchait au camp de M. Colquhoun le capitaine de Bettencourt avec une protestation solennelle.

Ce premier symptôme fut vite confirmé : 1° Le 12 octobre, M. Trevor, se disant agent de la Compagnie britannique, envoyait à M. Moodie, agent de la compagnie sous-concessionnaire de Sofala-Gaza, une lettre lui annonçant que le gouvernement anglais avait reçu par les traités possession du pays de Manica, et l'invitant à se ranger sous les lois anglaises ; M. Moodie transmit à M. de Llamby cette preuve d'une première infraction de la Compagnie britannique aux droits de la Compagnie de Mozambique.

2° Le 15 novembre, au camp de Moutassa, MM. Paiva de Andrada et M. A. de Souza, venus pour faire certifier à nouveau par ce chef les droits de la Compagnie de Mozambique, furent arrêtés, et amenés violemment au camp de M. Colquhoun.

3° Le même jour, M. Joao de Rezende, gérant de l'agence de la Compagnie de Mozambique à Beira, et M. Charles de Llamby, citoyen français, ingénieur-directeur à Massikessé, furent également arrêtés par le sieur Trevor, en présence de MM. Moodie, Campion, Harris, Harington et Maritz, agents des Compagnies sous-concessionnaires, et conduits au camp dit Fort-Charters devant le capitaine Forbes et le sieur Doyle, représentants de M. Colquhoun.

4° Le 17 novembre, les Anglais occupèrent le poste de la Compagnie de Mozambique au confluent du Sambi et du M'Tari, et le poste voisin de la Sofala-Gaza concession. M. de Llamby fut interné dans ce poste.

5° Le 20 novembre, les Anglais s'emparèrent des bâtiments et installations principales de la Compagnie portugaise à Massikessé, renversèrent le pavillon portugais, et M. de Llamby signale l'arrivée sur ces lieux de soixante pionniers anglais environ, chargés de prendre possession des placers parcellaires de la Compagnie.

6° Ces soixante pionniers, comme il résulte d'une lettre adressée à M. de Llamby le 24 novembre par M .Campion, sous-agent de M. Moodie, ont usé de menaces et de vexations pour s'emparer des parcelles qui leur avaient été prétendument assignées et qui appartenaient à la compagnie.

7° M. de Llamby n'a été remis en liberté que le 22 novembre et par ordre du sieur Hoste, se disant agent de la compagnie anglaise à Massikessé.

8° MM. Forbes et Doyle, en se rendant vers la côte, ont occupé tour à tour les postes de la Compagnie à Chimois sur le territoire du chef Ganda, où ils ont abattu le pavillon portugais, et de Sarmento, où ils ont respecté le drapeau, mais contraint l'agent Almeida à les suivre auprès du chef Guangere, vassal portugais, dont ils voulaient extorquer un traité ; ils ont également essayé les mêmes manœuvres auprès des chefs Baudiré et Quitevé ;

9° Enfin à la hauteur de Neves Ferreira, MM. Forbes et Doyle ont été rejoints par une expédition anglaise débarquée à Beira et accompagnée de noirs du Sofala, ce qui prouve que le plan d'invasion du Manica et la prise de possession des biens de la compagnie de Mozambique étaient concertés depuis longtemps.

Tels sont les faits graves qui motivent l'action judiciaire de M. Bartissol.

———————

BULLETIN DU JOUR

———————

Le Conflit anglo-portugais
(*Le Siècle*, 18 février 1891)

On nous télégraphie de Londres que les négociations anglo-portugaises sont en très bonne voie. L'accord entre M. Cecil J. Rhodes, Premier ministre du Cap, et lord Salisbury, Premier ministre d'Angleterre, sur la base de concessions à faire au Portugal, a eu raison des plus grosses difficultés. Le voyage de-M. Bartissol à Londres et l'action qu'il intente contre la compagnie britannique sud-africaine ne sont pas indifférents aux résultats que l'on annonce comme très prochains, une entente à l'amiable entre le Portugal et l'Angleterre du côté du Zambèze.

———————

BULLETIN DU JOUR

———————

La Compagnie de Mozambique
(*Le Siècle*, 20 février 1891)

M. Bartissol est rentré avant-hier de Londres, où il a ouvert le procès de la Compagnie de Mozambique contre la Compagnie anglaise du Sud-Africain. Il a eu, du reste, l'occasion de conférer à Londres avec les administrateurs de la compagnie anglaise, et l'échange de vues résultant de ces conférences permet de penser que tout espoir d'un arrangement entre les deux parties n'est pas encore perdu.

———————

BULLETIN DU JOUR

———————

Protestation légitime
(*Le Siècle*, 5 mars 1891)

En même temps qu'il ouvrait son action judiciaire au banc de la reine, contre la Compagnie anglaise du Sud de l'Afrique, et réclamait de cette compagnie vingt-cinq millions de francs de dommages-intérêts, M. Bartissol, fondateur de la Compagnie de Mozambique, a protesté par lettre auprès du gouverneur français, contre les abus dont les intérêts de nos nationaux ont été l'objet dans le pays de Manica, et a demandé au ministère des affaires étrangères de vouloir bien lui prêter ses bons offices auprès du cabinet de Londres, afin d'obtenir prompte justice.

———————

La Compagnie de Mozambique
(*Le Siècle*, 21 mars 1891)

Le *Times* est obligé de convenir que la charte de la Compagnie de Mozambique existe et que l'opinion publique portugaise soutient vigoureusement l'existence de cette Compagnie. Nous reprendrons avant peu notre conversation sur ce sujet avec le *Times*. En attendant, nous pouvons annoncer que le procès de MM. Bartissol, Charles de Llamby, baron de Rezende et colonel Paiva d'Andrade contre les abus de la compagnie anglaise du Sud de l'Afrique suit son cours devant les tribunaux de Londres.

———————

À L'ÉTRANGER
(*Le Siècle*, 21 mars 1891)

Lisbonne, 25 mars.

Les nouvelles publiées par les journaux anglais et français sur des prétendues clauses secrètes dans la charte de la Compagnie de Mozambique sont absolument dénuées de fondement.

———————————

COMPAGNIE DE MOZAMBIQUE (2)

À la suite de la perte de l'essentiel du Manica, le gouvernement portugais institue le 11 février 1891 une nouvelle Compagnie du Mozambique, le Portugal se réservant la présidence et 8 des 15 sièges d'administrateurs. Le capital prévu est de 25 MF (contre 1 pour l'ancienne compagnie), dont 49 % souscrits par un syndicat français conduit par Bartissol, 37 % par un groupe anglais emmené par Algeron Moreing et 13 % aux Portugais. Mais ni les Français ni les Portugais n'ayant pu suivre, le capital est finalement limité, en mai 1892, à 2,5 MF, répartis à parts à peu près égales entre les trois partis.

LES COMPAGNIES DE COLONISATION PRIVILÉGIÉES
(*L'Économiste français*, 25 avril 1891)

.....

Le Portugal a aussi constitué des sociétés de colonisation à charte, entre autres au commencement de 1891, la Compagnie de Mozambique, au capital de 4.500 contos de reis (environ 25 millions de francs). Il accorde à cette société le droit exclusif de la navigation sur les fleuves, à l'exception du Zambèze, qui, par une convention avec l'Angleterre, doit être ouvert aux Anglais. Parmi les administrateurs de cette Compagnie portugaise figure un Français, M. Bartissol, député des Pyrénées Orientales. L'état-major de la Compagnie comprend, en outre, une dizaine de Français, comme ingénieurs, contremaîtres, comptables, etc. Cette Compagnie a de grandes difficultés avec la Compagnie anglaise voisine, The South Africa Company.

———————

NOS INTÉRÊTS AU MANICA
(*Le Siècle*, 4 mai 1891)

La South African Company vient de restituer Massikessé aux Portugais. C'est très bien. Nous l'avons célébré comme tout le monde. Il faut pourtant que les Anglais n'exploitent pas en faveur de leurs rapines l'ignorance géographique d'un certain public, et c'est précisément ce qui arrivera si on les laisse faire. Voici pourquoi nous croyons nécessaire de revenir sur cette question.

Massikessé (ou, plus récemment « Andrada ») n'est que l'emplacement, occupé jadis par une forteresse et des établissements religieux et commerciaux du Portugal, où sont à présent les magasins et les maisons de la Compagnie du Mozambique. C'est là qu'habitaient les employés de cette compagnie, qu'elle gardait ses instruments, qu'elle recueillait ses provisions et le produit de ses explorations. Mais ce n'est pas à Massikessé que ces explorations ont eu lieu. Les Anglais ont rendu Massikessé, — mais ils n'ont pas encore rendu les mines. Massikessé est dans la vallée du Revpué, qui est un affluent du Bouri. Les mines sont presque toutes bien plus à l'ouest, dans la vallée du Moutaré, affluent de l'Odri, lui-même affluent de la Savé, dans la partie du bassin de cette rivière attribuée au Portugal par le traité du 20 août 1890 et par le *modus vivendi* du 14 novembre suivant. Ces mines ont été découvertes par la Compagnie du Mozambique ; elles sont aujourd'hui parfaitement connues ; elles ont des noms (Rezende, Penha Longa, Bartissol, Païva, Oliveira Martins, Fontes, Lisboa, Braganza, etc., etc.) ; elles ont déjà été l'objet de travaux considérables, elles représentent, au moment actuel, une dépense de plus de 3 millions de francs.

Rendre les maisons aux légitimes propriétaires est sans doute un heureux commencement de retour aux pratiques des honnêtes gens. Mais il faut rendre l'or, les filons, les mines de la vallée du Moutaré qui sont encore occupées ; il faut rendre tous les territoires de la vallée du Savé où la Compagnie du Mozambique a fait exécuter des travaux, où elle a fait des découvertes, où elle a dépensé de l'argent.

Abandonné à ses propres forces, le Portugal ne pourrait peut-être résister longtemps à des brigands qui opèrent sous la protection des flottes d'une grande nation comme l'Angleterre et qui, de par leur charte royale, la représentent en quelque sorte officiellement. Mais une partie des trois millions qui sont dans la vallée du Moutaré appartient à des citoyens français et nous sommes dès lors en droit de demander à l'honorable M. Ribot, que les intérêts français au Manica ne soient pas confiés aux flibustiers anglais. L'Angleterre a envoyé trois bateaux de guerre au Poungoué pour intimider les Portugais : pourquoi la France, à son tour n'enverrait-elle pas quelques navires de la flotte montrer notre pavillon dans ces mêmes eaux du Mozambique, afin de témoigner à l'Angleterre notre ferme résolution de faire respecter les intérêts français ?

Notre marine n'est-elle donc bonne qu'à des expériences d'échouage ou d'explosion dans la Méditerranée ? Et tout cet argent que notre budget lui consacre n'a-t-il réellement pour objet que des parades dans la baie de Villefranche, alors que toute la côte d'Afrique, tant le Niger et le Zambèze que le Congo et le Nil exigent la présence ordinaire de nos canonnières, de nos croiseurs et de nos cuirassés pour parer aux éventualités sans cesse menaçantes en ces régions, où le pavillon anglais prétend être seul à gouverner les mers et le monde ?

La Compagnie de Mozambique
(*Le Siècle*, 17 mai 1891)

Au moment où se signait l'accord anglo-portugais, M. Willes Ghitty, sollicitor, comparaissait à Londres devant la cour du banc de la reine, pour exposer à lord Cobridge et au juge Charles, que MM. J.-C. Paiva de Andrada, baron J. de Rezende et C. de Llamby, et solidairement la Compagnie de Mozambique, demandaient à ne présenter au tribunal qu'un plan des lieux et sites à eux dérobés par la Compagnie britannique Sud-Africaine, et non point un inventaire détaillé des marchandises, effets, campements, etc., comme cela leur avait été tout d'abord enjoint. M. Chitty a obtenu gain de cause. La cour du banc de la reine se contentera d'envisager l'affaire dans ses grandes lignes, acceptant le dire des requérants, en ce qui concerne le détail des dommages subis, et appréciant la cause, selon l'expression de lord Cobridge, « comme la conséquence d'une sorte de coup d'État » (*act of state*). Aucun mot ne pouvait mieux caractériser l'attentat commis en novembre dernier à Manica.

1892 (mai) : Théodore Berger [1], nommé membre du comité de Paris.

La Compagnie du Mozambique
(*Bulletin du Comité de l'Afrique française*, juin 1892)

On se souvient de l'appel formé par la Compagnie du Mozambique contre le jugement rendu à Londres, le 19 février, en faveur de la British South Africa Company, à qui elle demandait des dommages-intérêts pour les attaques à main armée dont des agents portugais avaient été l'objet du fait d'agents de la Compagnie britannique sur

---

[1] Théodore Berger (1847-1900) : secrétaire du comité de Paris, puis administrateur (1882) de la Banque impériale ottomane, vice-président (1889) du Comptoir national d'escompte de Paris. En échange d'un prêt au Portugal, il obtient pour le CNEP, en 1890-1891, le monopole des Tabacs portugais, sur le modèle de la Régie co-intéressée des tabacs ottomans dont il était devenu administrateur en déc. 1890.

les frontières du Manica et du pays de Massikessé. Le président du tribunal d'appel avait rendu un jugement en faveur de la Compagnie anglaise mais les deux autres juges se sont prononcés ensuite dans un sens opposé. La majorité des juges décidant de la question, le jugement du tribunal a été rendu en faveur de la Compagnie du Mozambique.

———————

1893 (juin) : Adrien Bénard [2], nommé membre du comité de Paris.

———————

1894 : Jules Robert [3], nommé membre du comité de Paris.

———————

Nouvelles minières de Rhodesia
(*L'Économiste européen*, 4 décembre 1895)

Companhia de Mozambique. — Les recettes du mois d'août se sont élevées au chiffre de 8.397 liv. st. ; les dépenses, pour la même période, à 4.453 liv. st., dont 443 liv. st. pour travaux publics.

———————

BOURSE DE PARIS
En banque
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 7 février 1896)

La Mozambique ne participe pas au mouvement de reprise générale, car personne n'ignore qu'actuellement un syndicat cherche à écouler 40.000 titres.

———————

BOURSE DE PARIS
En banque
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 28 mai 1896)

20 juin, 2 h. — Compagnie de Mozambique (assemblée préparatoire). — Au siège du comité de Paris, 19, rue Lafayette, Paris. — *Petites Affiches*, 27.

27 juin, midi, ord. et extraord. — Compagnie de Mozambique. — Au siège de la Compagnie, à Lisbonne, rue Alecrim, 55. — Extraord., ordre du jour : Délibérer sur la modification de l'art. 12 des statuts et sur les pouvoirs qui doivent être donnés au conseil d'administration relativement à tous les changements qui pourraient se produire dans les décrets des concessions de !a Compagnie ; sur le projet de l'acquisition de l'actif et du passif de la Compagnie du Zambèze et sur toutes les modifications nécessaires à introduire aux statuts pour les faire concorder soit avec l'une ou l'autre résolution. — *Petites Affiches*, 27.

———————

Les Concessions de la Mozambique Company

---

[2] Adrien Bénard (1846-1912) : de la Banque Bénard & Jarislowsky, Paris. Voir encadré.

[3] Jules Robert : ingénieur E.C.P., neveu de Bartissol. On le retrouve à la Société du port de Salonique, à la Société hydro-électrique roussillonnaise…

(*L'Économiste européen*, 17 juin 1896)

Le *South African Financial Record* du 23 mai, analysant un rapport, en date du 1er octobre 1895, du directeur de la Mozambique Company, constate que cette Compagnie a délimité 1.325 claims, tous dans le district de Manica. Les prospections paraissent avoir été limitées à ce district et principalement aux environs de Macequece. D'importantes concessions de fermes, comprenant le droit de limiter des claims dans le Nord, ont été accordées, mais ces droits n'ont pas été encore exercés. En mars 1894, le nombre de claims délimités était de 861. L'augmentation, pendant les dix-huit mois, a été fort peu importante pour un pays aussi facilement accessible et tellement connu comme aurifère. L'industrie minière n'est presque pas exploitée par les Portugais. Les 1.325 claims mentionnés plus haut sont divisés entre les nationalités suivantes : Anglais, 1.043 ; Français, 240 ; Portugais, 42. D'après le consul Ross, il n a été obtenu de résultats que sur les claims détenus par des propriétaires anglais. Les autres claims ont été seulement délimités. Comme il a été fait peu d'efforts pour aider la population minière en lui fournissant la main-d'œuvre indigène, en faisant des routes, en construisant des ponts, la Compagnie de Mozambique n'attache que peu d'importance aux perspectives minières données par cette partie du pays.

———————

Oceana Consolidated Company

(*L'Économiste européen*, 21 novembre 1896)

L'assemblée générale statutaire a eu lieu, à Londres, le 10 novembre.

……

La Compagnie de Mozambique (dans laquelle l'Oceana est intéressée) fait de grands progrès. Ses recettes ordinaires en 1895 dépassaient ses dépenses ordinaires.

À Beira même, la valeur des propriétés sur le port augmente et les recettes des douanes et de la Compagnie de Mozambique sont en augmentation sur celles de 1895. Pour cette dernière Compagnie, les recettes des sept premiers mois de l'année 1896 se sont élevées à 56.211 liv. si. et les dépenses ordinaires à 40.086 liv. st.

———————

COMPAGNIE DE MOZAMBIQUE

(J.-A. Decourdemanche, *Manuel des valeurs cotées hors parquet à la Bourse de Paris,* 1897, p. 394-399)

ADMINISTRATEURS.

MM. Joaquin Carlos Païva d'Andrada, marquis de Fontes Pereira de Mello ; Jayme Agnello dos Santos Couvreur ; nommés pour dix ans conformément aux décrets de concession.

MM. le comte de Penha Longa ; Carlos de Lima Mayer ; Carlos Algernon Moreing ; le comte de Mendia ; le duc de Marlborough ; Edmond Bartissol ; Eduardo Ferreira Pinto Basto ; Fitzherbert, R. Despart, administrateurs nommés pour quatre ans.

Comité de Londres : T. B. Barwick ; C.. A. Moreing ; A. L. Ochs.

———————

REVUE HEBDOMADAIRE DU MARCHÉ FINANCIER DE PARIS

(*L'Économiste européen*, 18 juin 1897)

On dit que [la Banque de Paris et des Pays-Bas] et son groupe se sont rendus acquéreurs, à de très bonnes conditions, d'un lot d'environ 55.000 actions de la Compagnie de Mozambique. Le Gouvernement Portugais a prorogé l'acte de concession de cette Compagnie, de sorte que la susdite concession, qui était primitivement de 20 ans, est portée à 50 ans. Le même acte comporte aussi d'importantes améliorations.

———————————————

La Compagnie du Mozambique
(*Bulletin du Comité de l'Afrique française*, juillet 1897)

Le *Diario du governo* de Lisbonne, a publié un décret remaniant la charte organique de la Compagnie de Mozambique qui exerce des droits régaliens sur les territoires situés entre le Zambèze, la Luenha, le 22° parallèle au sud et la mer.

L'article 2 stipule que la Compagnie ne peut accomplir aucun acte politique vis-à-vis d'une puissance étrangère, ni céder d'aucune manière, à aucune autre société ou personne une partie quelconque des droits politiques ou fiscaux qu'elle détient. La Compagnie organise et entretien elle-même sa force armée de terre et de mer mais, en cas de guerre à l'intérieur ou au dehors des territoires de la Compagnie, ces forces ainsi que les munitions et tout le matériel de guerre seront à la libre disposition du gouvernement portugais.

———————————

REVUE DE LA PRESSE DE JOHANNESBURG DE LA SEMAINE
(*L'Économiste européen*, 9 juillet 1897)

La Situation à Beira. — Le *Rhodesian Times* de Salisbury (Rhodesia) donne des informations complémentaires sur les réformes récemment effectuées par la Compagnie de Mozambique. Les seules monnaies de circulation légale sont désormais l'or portugais, les souverains et demi-souverains anglais, ainsi que les monnaies portugaises d'argent et de cuivre. Les paiements d'un montant de 4.500 reis et plus ne sont libératoirement faits qu'en or, l'argent ne servira que comme monnaie d'appoint pour les fractions d'une livre sterling, le cuivre pour les fractions qui n'ont pas d'équivalent en argent. Au-dessous de 4.500 reis, les paiements ne se feront qu'en argent et bronze.

L'argent anglais n'est donc pas monnaie légale ; en fait, un droit de 10 % a été imposé à l'entrée de ce métal, mesure prise dans le but de faire obstacle à l'importation de métal blanc pratiqué sur une grande échelle par les Bunniaks ou marchands arabes, aux ports de Mozambique ou de Delagoa, à raison de 6.500 reis environ à la livre. Ces trafiquants pratiquent illicitement le métier de changeur, à un taux beaucoup plus avantageux que les banques-autorisées. La Compagnie a mis, d'ailleurs, les principaux commerçants et les Compagnies de navigation en garde contre cette industrie, elle a prévenu également les agents maritimes qu'ils devaient veiller à ce que les changes s'effectuassent réellement dans le port dont ils ont la surveillance aux taux les plus élevés.

Les progrès de Beira. — Le *Rhodesian Times*, dans son dernier numéro parvenu en Europe, publie une intéressante correspondance de Beira, datée du mois de mai, qui donne la physionomie actuelle de la colonie de Mozambique. Le volume du commerce s'est élevé mensuellement à 2.000 tonnes, en accroissement notable sur les mois correspondants de l'année dernière. Au tonnage du mois de mai sont venus s'ajouter du matériel roulant nouveau, y compris cinq locomotives. On sait, en effet, que le

chemin de fer doit prochainement atteindre Umtali ; on attend impatiemment l'ouverture de cette voie ferrée qui doit être, on l'espère, le signal du « boom » au Manica ; le Manicaland est, en effet, une des plus riches régions aurifères. Le seul obstacle sérieux serait le creusement d'un vaste déblai pour permettre la traversée en pente relativement douce de la vallée de Manica ; il devient même probable qu'en raison de cette difficulté, la voie ne sera ouverte que dans cinq ou six mois. Quoi qu'il en soit, l'achèvement de la ligne est désormais certain, la Compagnie de Mozambique étant devenue une entreprise payante, promettant même à brève échéance un beau dividende ; il en sera bien autrement quand la Compagnie aura développé toutes ses voies de communication qui constituent l'entrée et la sortie obligatoires de la Rhodésia.

Le *Bulletin officiel* de la Compagnie, dans son dernier numéro, annonce que tous les paiements faits et reçus par la Compagnie de Mozambique s'effectueront désormais en or. Jusqu'ici, un tiers des placements pouvait se faire en argent portugais, calculé au taux de 4.500 reis pour une livre sterling. L'étalon commercial flottait entre 5 et 6.000 rets. Quand au taux du change en banque, il était presque toujours fixé à 5.300 reis. Une ordonnance du Gouvernement portugais de la Colonie vient de modifier l'état des choses comme nous l'avons dit ; les Banques et le commerce s'en montrent fort satisfaites.

Sur le port de Beira s'élève actuellement une construction considérable et d'un certain luxe, due à l'initiative de M. Lawley et destinée à loger les bureaux locaux de la Compagnie de Mozambique, de la Standard Bank et du Beira Railway. La digue s'achève également.

On signale le cas remarquable du voilier trois-mâts français « le Zambèze », de la Compagnie Cyprien Fabre*, qui, parti de Marseille avec une cargaison importante de bois de construction, a touché Beira 70 jours après son départ, ayant doublé le Cap.

———————

REVUE DE LA PRESSE ANGLAISE DE LA SEMAINE
(*L'Économiste européen*, 16 juillet 1897)

La Mozambique. — Le *Statist* dit qu'il est absolument exact que des négociations se poursuivent en vue d'une réorganisation des affaires de la Compagnie de Mozambique et que des achats importants d'actions de la Compagnie aient été effectués par des banques continentales. Mais quand les faits seront connus, le public constatera que les bruits répandus ont été très exagérés. Il n'y a pas d'objectif sur Delagoa Bay de la part de l'Allemagne et nous tenons de la source la plus autorisée que le Gouvernement portugais ne fera rien qui puisse être considéré comme hostile aux intérêts britanniques. Il est très possible que le Gouvernement portugais accorde des concessions à la Compagnie, au nord de Delagoa Bay, mais le Portugal ne renoncera pas à son autorité sur la baie de Delagoa. Les conséquences politiques de l'affaire en cours sont insignifiantes. Ajoutons que la liste des actionnaires de la Mozambique est intéressante à consulter à l'heure actuelle. Les plus gros actionnaires sont l'Oceana Consolidated et MM. Ochs frères. Une banque parisienne détient 13.000 titres et le directeur de la Compagnie à Lisbonne possède 4.000 actions. En outre, il n'y a guère plus de 20 paquets de plus de 2.000 titres et la grande majorité des actionnaires possèdent chacun, 100, 60, 20,10 et même une seule action.

———————

Compagnie de Mozambique
(*L'Économiste européen*, 10 décembre 1897)

La Compagnie Océana Consolidated annonce que les recettes de la Compagnie de Mozambique pour le mois de juillet dernier ont donné une plus-value de 7.005 liv. st. sur la période correspondante de 1896 et de 10.872 liv. st. pour le mois de janvier 1895.

Les autorités du Mozambique viennent d'abolir les droits de transit sur les marchandises passant par Delagoa-Bay à destination du Transvaal. Un arrêté spécial a été pris la semaine dernière par le major D. Albuquerque, gouverneur général. Pour se rendre compte de l'accroissement rapide du trafic de Delogoa-Bay, il est intéressant de connaître le nombre et le tonnage des vaisseaux qui sont entrés dans le port du mois de janvier au mois de septembre 1897 : janvier, 57 vaisseaux d'un tonnage de 118.884 tonnes ; février, 41, tonnage, 87.588 ; mars, 42, tonnage, 90.344 ; avril, 55, tonnage. 124.220 ; mai, 45, tonnage, 97.294 ; juin, 50, tonnage, 105.033 ; juillet, 42, tonnage 99.213 ; août, 42, tonnage, 87.751 ; septembre, 42, tonnage 96.493, au total : 906.320.

En ce qui concerne la situation financière de la province du Mozambique, on peut voir par les chiffres ci-dessous combien elle est satisfaisante. En effet, d'après le budget de 1895-96, les recettes s'élevaient à 288.000 liv. st., elles sont montées l'année suivante à 800.000 liv. st., et le budget en préparation pour cette année accuse des recettes encore supérieures de 100.000 liv. st., c'est-à-dire qu'elles se monteront à 900.0011 liv. st.

Le traité qui vient d'être conclu pour le recrutement d'ouvriers du Mozambique, pour les mines, sera naturellement une nouvelle source de profits pour le pays, sans compter tous ceux que l'on pourra tirer de la création d'industries locales, etc.

Jusqu'à ces derniers temps, les revenus de la province du Mozambique ne couvraient pas ses dépenses et le Gouvernement portugais était obligé chaque mois de combler le déficit. Mais cet état de choses a changé et, grâce à l'administration intelligente actuelle, les comptes montrent une balance importante de profits, mais aussi toutes les dépenses de la guerre contre les indigènes dans laquelle les autorités locales ont été engagées, sont réglées.

Actuellement, il est très difficile de pouvoir faire l'acquisition d'une pièce de terre près du centre des affaires de la ville de Lourenço Marqués, et les capitalistes du Rand traitent tous les jours pour l'achat de terrains dans les districts suburbains. Le pays retire ses principaux revenus de la location à longs termes de terrains et de ses droits de douane, et quoique les revenus de ces sources soient relativement petits, l'excellente condition des voies, rues, routes, etc. peut être favorablement comparée à celle de Johannesburg où les recettes perçues de ce chef s'élèvent à dix ou douze fois plus haut qu'à Delagoa-Bay.

Les travaux pour l'amélioration du port sont à l'étude.

———————

COMPAGNIE DE MOZAMBIQUE
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 4 mars 1898)

La Compagnie Oceana Consolidated annonce que pour le mois de février dernier les recettes de la Compagnie de Mozambique se sont élevées à £ 16.441 et les dépenses à £ 13.720, £ 12.415 ayant été dé pensées en outre pour travaux publics. Les recettes des douanes ont atteint £ 6.175 pour ledit mois.

———————

BOURSE DE PARIS
En banque

(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 24 mai 1898)

On annonce de divers côtés que des négociations auraient été entamées depuis quelque temps entre le gouvernement portugais et la Compagnie de Mozambique, d'une part, et la Chartered, d'autre part, en vue de donner en régie, à la Mozambique, le port de Lourenço-Marquez, moyennant une grosse avance en espèces qui sera faite par la Chartered, en échange d'un lot important d'actions de la Mozambique. M. Meyrelles, secrétaire-général de la Mozambique et ancien vice-gouverneur de la colonie de ce nom, s'est rendu ces jours-ci à Londres pour activer les négociations commencées par le ministre plénipotentiaire du Portugal.

———————

BOURSE DE PARIS
En banque
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 9 septembre 1898)

La Mozambique se tient ferme à 58 25. Dans notre bulletin d'hier, nous émettions des doutes sur la nouvelle que l'on faisait courir concernant un achat ferme de 120.000 actions de la Mozambique fait par un grand établissement de crédit qui ne serait autre que la Banque de Paris et des Pays-Bas. Mais voici qu'aujourd'hui, le *Financial News* informe ses lecteurs que la nouvelle est inexacte, parce que c'est la Compagnie Mozambique qui n'aurait pas accepté l'offre de la Banque de Paris et des Pays-Bas. Insister sur cette invraisemblable déclaration, nous paraîtrait cruel.

———————

Compagnie de Mozambique
(*L'Économiste européen*, 23 septembre 1898)

L'attention du public s'est de nouveau portée, dans ces derniers temps, sur les actions de la Compagnie de Mozambique. Rappelons que cette Compagnie a été créée le 11 février 1891, par charte royale, au capital de 1 million de livres sterling, représenté par un nombre égal d'actions de 1 liv. st. Ce capital n'a été majoré d'aucun apport onéreux, et il n'existe pas de parts de fondateurs. La Compagnie possède des droits absolus sur un territoire d'une superficie de 57.900 milles carrés, en chiffre rond, et qui comprend une étendue de côtes de 300 milles.

Elle a, pour port principal naturel, Beira, situé dans la baie du fleuve Bungwe, et qui, comme importance, ne le cède sur la côte, qu'à Delagoa-Bay. Beira possède tous les éléments d'un centre commercial important, et c'est le seul port au moyen duquel on puisse réellement atteindre non seulement les territoires aurifères de Manica, mais encore la Rhodesia et toutes les contrées appartenant à la British South Africa Company (Chartered). À remarquer que la distance qui sépare Beira du centre de la Rhodesia est de 968 milles plus courte que celle qui existe entre la Rhodesia et Le Cap.

Pour amener l'immense territoire qu'elle détient à l'état de prospérité dont il jouit actuellement, la Compagnie de Mozambique a dû déployer une énergie remarquable, sans jamais, toutefois, s'être écartée des règles de la plus grande sagesse. Et c'est grâce à son administration prévoyante, que l'on a pu procéder à d'importants travaux qui, tous, contribuent à augmenter chaque jour davantage la valeur de son domaine. Pour arriver au résultat obtenu, peu d'années ont suffi et peu d'argent a été dépensé, puisque sur son capital représenté par un million d'actions, la Compagnie n'avait émis, jusqu'au 31 décembre 1897, que 550.000 titres, dont 117.000 rétrocédés au cours de

cette même année 1897, comme suit : 55.000 au Gouvernement portugais, au pair, et 55.000 à divers au prix de 33 sc., soit 41 fr. 25 environ.

De nouveau, la Compagnie de Mozambique, pour agrandir le port de Beira qui ne répond plus aux nécessités actuelles, — puisque l'importation, qui se chiffrait par 525.000 fr. en janvier 1897, s'élevait à 2.441.000 fr. en janvier 1898, soit une augmentation de 360 %, — et pour procéder à de nouveaux travaux, vient de rétrocéder une partie des titres restés à la souche, soit 120.000 actions dans les conditions suivantes : 12.000 actions au Gouvernement portugais en représentation du droit de 10 % qu'il a sur le capital de la Compagnie ; 2.000 actions à l'Institut colonial (Institution de secours), et 106.000 actions à un groupe représenté par la Banque de Paris et des Pays-Bas. Ces dernier titres ont été pris au prix de 2 liv. st., c'est-à-dire à un cours sensiblement supérieur à celui obtenu par la Compagnie de Mozambique en 1897.

Durant les cinq premières années d'organisation, c'est-à-dire de 1893 à 1897, le développement des ressources de bénéfices de la Compagnie n'a fait qu'augmenter. Ses recettes de 1897, comparées à celles de 1896, représentent une augmentation de 180 %, et la progression suivie jusqu'à présent ne peut encore que s'accroître sous les multiples causes qui concourent à favoriser les développements des éléments de ses recettes, surtout après la réunion du réseau des Chemins de fer de Beira à la ligne du Cap, réunion qui créera un mouvement des plus favorables à l'expansion de l'activité industrielle et commerciale de la concession. Rappelons, à ce propos, que la Compagnie de Mozambique est intervenue, avec la Chartered, dans la formation de la Beira-Junction-Railway Company, une filiale de la Beira-Railways, qui se dirigera jusqu'à Umtali, sur la frontière de la Rhodesia, se raccordant ainsi à la voie ferrée qui, partant de Cape-Town, traverse le territoire de la Chartered. Ce raccordement se fera par deux tronçons reliant, d'une part, Salisbury, capitale de la Rhodesia avec Umtali, et, d'autre part, avec Buluwayo.

Nous avons dit plus haut que le territoire de la Compagnie de Mozambique comprenait une superficie de 57.900 milles carrés de terrains. Ces terrains sont, ou propres à l'agriculture, ou exploitables comme concessions minières.

En ce qui regarde l'agriculture, il faut noter, par exemple, que la fertilité du bassin de Zambèse est attestée aussi bien par les explorateurs que par ceux qui s'adonnent à la grande agriculture. De plus, la main-d'œuvre s'obtient là, à bon compte, et il existe, à proximité, de grands marchés pour l'écoulement des produits. Quant aux mines, la Compagnie ne les exploite pas elle-même, mais elle accorde des concessions à toutes personnes ou à toutes sociétés désireuses de procéder à des exploitations. Comme propriétaire du pays, et en compensation des frais que lui occasionne la construction de routes et de chemins de fer, de ports, etc. — le tout devant aider au développement de ces régions — pour se rémunérer aussi des frais qui lui incombent du fait de la police qu'elle entretient et de toutes les autres dépenses qui faciliteront le travail des mines et le rendront productif, elle reçoit entre 15 et 20 %, en actions entièrement libérées, du capital des sociétés qui se forment sur son territoire. Déjà, en 1897, le capital nominal de ces Compagnies s'élevait à plus de 2 millions de livres sterling. Ajoutons que la richesse des *reefs*, dans le district de Manica, a déjà été constatée ; que, dans le voisinage immédiat de Macequece, on a obtenu des résultats très satisfaisants, et, qu'enfin, la zone aurifère embrasse les districts de Manica, Barue et Mossurice, et plusieurs autres milliers d'hectares. Quant à l'eau, elle est en abondance, attendu qu'il existe là de nombreux fleuves et torrents.

En résumé, les résultats acquis jusqu'à présent par la Compagnie de Mozambique laissent entrevoir pour cette entreprise, un avenir largement progressif. Il n'est à regretter qu'une chose : c'est que l'initiative de nos compatriotes ne se soit pas portée, depuis longtemps, vers ce pays neuf que nos voisins les Anglais n'ont pas négligé et dans lequel ils ont déjà acquis d'innombrables propriétés.

COMPAGNIE DE MOZAMBIQUE
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 20 octobre 1898)

L'assemblée générale annuelle de la Compagnie de Mozambique se réunira à Lisbonne le 10 novembre 1898. Pour les représenter à cette assemblée, différents groupes font rechercher les pouvoirs des actionnaires. Leurs circulaires révèlent des divergences de vues. Pour les examiner, nous ne pouvons mieux faire que de mettre impartialement sous les yeux de nos lecteurs ce que disent les uns et les autres.

Voici d'abord la circulaire de l'Oceana Consolidated dont trois administrateurs font partie du comité de Londres de la Compagnie de Mozambique :

L'assemblée générale annuelle de la Compagnie de Mozambique se réunira à Lisbonne, le 10 novembre 1898, à midi, et par suite, nous avons l'honneur de vous remettre, comme d'habitude, une formule de pouvoir, que vous voudrez bien nous retourner dûment signée le 30 courant, au plus tard. Des représentants dûment autorisés seront envoyés par nous pour assister à la réunion. Nous devons cependant, vous informer, à notre regret, que les intérêts de la Compagnie et de ses actionnaires viennent de subir un préjudice matériel, du fait du Comité de Paris, agissant en opposition avec l'opinion du Comité de Londres, au sujet d'une question financière qui, suivant les règlements de la Compagnie, rentre spécialement dans les attributions du Comité de Londres. Les faits sont les suivants : Il y a quelques mois, les membres du conseil d'administration de la Compagnie avaient décidé, après en avoir dûment délibéré et d'accord avec les Comités de Londres et de Paris, de recommander aux actionnaires une émission d'obligations, afin de pourvoir à de nouveaux travaux publics et à d'autres emplois de fonds rémunérateurs, cette émission devant largement augmenter, moyennant une charge proportionnellement minime, prélevée sur les recettes de la Compagnie, la valeur intrinsèque et le cours coté pour les actions actuellement en circulation, dont le nombre est relativement faible.

On avait également fait des arrangements pour assurer la souscription immédiate de toutes les obligations à émettre. Néanmoins, le comité de Paris, agissant isolément, a récemment essayé de faire passer de force la vente, à un établissement de banque, d'une quantité importante d'actions non encore émises, et cela moyennant un prix considérablement au-dessous des cours actuels qui sont eux-mêmes relativement bas. Le Comité de Londres est opposé à ce plan. Il considère, pour des raisons évidentes, que dans la position actuelle de la Compagnie, l'émission d'obligations est beaucoup plus rationnelle au point de vue financier. Si, pourtant, une nouvelle augmentation du capital était décidée, le Comité juge équitable, maintenant où la Compagnie se trouve dans un état prospère, que les actionnaires qui ont loyalement soutenu la Compagnie dans le passé, jouissent du privilège de souscrire au prorata à la nouvelle émission d'actions, au bas prix auquel le comité de Paris désire les vendre à l'établissement de banque en question. En notre qualité de plus fort actionnaire de la Compagnie de Mozambique, nous souscrivons énergiquement à cette manière de voir du Comité de Londres, partagée d'ailleurs par la même majorité d'actionnaires résidant sur le continent ou en Angleterre qui a coopéré avec nous à la dernière assemblée générale annuelle.

Conjointement avec d'autres actionnaires, nous prenons actuellement toutes les mesures nécessaires pour empêcher cette émission d'actions, et nous nous opposerons de même, énergiquement, à la combinaison à l'assemblée générale annuelle. Il sera également nécessaire de prendre, en même temps, des arrangements pour assurer une protection plus efficace des intérêts des actionnaires. Nous vous demandons, par suite,

de nous envoyer votre pouvoir, afin que l'on puisse constater que nous avons la majorité des actionnaires avec nous.

La Compagnie Oceana Consolidated est heureuse de pouvoir ajouter que, d'après ses informations, le rapport de la Compagnie de Mozambique, qui doit être publié prochainement, fera ressortir la prospérité dont jouit cette dernière dans toutes les branches de ses affaires. Les recettes des douanes et autres recettes de la Compagnie ont largement augmenté et le développement général dû aux chemins de fer déjà construits ou qui sera une conséquence des lignes projetées justifie pour les actions de la Compagnie un prix beaucoup plus élevé.

Une proposition tendant à payer un dividende de 7 1/2 % sera soumise aux actionnaires de la Compagnie de Mozambique, à l'assemblée générale qui va avoir lieu.

Une traduction du rapport et des comptes à soumettre à l'assemblée vous sera, comme d'habitude, adressée par nous aussitôt qu'elle sera prête.

En réponse à cette circulaire, le comité de Paris de la Compagnie de Mozambique écrit aux actionnaires dans les termes suivants :

L'Oceana Consolidated Company, Limited, a adressé une circulaire aux actionnaires de la Compagnie de Mozambique pour leur dire que les intérêts de la Compagnie et de ses actionnaires venaient de subir un préjudice matériel du fait du comité de Paris.

Les faits indiqués dans cette note sont complètement erronés.

À la suite de négociations entamées avec un établissement de crédit de Paris, pour la cession à lui faire, au prix de £ 2, par titre, de 106.000 actions d'une nouvelle émission, sur les bases d'un précédent contrat fait avec le même établissement, le conseil d'administration de la Compagnie, dans sa réunion du 31 août dernier, a décidé qu'il verrait avec plaisir aboutir ces négociations.

Le cours des actions, le 31 août 1898, était de 51 fr. 75.

Un accord étant survenu à la suite des négociations suivies, le conseil d'administration, à Lisbonne, à l'unanimité, l'a approuvé le 5 septembre. — Les comités, réunis le 8 septembre, ont également approuvé cette émission par quatre voix contre trois. En résumé, sur quinze administrateurs formant l'ensemble du conseil d'administration, il y a eu douze voix pour l'acceptation de la vente des 106.000 actions et trois voix contre. Les trois membres du comité de Londres de la Compagnie de Mozambique, qui font tous partie du conseil d'administration de The Oceana Consolidated Company, Limited, avaient antérieurement proposé une émission d'obligations 5 1/2 % et le service de cette émission , avec l'amortissement et les frais, aurait constitué une lourde charge pour la Compagnie.

Le conseil a rejeté cette proposition et a accepté seulement de soumettre à l'assemblée générale le principe d'une émission d'obligations, cette émission ne pouvant avoir lieu que pour des affectations spéciales, ayant une recette certaine. L'émission d'obligations aurait, d'ailleurs, été rejetée, très probablement, par le gouvernement, car la Compagnie n'a obtenu la charte royale de concession qu'à condition de porter, par émissions successives, son capital primitif de 2 millions de francs à 25 millions de francs, et ce capital n'a, jusqu'à présent, été réalisé que jusqu'à concurrence de 16.740.000 fr., en y comprenant la dernière émission.

Une émission d'actions avec une prime de 100 % sur le cours nominal des titres a été jugée plus favorable aux intérêts de la Compagnie ; elle ne grève pas la Compagnie d'une dette, comme l'aurait fait une émission d'obligations, et le prix obtenu est la meilleure preuve de l'état satisfaisant des affaires sociales.

Contrairement à l'affirmation de la circulaire de l'Oceana Consolidated Company, Limited, cette émission ne rentrait pas spécialement, suivant les règlements de la Compagnie de Mozambique, dans les attributions du comité de Londres. D'après ces règlements et d'après les statuts, c'est au conseil d'administration qu'il appartient de

statuer sur les émissions d'actions ; or, ainsi qu'il a été dit plus haut, l'émission et la vente des 106.000 actions ont été décidées par douze administrateurs sur quinze composant le conseil, les trois membres dissidents faisant tous partie du conseil d'administration de The Oceana Consolidated Company, Limited.

Le contrat passé le 8 septembre dernier pour la vente de 106.000 actions est donc définitif; il a, d'ailleurs, été approuvé par le commissaire royal institué par le gouvernement portugais, auprès de la Compagnie de Mozambique, et il a été enregistré par le Tribunal de commerce de Lisbonne.

The Oceana Consolidated Company, Limited, n'est pas le principal actionnaire de notre Compagnie, puisqu'elle ne figure sur nos registres que pour 2.100 actions. Nous engageons, en conséquence, les actionnaires à ne pas suivre les conseils intéressés que leur donne The Oceana Consolidated Company, Limited, et à ne pas lui remettre leurs pouvoirs.

La proposition d'un dividende de 7 1/2 % a été faite par le conseil d'administration et approuvée par les mêmes membres qui ont voté la nouvelle émission d'actions, laquelle ne doit pas participer à la distribution du dividende de 1897.

Le comité croit devoir rappeler que, l'année dernière, une opération identique a été réalisée : elle portait sur 55.000 actions, qui ont été prises ferme, au prix de 41 75, alors que le cours était de 51 fr. — Le même groupe qui proteste aujourd'hui, non seulement a approuvé l'opération, mais y a participé pour 15.000 titres.

———————

COMPAGNIE DE MOZAMBIQUE

———————

Avis aux actionnaires

(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 21 octobre 1898)

En vue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra à Lisbonne le 10 novembre prochain, les actionnaires de la Compagnie de Mozambique sont priés de déposer leurs actions à la Banque de Paris et des PaysBas, 3, rue d'Antin, à Paris, avant le 25 octobre courant, dernière limite.

Cette assemblée aura une importance particulière ; il est donc indispensable que les actionnaires y soient fortement représentés.

La Banque de Paris et des Pays-Bas mettra gratuitement à leur disposition tous les imprimés nécessaires et leur fournira des explications très complètes sur la situation présente de la société et son avenir.

———————

CIRCULAIRE ADRESSÉE PAR L'OCÉANA CONSOLIDATED COMPANY AUX ACTIONNAIRES DE LA COMPAGNIE DE MOZAMBIQUE

(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 22 octobre 1898)

L'Oceana Consolidated Company relève les erreurs contenues dans la circulaire adressée le 15 octobre par le Comité de Paris de la Mozambique aux actionnaires de cette Compagnie.

Il est inexact que le conseil d'administration de Lisbonne ait approuvé le 5 septembre le projet de vente de 106.000 actions à un établissement de Banque ; il a simplement renvoyé ce projet aux comités de Londres et de Paris réunis.

Il est inexact que les comités réunis aient approuvé le 8 septembre cette émission. Le Comité de Paris seul l'a examinée. Le Comité de Londres avait été convoqué le 7 septembre seulement, par télégramme, à cette réunion, c'est-à-dire alors que le temps matériel lui manquait pour y assister. C'est malgré son absence, et dès lors sans autorité effective, que le comité de Paris a pris la décision que l'on connaît.

Il est inexact que le conseil ait rejeté la première proposition concernant l'émission des obligations ; il l'avait acceptée, après que d'ailleurs les comités réunis, y compris le comité de Paris l'avaient approuvée eux-mêmes à l'unanimité le 21 juillet 1898.

Il est inexact que le contrat relatif à l'émission des actions soit définitif ; il lui manque l'approbation de l'assemblée des actionnaires, et les plus hautes autorités locales du Portugal le considèrent comme conclu en opposition avec les statuts de la Compagnie et par conséquent sans valeur.

Il est enfin inexact que l'année dernière une opération identique ait été réalisée, et que « 55.000 actions aient été prises fermes à 41 f. 75, alors que le cours était de 51 fr. ». L'opération a été définitivement approuvée par le conseil de Lisbonne, le 8 juin 1897 ; elle avait été arrêtée plus de dix jours auparavant, et le 6 et le 7 juin étaient jours fériés. Or, voici les cours pratiqués dans la période précédente : 28 mai, 37 fr. ; 29 mai, 37 fr. ; 31 mai, 38 fr. ; 1er juin, 38 fr. 75 ; 2 juin, 38 fr. 50 ; 3 juin, 39 fr. 50 ; 4 juin, 39 fr. 50 (extrait de la cote authentique). Les actions émises étaient donc prises à un cours supérieur au cours du marché. On voit, par cet exemple, l'opinion qu'il faut avoir des assertions du Comité de Paris.

La transaction votée par le Comité de Paris, seul va directement à l'encontre des intérêts des actionnaires de la Mozambique, que l'émission d'obligations, votée unanimement un mois et demi auparavant, eût infiniment mieux servis. Il serait très dangereux pour eux de la sanctionner à l'assemblée, et c'est pourquoi ils sont priés d'envoyer aussitôt leurs pouvoirs de représentation à l'agence de la Compagnie Oceana, 19, rue Lafayette, Paris, laquelle représente les vues du comité de Londres.

En ce qui concerne ce comité, son action se borne à défendre ce qu'il considère comme les vrais intérêts des actionnaires portugais, français, allemands aussi bien qu'anglais, et il fera tout ce qu'il est en son pouvoir pour empêcher la Compagnie de Mozambique d'être exposée dans l'avenir à de semblables irrégularités.

COMPAGNIE DE MOZAMBIQUE

Un avis de convocation à l'assemblée générale du 10 novembre prochain indique la Banque de Paris comme pouvant recevoir le dépôt d'actions, à ce sujet, un groupe d'actionnaires de la Compagnie, désireux d'empêcher tout malentendu, prévient que, suivant l'article 22 des statuts, le conseil est seul apte à désigner les lieux de dépôt, et que, dans sa circulaire du 10 octobre dernier, il n'indique comme cela que les bureaux de la Compagnie à Lisbonne, et ceux des comités de Paris et de Londres. Voici le texte de cette circulaire :

COMPAGNIE DE MOZAMBIQUE
Société anonyme à responsabilité limitée

Avis est donné par la présente que l'assemblée générale ordinaire de ladite Compagnie aura lieu jeudi, le 10 novembre 1896, à midi, dans les bureaux de la Compagnie à Lisbonne, rue de Alecrim, no 45, conformément à l'article 48 des statuts.

Les actions au porteur doivent être déposées aux bureaux de la Compagnie à Lisbonne, rue de Alecrim, no 5, et, à l'étranger, aux bureaux des comités respectifs : à Paris, no 7, rue Lafayette, et à Londres, no 13 Austin, Friard E. C., au plus tard jusqu'au 26 octobre à 4 h. de l'après-midi.

Lisbonne, le 10 octobre 1898,

Pour la Compagnie de Mozambique,

Marquis de Fontes de Nello,
Administrateur-délégué. »

COMPAGNIE DE MOZAMBIQUE
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 9 novembre 1898)

La Compagnie Oceana Consolidated a reçu le télégramme suivant de ses agents à Lisbonne :

« Lisbonne, le 8 novembre 1893.

« Les votes des actionnaires français, anglais et allemands de la Compagnie de Mozambique, opposés à l'action du comité de Paris, dépassent dans la proportion de trois à un les votes de la fraction contraire. ils ne peuvent être mis en minorité à l'assemblée que si on admet le vote des actions dont l'existence est reconnue comme illégale par les meilleures autorités locales en matière de droit et qui peuvent être radiées par une décision de la Cour. On assure que le président de l'assemblée a le pouvoir d'empêcher de voter ces actions illégales, et il encourrait une responsabilité exceptionnellement grave s'il permettait à ces actions de prendre part aux décisions de l'assemblée. »

Compagnie de Mozambique
(*L'Économiste européen*, 11 novembre 1898)

Voici une consultation de MM. Charles Lyon-Caen, membre de l'Institut, professeur à la Faculté de droit de Paris, et Henry du Buit, avocat à la Cour d'appel, ancien bâtonnier, sur l'émission des 120.000 actions de Mozambique :

Les soussignés, Charles Lyon-Caen, membre de l'Institut, professeur à la Faculté de droit de Paris ; Henri du Buit, avocat à la Cour d'appel, ancien bâtonnier,

Consultés sur les deux questions ci-après posées, dans l'intérêt de la Compagnie portugaise de Mozambique, émettent l'avis suivant :

Première question. — En fait. — Par délibération en date du 5 septembre dernier, le conseil d'administration a voté une émission d'une quatrième série de 120.000 actions d'une livre sterling ou 25 francs chacune.

Par une convention en date du 8 septembre, la Compagnie de Mozambique, représentée par M. Bartissol, président des comités réunis de Paris et de Londres, habilité par cette décision du conseil d'administration de cette société, a réalisé le placement de 100.000 actions sur la série de 120.00O.

La cession de ces actions a été faite à la Banque de Paris et des Pays-Bas, au prix du 2 liv. st. chacune, ou 5.300.000 francs, avec une prime de 1 liv. st., soit 2.650.000 fr., sur leur valeur nominale. Cette émission de 120.000 actions, approuvée par le commissaire royal de la Société, enregistrée au tribunal de commerce de Lisbonne, a été, depuis, effectivement exécutée par la remise au Gouvernement de 14.000 actions et à la Banque de Paris de 106.000 actions au porteur, signées par les personnes compétentes et revêtues du sceau de la société.

Divers actionnaires prétendent que cette émission est nulle et que les titres ainsi émis sont sans valeur ; ils ont saisi les tribunaux portugais d'une demande à cette fin, dirigée contre le conseil d'administration représentant la société. Ils se fondent sur le défaut de

pouvoir de M. Bartissol pour conclure cette vente avec la Banque de Paris, en soutenant :

1° Que le Comité de Londres n'a pas délibéré ;

2° Que, sans cette délibération, aucune décision régulière n'était possible, aux termes des règlements et des statuts sociaux.

On demande si leur prétention est fondée et si le contrat passé avec la Banque de Paris et des Pays-Bas, propriétaire des titres, est valable ou non.

AVIS. — Les soussignés estiment que la validité de l'émission et la propriété de la Banque de Paris et des Pays Bas, ainsi que celle des porteurs actuels des 120.000 titres dont s'agit, sont valables.

L'article 5 des statuts fixe l'importance du capital social à 1 million de livres, soit 25 millions de francs, divisé en 1 million d'actions d'une livre sterling ou 25 francs, dont la première série de 400.000 actions a été émise lors de la formation de la Compagnie.

L'article 28 et l'article 5 édictent que le conseil d'administration a le pouvoir d'émettre, par séries qui ne seront pas inférieures à 40.000 actions, le capital non encore réalisé. C'est ainsi que le conseil a émis, en 1895, la deuxième série de 40.000 actions et, en 1897, la troisième de 110.000 actions.

La plénitude des pouvoirs du conseil d'administration n'est donc pas discutable.

D'autre part, s'il a été institué par l'article 34 des statuts un comité d'administrateurs résidant à Paris et un autre comité d'administrateurs résidant à Londres, si diverses attributions ont été conférées à ces comités, soit séparés, soit délibérant en commun, il ne résulte d'aucun article des statuts ou des règlements de la Compagnie que ces comités ou l'un d'eux aient le pouvoir soit de décider, soit de rejeter, par leur propre volonté, une émission d'actions votée par la majorité du conseil d'administration.

Or, il est constant que l'émission dont il s'agit a été votée, ordonnée, exécutée et. par suite, ratifiée par la volonté unanime des membres du conseil d'administration, à la seule exception de trois administrateurs résidant à Londres et formant le comité de cette ville.

Quels que puissent être, en conséquence, les prétentions, les griefs, les objections sur l'opportunité de cette mesure soulevés par les membres de ce comité, il est évident que leur résistance ne saurait paralyser l'exécution des décisions de la majorité du conseil agissant dans la limite et dans l'exercice de ses pouvoirs pour la gestion de tous les intérêts de la société.

Si l'on examine à fond les griefs des trois membres du comité de Londres, que les actionnaires contestant semblent s'être appropriés, on est conduit à constater leur parfaite inanité. Ces griefs se résument en définitive comme il suit :

1° Une émission d'obligations aurait été antérieurement projetée et il aurait été même convenu entre les membres du conseil qu'elle serait proposée à l'assemblée générale, seule compétente aux termes de l'article 45 des statuts pour l'autoriser;

2° Lorsque la résolution de procéder à une émission d'actions, laquelle rentre dans les pouvoirs du conseil d'administration seul, aurait fait l'objet de propositions dans le sein du conseil, les trois membres de ce conseil composant le comité de Londres auraient fait connaître leur opposition en principe et quant au prix ;

3° Le conseil siégeant à Lisbonne ayant donné au président du comité de Paris l'indication de consulter les comités de Paris et de Londres réunis, celui ci aurait convoqué leur réunion à un délai trop rapproché, et la délibération des comités réunis aurait été prise en l'absence des trois membres du comité de Londres.

Aucune de ces allégations, dont les deux premières sont constantes et dont la dernière ne paraît que partiellement exacte, ne peut avoir la moindre influence sur la compétence et les pouvoirs de la majorité du conseil d'administration et ne saurait annuler, au regard des tiers, ni au regard de la Société, l'émission des 120.000actions ni la vente des 106.000.

En effet, le dissentiment des trois membres du comité de Londres, dissentiment qu'ils avaient fait connaître et qui équivaut à un vote négatif de leur part (les statuts autorisant et même prescrivant dans certains cas le vote par correspondance), ne pouvait modifier la décision des comités réunis de Paris et de Londres. Il est, en effet, établi que ces Comités réunis se composent de sept membres, trois de Londres et quatre de Paris, et que les décisions prises à la majorité de quatre voix sont régulières.

Il résulte d'autre part du procès-verbal de la séance du 8 septembre, à laquelle avaient été convoqués les comités réunis de Paris et de Londres, que les quatre membres composant le comité de Paris ayant donné un vote favorable, la décision des comités réunis était, à la majorité, conforme à la proposition.

Au surplus, la délibération des comités réunis eût-elle été défavorable, elle ne pouvait lier ni paralyser la décision définitive de la majorité du conseil d'administration qui avait voté, le 5 septembre, l'émission de 120.000 actions et la vente de 106.000 à la Banque de Paris.

Or, il ne faut pas perdre de vue que le conseil siégeant à Lisbonne a été tenu au courant par le comité de Londres lui-même, de son opposition et de ses critiques. Il a connu les prétentions du comité de Londres, de considérer comme nulle au regard de la Société la signature de M. Bartissol, apposée à la convention passée avec la Banque de Paris et des Pays Bas. La question posée dans la consultation de M. Alves de Sa était donc soumise dès alors au conseil d'administration siégeant à Lisbonne, auteur de la délibération du 5 septembre et de l'autorisation donnée à M. Bartissol, d'engager la Compagnie envers la Banque de Paris et des Pays-Bas. Si le conseil eût, comme on le soutient aujourd'hui, entendu subordonner sa délibération du 5 septembre à l'adhésion des trois membres du comité de Londres, il n'eût pas manqué de s'approprier les critiques et la résistance de ce comité ; il eût pu tout au moins, en cas de doute, suspendre l'exécution du contrat dont la validité n'était contestée qu'en invoquant les droits prétendument méconnus du conseil d'administration et l'excès ou l'abus de mandat reproché à M. Bartissol. Loin qu'il en ait été ainsi jugé par le conseil, le contrat signé par M. Bartissol a été approuvé et exécuté en pleine connaissance des critiques du Comité de Londres. C'est donc un acte du conseil et non plus un acte de M. Bartissol qui se trouve aujourd'hui à juger. Il est clair que pour apprécier la validité de cet acte, on ne peut que s en référer aux statuts, qui l'autorisent pleinement, ainsi qu'il a été dit ci-dessus. Il est clair également que toutes les critiques adressées à M. Bartissol et es griefs tirés du défaut prétendu d'une autorisation suffisante du conseil, en admettant qu'ils fussent fondés à l'origine, tombent faute d'objet, puisque l'acte du mandataire a été ratifié.

Il ne reste donc plus à examiner qu'une seule question, que la consultation de M. Alves de Sa effleure plutôt qu'elle ne la soulève, sur les attributions prétendues du comité de Londres, aux termes des statuts et règlements de la Compagnie. Selon lui, il résulterait de l'article 4. numéro 2 de la Portaria Royale du 14 mars 1894, que cette disposition conférerait au comité de Londres un rôle prépondérant et des pouvoirs emportant droit de veto, pour ce qui concerne la gestion financière de la Compagnie, de telle sorte qu'aucune mesure concernant cette gestion ne saurait être prise sans son intervention ; il semble même aller jusqu'à penser que, si le comité de Londres refusait de délibérer avec le comité de Pars, aucune mesure de gestion financière ne saurait être régulièrement prise. La consultation de M. Alves de Sa ne déduit pas, il est vrai, avec une précision aussi saisissante, les conséquences de son argumentation : mais il faut reconnaître que, sous peine de n'avoir aucune portée juridique, sa théorie devait être poussée jusque-là. Pour y répondre, il suffira de faire remarquer :

1° Que l'article 4 numéro 2 de la Portaria Royale du 14 mars 1894, ne délègue au comité de Londres, quand il fonctionne réuni avec le comité de Paris, que *gérance financière de la Compagnie à l'étranger* : en d'antres termes, ces comités sont investis du droit d'expédier, sans recourir au conseil siégeant n Lisbonne, les affaires courantes

de la société à l'étranger. Personne ne pourra jamais en conclure que le comité de Londres, à lui seul, soit investi d'une puissance et d'une autorité quelconques à l'encontre du conseil d'administration dont il n'est qu'une fraction et une délégation ;

2° Qu'alors qu'il s'agit d'une émission d'actions pour laquelle le conseil d'administration, dans son ensemble, a seul pouvoir, et qui ne rentre même pas dans les termes *gérance financière de la Compagnie à l'étranger*, toute délégation générale de ce Conseil pour des objets indéterminés cesse nécessairement dès l'instant où, dans sa souveraineté, le conseil a pris une décision ;

3° Que les tiers porteurs des titres de la nouvelle émission n'ont à connaître que l'acte du conseil qui a décidé et exécuté l'émission des actions qu'ils ont acquises, et que, dès lors, toute discussion ultérieure entre les divers membres du conseil sur les conditions dans lesquelles cet acte a été accompli, leur reste parfaitement indifférente.

Sans doute, les membres du comité de Londres ont le droit de faire connaître leur dissentiment, de porter leurs critiques contre leurs collègues devant l'assemblée ; rien ne pourrait même les empêcher d'en saisir les tribunaux portugais sur le terrain d'une faute dans l'exercice du mandat social. Mais, quelle que soit la solution des discussions qu'il leur plairait d'engager de ce chef, il n'en pourra jamais résulter la nullité de l'émission, ni la moindre atteinte aux droits que les porteurs de 120.000 nouveaux titres sociaux, tiennent d'un engagement valablement pris au nom de la Société dans les limites des pouvoirs du conseil.

Deuxième Question. — En fait, une assemblée générale des actionnaires de la Société de Mozambique étant convoquée pour le 10 novembre prochain, des actionnaires, porteurs d'actions de la nouvelle série de 120.000 titres, ont déposé leurs actions pour fait partie de l'assemblée : on demande : si, en raison de la nullité actuellement demandée de cette émission devant les tribunaux portugais par un certain nombre d'actionnaires, les déposants de ces titres pourront ou non siéger à l'assemblée générale et si le conseil d'administration doit les admettre à prendre part à la délibération.

AVIS. — La solution de cette question ne saurait être douteuse, jusqu'au jour où une décision passée en force de chose jugée ou exécutoire par provision, émanant des tribunaux portugais, aurait prononcé l'annulation, impossible selon nous, de l'émission de la nouvelle série de 120.000 titres ; les porteurs qui les détiennent sont investis de tous les droits attachés à ces titres et notamment du droit de siéger aux assemblées générales dans les conditions déterminées par les statuts.

En effet, il est de principe élémentaire, en droit, que provision est due à un titre régulier dans sa forme. Il est également de principe que tout acte continue à produire ses effets, même après l'introduction d'une demande en nullité, tant que cette nullité n'a pas été prononcée.

Les 120.000 nouveaux titres engagent la Compagnie de la même manière que les anciens auxquels ils sont en tout semblables, le capital réalisé de la société est régulièrement inscrit au tribunal de commerce de Lisbonne comme s'élevant à 670.000 actions en y comprenant la nouvelle émission ; le prix de cette émission ayant été encaissé par la Société, est représenté par l'actif social ; les titres sont revêtus de toutes les signatures et formalités prescrites par les statuts et réglementés, ils ont donc tous les caractères requis pour habiliter les porteurs à exercer tous les droits que confèrent des titres réguliers. C'est là, l'application des principes les plus certains.

Délibéré à Paris, le 2 novembre 1898.

Signé : H. Du Buit. Signé: Ch. Lyon-Caen.

———————

COMPAGNIE DE MOZAMBIQUE
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 11 novembre 1898)

Le *Times*, dépêche de Lisbonne, dit qu'à l'assemblée de la Mozambique, un accord est intervenu entre les divers comités, en vertu duquel il va être procédé à une émission d'actions.

———————

COMPAGNIE DE MOZAMBIQUE
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 14 novembre 1898)

L'Oceana Consolidated C° publie la circulaire suivante :

13, Austin Friars, Londres, E. C.,
15 novembre 1898.

Monsieur ou Madame,

Je suis chargé de vous informer que les administrateurs de la Compagnie de Mozambique se sont accordés en vue de concilier les intérêts des divers groupes intéressés dans la Compagnie, et l'arrangement convenu est satisfaisant pour toutes les parties. D'après les termes de cet accord, une émission d'actions nouvelles sera offerte au prorata aux actionnaires, par l'intermédiaire du Comité de Londres, et aux mûmes conditions que celles qui avaient été fixées pour les actions récemment émises par l'intermédiaire du groupe de Paris. Les détails concernant cette émission nouvelle seront publiés en temps utile.

Après l'apaisement complet des difficultés qui avaient surgi dernièrement, et en vue desquelles il avait été reconnu nécessaire d'agir pour protéger l'intérêt des actionnaires, les comités de Paris et de Londres, en accord avec le conseil de Lisbonne, prennent toutes les mesures nécessaires pour développer les affaires et améliorer à tous les points de vue l'organisation de la Compagnie.

Par ordre du conseil :

Mortan Lambert,
secrétaire.

———————

Compagnie de Mozambique
(*L'Économiste européen*, 18 novembre 1898)

Nous avons sous les yeux le rapport du conseil d'administration de la Compagnie de Mozambique pour l'exercice social qui a pris fin le 31 décembre 1897, et qui a été communiqué le 10 novembre courant aux actionnaires réunis en assemblée générale. Voici le bilan établi à cette date :

	Liv. st. sh. d.
ACTIF	
2.453 actions de la Compagnie en mains	2.458 0 0
Propriétés diverses et droits acquis	223.944 0 1

Espèces en caisse	1.027 7 10
Espèces en Afrique	3.779 15 7
Espèces détenues par le comité de Paris	1.106 17 8
Espèces détenues par le comité de Londres	63 3 10
Dépôts dans les Banques :	
Banque de Lisbonne et des Açores	74.293 13 2
Banque commerciale de Lisbonne	4.918 13 11
Crédit franco-portugais	44.949 6 8
Banque de Lusitanie	4 10 9
Effets à recevoir	7.338 6 8
Débiteurs divers en Europe	55.067. 17 2
Débiteurs en Afrique	15.084 15 10
Actions et obligations en portefeuille :	
60.540 actions de la Beira Railway Company	25.722 15 6
1.000 actions de la Panga Company	1.000 0 0
1.00 actions de la Silindi Company	1.000 0 0
7.780 actions de la The Premier Concessions	7.780 0 0
7.900 actions de la Bragança Gold Mining Cy	7.500 0 0
800 actions Companhia do Luabo	5.925 6 8
5.780 obligations Beira Railway Company	4.681 16 0
Approvisionnements	33.387 9 8
Cautions déposées	16.500 0 0
Dépôt à la Banque de Portugal de 100.000 actions Beira Railway	55.000 0 0
Travaux et constructions en Afrique	100 208 1 8
Dépenses de premier établissement	47.644 2 8
	740.346 1 4
PASSIF	

Capital :	1.000.000	
Capital non encore émis :	450.000	550.000 0 0
Billets à payer		10.215 16 0
Créditeurs contre cautions déposées		16.500 0 0
Créditeurs divers en Europe		4.122 8 0
Créditeurs en Afrique		1.258 14 1
Réserve		1.518 12 1
Solde de marchandises en transit		7.216 16 4
Certificats représentant les intérêts de la Compagnie dans la Beira Railway Cy		55.000 0 0
Comptes en suspens :		
1.000 actions de la Panga Company		1.000 0 0
1.000 actions Sihindi Company		1.000 0 0
7.780 actions The Premier Concessions		7.380 0 0
7.500 actions Bragança Gold Mining Cy		7.500 0 0
600 actions Companhia da Gorongonsa		2.400 0 0
Bénéfices en suspens		16.09 10 9
Profits et pertes		58.834 4 1
		740.346 1 4

Le solde du compte de Profits et Pertes de 58.834 liv. st. 4 sh. 1 d. ressort de l'état suivant :

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

	Liv. st. sh. d.
RECETTES	
Report de l'exercice précédent, déduction faite d'une somme de 1.518 liv. st. le sh. mise au fonds de réserve	28.853 8 10
Intérêts et escomptes en Europe ; ventes d'actions, divers, etc.	26.359 7 4
Recettes diverses en Afrique	133.225 14 7
Ensemble	188. 438 10 9

DÉPENSES	
Dépenses en Europe	14.893 2 2
Dépenses en Afrique	114.711 4 6
Solde bénéficiaire	58.834 4 1
	188.438 10 9

Le susdit solde de 58.831 liv. st. 4 sh. 1 d., le conseil propose de le répartir ainsi :

	Liv. st. sh. d.
Répartition d'un dividende de 7 1/2 % aux actions	42.141 19 9
Application au fonds de réserve	1.499 0 9
Attribution, selon les statuts, au conseil d'administration et aux membres des comités	3.017 12 9
Report à nouveau.	12.175 10 10
Somme égale	58.884 41

En ce qui regarde la marche de l'entreprise, elle a fait, surtout en 1897, des progrès énormes. Le mouvement commercial de la colonie a passé, en cinq ans, de 48.880 liv. st. à 888.880 liv. st. Quant aux revenus encaissés par la Compagnie, ils se sont élevés, non compris les droits de transit, à 38.444 liv. st. en 1893 ; à 44.325 liv. st. en 1894 ; à 52.771 liv. st. en 1895 ; à 88.091 liv. st. en 1896 ; et à 136.061 liv. st. en 1897.

Ajoutons que l'assemblée du 10 courant a adopté, à l'unanimité, le rapport et les comptes qui lui étaient présentés. Elle a aussi approuvé un arrangement d'après lequel le Comité de Londres s'est vu autorisé à procéder à une émission d'actions réservée aux actionnaires, au prix de l'émission à laquelle a procédé dernièrement le groupe de Paris. Chaque porteur de 10 actions aura le droit de souscrire une action nouvelle à 2 livres sterling, avec un droit de préférence à une émission subséquente.

Il a été stipulé aussi que, dans l'avenir, aucune dépense extraordinaire, en dehors de celle qui sera approuvée dans le budget annuel, ne pourra être engagée sans le consentement préalable de chaque comité et aussi du conseil d'administration de Lisbonne.

La nouvelle du résultat de l'assemblée a été accueillie favorablement à Lisbonne.

———————

COMPTES RENDUS DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES D'ACTIONNAIRES

———————

COMPAGNIE DE MOZAMBIQUE

(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 22 novembre 1898)

Cette société a réuni ses actionnaires en assemblée générale le 10 novembre, à Lisbonne.

Voici un résumé des communications qui ont été faites aux actionnaires.

Pour l'exercice 1897, les recettes de la Compagnie se sont élevées à 718.133 milreis (Mr), contre 516.832 Mr pour l'exercice précédent. Ces recettes se subdivisent comme

suit, au point de vue de l'origine : Europe, 118.617 Mr, contre 120.523 Mr, et Afrique, 559.516 Mr, contre 396.509 Mr pour l'exercice précédent.

Les dépenses en Europe ont été de 67.019 Mr et en Afrique de 316.55k Mr, soit en tout 583.219 Mr, contre 380.158 Mr en 1896.

Il reste donc un bénéfice net de 134.914 Mr qui, joints aux 129.840 Mr reportés l'an dernier, forment un total disponible de 264.755 Mr, dont le conseil a proposé la répartition suivante :

Dividende de 7 1/2 % aux actions Mr	185.625
Redevance afférente à ce paiement	4.014
Réserve	6.746
Tantièmes	13.579
À reporter à nouveau	54.790
Total égal	264.754

L'amélioration des recettes est due tant à la plus-value des rentrées des douanes qu'aux résultats obtenus par les concessions de terrains à Beira. Les importations en 1897 se sont élevées à 2.642.413 Mr contre 1 327.987 Mr, les exportations à 152.987 Mr contre 83.307 Mr, le transit à 924.042 Mr contre 804.178 Mr en 1896. La Compagnie a perçu 297.769 Mr contre 189.722 pendant l'exercice antérieur.

Le rapport expose ensuite les progrès réalisés à Manica, à Sofaia et spécialement à Beira. Le commerce, la navigation, l'industrie et la construction des immeubles y ont pris d'importants développements.

À Beira, la valeur des terrains est constamment en hausse. La Mozambique s'est réservé 500.000 mètres carrés qui, estimés au prix le plus bas de 3 Mr le mètre, représentent 1.200.000 Mr.

La Compagnie espère de bons résultats des mines d'or de Manica. Elle a conclu deux contrats avec le syndicat Pardy qui a constitué d'abord la Mozambique Consolidated Mines Company et une autre société qu'il administre directement et à laquelle la Mozambique est intéressée à raison de 10 % des bénéfices nets, tandis qu'elle a reçu 52.500 liv. st. en actions de la première société.

En outre, la Compagnie de Mozambique est intéressée dans les bénéfices d'exploitation de la Ophir Exploration C°, des nouvelles concessions de la Oceana Consolidated C° et de la Compagnie du Sud-Est Africain.

Les moyens de transport préoccupent à juste titre le conseil d'administration, qui se propose de construire une voie ferrée pour desservir Manica. D'autre part, le règlement de la délimitation de la frontière avec la Chartered va donner lieu à un échange de terrains sur lesquels la Compagnie entend réserver ses droits et a pris à cet effet ses dispositions auprès du gouvernement portugais. Enfin, les négociations en cours à Londres, relativement au chemin de fer de Beira, sont en bonne voie.

En vertu des droits que lui donne la charte, la Compagnie a remplacé les roupies est-indiennes qui circulaient sur son territoire par la monnaie portugaise. L'argent n'est reçu que comme appoint pour un montant ne dépassant pas 5.500 reis. Les recettes et les dépenses de la Compagnie sont réglées en or au cours de 5.500 reis la livre sterling.

La Compagnie a envoyé, en 1897, 333 colons dans ses territoires.

———————

LES VALEURS ÉTRANGÈRES ABONNÉES AU TIMBRE
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 26 novembre 1898)

La Compagnie de Mozambique, ayant son siège à Lisbonne, est, à partir du 24 octobre 1898, abonnée au timbre pour 120.000 actions nouvelles, nos 550001 à 670000, d'une valeur nominale de 4.500 reis ou 25 fr.

———————

OCEANA CONSOLIDATED COMPANY
(*La Justice*, 20 décembre 1898)

.....

La Compagnie de Mozambique, par exemple, fait des progrès continuels ; son actif liquide dépasse aujourd'hui 7 millions1/2, son revenu en droits de douane a été eu 1897 de 3 millions 1/2 de francs.

La valeur des terrains a beaucoup augmenté à Beira, le principal port et terminus du chemin de fer, et grâce à un arrangement avec les chemins de fer du Cap, le trafic en marchandises gagnera aussi. Le port même, qui a reçu en 1897 plus de 68.000 tonnes de marchandises sera pourvu d'un quai, qui aidera beaucoup au développement du commerce français avec ce pays.

.....

L'agence de Paris est dirigée par M. Schmidt, qui, à la dernière assemblée de la Mozambique, a su prendre en mains la défense énergique des actionnaires français.

———————

COMPAGNIE DE MOZAMBIQUE
(*L'Économiste européen*, 10 février 1899)

Dès le début de cette semaine, on s'est beaucoup occupé, aussi bien à Londres qu'à Paris, des actions de la Compagnie de Mozambique, qui ont progressé sensiblement.

Ce mouvement de hausse trouve son explication dans les arrangements qui sont intervenus lundi dernier entre des groupes financiers importants et les Comités de la Compagnie.

Ces arrangements, croyons-nous savoir, assureront, à la Compagnie de Mozambique le concours d'un des premiers établissements de crédit de notre place ainsi que celui de la Compagnie internationale de commerce et d'industrie, à Bruxelles, à la tête de laquelle est le colonel Thys [4], le grand promoteur des affaires coloniales au Congo.

———————

BOURSE DE PARIS
En banque
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 11 février 1899)

La Mozambique passe de 78 à 75 50. L'émission des 60.000 actions Mozambique, formant le solde de la dernière augmentation de capital aura lieu très prochainement au cours de 2 liv., avec droit de souscription réservé aux actionnaires, dans la proportion de 1 action nouvelle par 10 anciennes. Le groupe de la Compagnie internationale belge de commerce et d'industrie doit participer dans une large mesure à la souscription des

[4] Colonel Thys : de la Banque d'Outremer, Bruxelles.

actions nouvelles. La Compagnie de Mozambique s'assure aussi l'appui et le concours de la Banque de Paris et du groupe du colonel Thys.

———————

BOURSE DE PARIS
En banque
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 22 mars 1899)

Les transactions sont nombreuses et suivies sur la Mozambique qui progresse à 75 25. Les actionnaires de cette Compagnie sont convoqués en assemblée générale pour le 12 avril prochain. Ils auront à se prononcer sur de nouvelles propositions relatives à l'augmentation du capital voté en novembre. On sait que deux émissions de 60.000 actions chacune devaient être offertes aux anciens actionnaires. D'après le nouvel arrangement, une seule sera faite à £ 2 par action, au prorata. Les 60.000 autres actions seront remises au nouveau syndicat belge.

Le commandant Thys est proposé comme président des comités réunis, au lieu de M. Bartissol.

———————

BOURSE DE BRUXELLES
(*Le Siècle*, 27 mars 1899)
[très sale, nb corr.]

.....

Pour l'action Mozambique, l'assemblée des actionnaires qui a eu lieu le 12 avril à Lisbonne aura à se prononcer sur de nouvelles propositions. relatives à l'augmentation du capital votée en novembre dernier. On sait que deux émissions de 60.000 actions chacune devraient être offertes aux sociétés actionnaires. D'après le nouvel arrangement, une seule émission de 60.000 titres sera faite à 1 £ par action au prorata. Les 60.000 autres actions seront remisse au nouveau syndicat belge : comme, nous l'avons déjà dit, c'est le colonel Thys qui est proposé pour la présidence des comités réunis en remplacement de M. Bartissol.

GIEULE.

———————

COMPAGNIE DE MOZAMBIQUE

———————

Avis aux actionnaires au porteur
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 28 mars 1899)

Selon un arrangement convenu à Lisbonne le 10 novembre 1898, la Compagnie de Mozambique a chargé le comité de Londres de procéder à une émission de 60.000 nouvelles actions de £ 1 chacune qui seront offertes aux actionnaires proportionnellement au nombre d'actions qu'ils possèdent, à raison d'une action nouvelle pour chaque dix actions anciennes. Les fractions de moins de dix actions n'auront aucun droit de souscription aux nouvelles actions, et il ne sera pas admis de fractions d'actions.

Les nouvelles actions seront émises au prix de £ 2 payables comme suit :

Dix schillings (fr. 12 65) à la souscription.

Dix schillings (fr. 12 65) à la répartition.

Dix schillings (fr. 12 65) le25 juillet 1899.

Dix schillings (fr. 1g 65) le 25 octobre 1899.

Les actionnaires ont la faculté de tout payer au moment de la répartition.

Tout versement en retard subira un intérêt à raison de 7 % l'an et tout retard de plus de 30 jours entraînera la perte des actions, ainsi que toute perte d'argent pouvant résulter de la vente desdites actions par la Compagnie.

Tous les actionnaires d'actions au porteur qui désirent souscrire aux nouvelles actions aux conditions énoncées ci-dessus devront déposer leurs certificats d'actions, accompagnés de leur nom : et adresse avant le 10 avril 1899, au bureau de la Compagnie à Londres, 13, Austin Friars, E. C. ou à la Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin, à Paris, ou au siège social de la Compagnie de Mozambique, 45, rue de Alecrim, à Lisbonne.

En échange de ce dépôt, il sera délivré une formule de souscription qui devra être remplie et remise avant le 10 avril 1899, à l'une des adresses précitées, accompagnée d'un chèque pour le paiement du premier versement à faire pour ladite souscription aux nouvelles actions.

Par ordre du comité de Londres,

Morton Lambert,
secrétaire à Londres.

REVUE DE LA PRESSE ANGLAISE DE LA SEMAINE
(*L'Économiste européen*, 8 décembre 1899)

Les Mines d'or dans le Manica. — Il se peut que, dans un avenir rapproché, on entende beaucoup parler de la colonie portugaise de Manica, dit l'*African Review*, de Londres. Dans le district de Macequece, on trouve une grande étendue de terrains aurifères non développés encore, et le *Beira Post* se plaint de l'apathie que montrent, au sujet de ces terrains, aussi bien les membres de l'industrie minière que les capitalistes. Cependant, dit notre confrère anglais, il est difficile de solliciter des capitaux pour exploiter des mines sur lesquelles on est peu renseigné, qui sont situées dans un district inconnu ou à peu près, et dont les perspectives de rendement sont douteuses. Le *Beira Post*, néanmoins, affirme que les experts qui ont visité le district sont moralement convaincus que les mines dont il s'agit sont « payantes ». Malheureusement, Manica n'a rien fait encore pour distraire une partie des capitaux engagés dans les mines du Transvaal ou de la Rhodésie, et la seule espérance que l'on ait, pour l'instant, est que la Compagnie de Mozambique avancera l'argent nécessaire pour permettre l'exploitation des dépôts qui paraissent avoir le plus d'avenir. En agissant ainsi, la Compagnie de Mozambique suivra l'exemple donné par la Chartered Company pour les mines de la Rhodésie qui, d'après le *Beira Post*, sont cependant loin d'être aussi riches que celles de Manica. Il faut reconnaître qu'au point de vue de l'exploitation, ces dernières sont beaucoup plus favorablement situées.

MOZAMBIQUE
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 11 décembre 1899)

L'assemblée générale ordinaire est convoquée pour le 20 courant. Aucun dividende ne sera proposé. Les bénéfices afférents à l'exercice clos le 31 décembre 1898 se sont élevés à £ 42.8â0 sur laquelle somme il sera proposé de prélever £ 41.288 en faveur d'un fonds de réserve spécial. Le solde de £ 1.512 sera reporté à nouveau.

Au cours de l'exercice 1898, la Compagnie de Mozambique a accordé différentes concessions à des sociétés formées en vue de mettre en valeur certains points de son territoire.

C'est ainsi que le 1er avril 1898, elle a conféré des droits agricoles, commerciaux et industriels à une société au capital de £ 100.000 dite Compagnie Coloniale de Buzi*, contre une participation de 10 % dans les bénéfices de cette société.

Un peu plus tard, le 20 avril 1898, elle a concède une ligne de chemin de fer allant de Beira au Zambèze. Le concessionnaire actuel de cette ligne est une société belge dont un quart des actions reviennent de droit, d'après l'acte de concession, à la Compagnie du Mozambique.

Enfin, pendant cette même année 1898, la Compagnie de Mozambique a donné des privilèges importants à la Compagnie des Huileries et Savonneries de Mozambique, qui en retour lui servira une redevance égale à 10 % de ses bénéfices. C'est la même clause que pour la Compagnie coloniale de Buzi.

———————

MOZAMBIQUE

(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 22 décembre 1899)

Le rapport et les comptes de la Mozambique pour l'exercice annuel clos le 31 décembre 1898 ont été soumis, le 20 courant, à l'assemblée générale.

Par une concession du gouvernement portugais, la Compagnie de Mozambique détient le territoire situé au sud du Zambèze et qui a pour limite au nord le Zambèze, à l'ouest la Rhodesia et au sud une ligne tirée au sud du 22e degré de latitude. Ce territoire mesure approximativement 60.000 milles carrés. La durée de la concession est de cinquante années.

La Mozambique est propriétaire des terrains sur lesquels a été bâtie la ville de Beira ; elle s'occupe d'améliorer ce port et a entrepris des travaux publics afin de faciliter le débarquement des navires. La Compagnie a un intérêt dans le chemin de fer de Beira et a accordé des concessions à une de deux autres sociétés pour l'établissement de nouvelles voies ferrées qui desserviront d'autres parties de son territoire. Cependant, sa prospérité est liée dans une grande mesure au développement du port de Beira et il n'est pas douteux que ce port doive progresser très sensiblement dès que la voie étroite du Beira Raiiway aura été complètement remplacée par la voie normale du Cap. On sait que ces travaux se poursuivent actuellement. Dès qu'il seront achevés, il sera possible de transporter les marchandises de Beira à Salisbury directement et sans qu'il y ait lieu d'opérer un déchargement à Umtali. À partir de ce moment et dans la mesure où se développera l'industrie minière dans la Rhodesia du nord, les recettes de la Compagnie progresseront dans une mesure plus sensible. Depuis six ans, du reste, les recettes ont augmenté régulièrement. Voici les chiffres :

1893	38.444
1894	44.325
1895	52.771
1896	88.091
1897	136.061
1898	137.084

Les dépenses ont également augmenté, mais le bénéfice net de 1898 a été de £ 42.820.19.7. Le capital de la Compagnie est de 1.030.000 d'actions de £ 1 dont 670.000 sont émises. Le conseil ne juge pas utile de déclarer un dividende, préférant conserver des fonds importants pour l'exécution de travaux publics et il fait observer du reste, que l'émission d'actions réservée aux actionnaires en mars dernier, au cours de £ 2, équivalait à la distribution d'un bonus, car les actions étaient cotées à cette époque à peu près au cours de £ 3.

La Mozambique favorise le développement de compagnies filiales dans lesquelles elle se réserve des intérêts. Un certain nombre de ces compagnies sont déjà en exploitation et contribueront à augmenter les recettes de la société mère.

———————————

COMPAGNIE DE MOZAMBIQUE

(*Manuel des valeurs cotées hors parquet à la Bourse de Paris*, 1900, p. 702-708)

Société anonyme portugaise à responsabilité limitée, constituée et modifiée suivant décrets royaux portugais en date des 4 février et 30 juillet 1891 et suivant statuts arrêtés par ordonnance du ministre de la marine portugaise du 27 décembre 1891.

Aux termes des décrets précités, le gouvernement concède à la Compagnie de Mozambique, l'administration et l'exploitation dans les conditions prescrites par lesdits décrets, des territoires de la province du Mozambique, limités au nord et au nord-ouest par le cours du Zambèze, depuis son embouchure la plus méridionale et par la frontière actuelle du district de Tête ; à l'ouest par la frontière intérieure de la province et au sud par le cours du Rio Save, jusqu'à son embouchure la plus méridionale, à l'est par l'Océan.

La Compagnie sera tenue, pendant les cinq premières années à compter de la date de sa constitution, d'installer sur ses territoires, dans des localités choisies d'accord avec le gouvernement, au moins mille familles de colons portugais ou descendants de Portugais, que le gouvernement transportera à cette fin jusqu'à l'un quelconque des ports compris dans la concession.

La Compagnie, pour l'installation de ces colons, fournira, à chaque famille, une case d'habitation, des terrains de culture et des instruments agraires dont la valeur totale sera remboursée à la Compagnie par les colons au moyen d'annuités à long terme, qui, toutefois, ne dépasseront jamais le terme de la concession. Le gouvernement se réserve le droit de nommer, pour dix ans, trois administrateurs choisis entre les administrateurs actuels.

La Compagnie pourra créer dans les pays étrangers, des agences dirigées par des représentant résidant hors du Portugal, quand l'importance des capitaux souscrits dans ces pays justifiera l'installation de ces agences.

Le gouvernement se réserve le droit de nommer un personnel d'administration civile et financière sur le territoire de la Compagnie ; les dépenses respectives étant à la charge de la Compagnie. Le gouvernement recevra annuellement de la Compagnie le montant de ces dépenses.

La Compagnie s'engage à construire et à exploiter, pendant le délai de la concession, sans aucune subvention ni garantie de l'État, un chemin de fer avec rails d'acier, d'un poids minimum de 20 kilogrammes par mètre courant pour relier la baie du Pungue avec la frontière intérieure du district de Manica, en passant par Massikesse.

Cette construction devra être terminée dans un délai improrogeable de quatre années, compté de la date à laquelle le gouvernement ordonnera de la commencer, de même qu'elle ne pourra pas être commencée sans l'ordre du gouvernement. Les tarifs kilométriques généraux ou spéciaux, à établir sur cette ligne, seront égaux pour tous et

ne pourront jamais être supérieurs aux tarifs en vigueur sur les lignes de la colonie du Cap, sans l'autorisation du gouvernement.

La Compagnie ne pourra, sans l'autorisation du gouvernement, concéder à des tiers la construction et l'exploitation de ce chemin de fer. La Compagnie s'engage aussi à construire, outre les lignes télégraphiques du chemin de fer, une autre ligne qui reliera la baie du Pungue avec la rive gauche du Zambèze.

La Compagnie demeure obligée à construire gratuitement la route et les autres travaux desquels il est fait mention à l'article 14 du décret du 28 mai 1891.

Le gouvernement pourra, après vingt-cinq années comptées de la date du contrat définitif passé avec la Compagnie et, après l'expiration de ce délai, après chaque période de dix années, ajouter, modifier ou annuler le contrat ou décréter de nouvelles clauses, substitutions ou ampliations des premiers avec cette restriction, cependant, que cette faculté réservée au gouvernement ne pourra s'exercer que sur les clauses du contrat relatives à la concession des droits exclusifs, à la possession des domaines ou aux attributions de l'État ou des délégués du gouvernement.

Le gouvernement s'abstiendra, pendant vingt-cinq ans de percevoir des contributions directes ou indirectes sur les territoires de la concession ; il recevra toutefois annuellement une quote-part de 7 1/2 % des bénéfices nets totaux de la Compagnie, le produit de cette quote-part ne pouvant pas être intérieur au total des recettes de toute nature, nettes des dépenses de recouvrement que l'État a recouvrées sur lesdits territoires pendant l'année financière 1889-90.

Objet : L'accomplissement intégral des obligations énumérées dans les décrets de concession et d'autorisation.

Durée illimitée pour toutes concessions et exploitations ; de 99 ans seulement en ce qui regarde la concession de la ligne du chemin de fer, qui deviendra propriété de l'État.

Siège social : 45, rua de Alecrim, à Lisbonne (Portugal) ; agence à Londres : 13, Austinfriars E.-C. Mortan Lambert, secrétaire; agence à Paris, 17, rue Lafayette.

Capital social : 4.500 contos de reis (25 millions de francs), divisé en un million d'actions de 4.500 reis (25 fr.) nominatives ou au porteur, dont 670.000 ont été émises ; 2.000 actions entièrement libérées, jouissant des mêmes droits que celles souscrites, ont été attribuées à l'Institut colonial.

Conseil d'administration de quinze membres au moins, vingt-cinq au plus, dont la majorité sera composée de Portugais habitant le Portugal. Chaque administrateur devra posséder 2.000 actions inaliénables. Les trois premiers administrateurs nommés pour dix ans, les autres pour quatre ans.

À part les trois premiers, le renouvellement se fera complètement au bout de quatre ans, et ensuite par tiers chaque année par tirage au sort.

Assemblée générale le 1er juillet de chaque année, composée des actionnaires propriétaires d'au moins cent actions ; une voix par cent actions, maximum, vingt voix. Dépôt des titres quinze jours avant la réunion.

Année sociale close le 31 décembre.

Répartition des bénéfices : d'abord au fonds de réserve, puis payement du partage qu'il pourrait y avoir à effectuer en vertu d'obligations prises avec le gouvernement, les Compagnies ou des particuliers ; payement de 5 % pour la rémunération des Conseils d'administration et de surveillance, à raison de 9/10 pour le premier et 1/10 pour le conseil de surveillance; distribution d'un dividende égal pour toutes les actions de la Compagnie.

ADMINISTRATEURS.

MM. Joaquin Carlos Païva d'Andrada, marquis de Fontes Pereira de Mello ; Jayme Agnello dos-Santos Couvreur ; nommés pour dix ans conformément aux décrets de concession.

MM. le vicomte de Carnaxide ; Carlos de Lima Mayer ; Gomez d'Araujo ; le comte de Penhalonga ; M. Delcommune [5] ; Carlos du Bocage ; L. Villars, administrateurs nommés pour quatre ans.

Comité de Paris : MM. Edmond Bartissol ; Al. Duparchy [6] ; Th. Berger ; J. Robert.

Comité de Londres : MM. L.-R.-C Boyle ; Henry Pasteur [7] ; Alb.-L. Ochs ; colonel Thys.

Service des coupons à la Banque de Paris et des Pays-Bas.

RÉPARTITIONS.

Coupon 1 payé par 1 shilling 6 pence en janvier 1899.

Les actions de cette société sont inscrites à la *Cote Desfossés*, au comptant et à terme, depuis le 23 juin 1892.

1892, plus haut 65 00 ; plus bas, 22 00
1893 — 80 00 — 40 00
1894 — 35 00 — 25 00
1895 — 78 75 — 25 00
1896 — 55 00 — 23 75
1897 — 60 00 — 24 00
1898 — 68 00 — 47 00
1899 — 95 00 — 46 00

Les actions au porteur sont représentées par des titres de 1, 5, 10 et 25 actions.

Jusqu'au nº 1.293.663, elles circulent non timbrées par suite d'abonnement au timbre.

BIBLIOGRAPHIE

Compagnie à Charte de Mozambique
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 12 janvier 1900)

M. Gaston Bouteillier, secrétaire du comité de Paris de la Compagnie de Mozambique, vient de publier, chez Carvin, 42, rue Saint-Merri, Paris, la notice historique, économique et financière de la Compagnie de Mozambique. Sept gravures et deux caries sont intercalées dans cette brochure qui ne peut manquer d'être lue par tous ceux qui s'intéressent aux exploitations coloniales, en général — et aux affaires du Sud-Africain, en particulier. Prix de la brochure : 2 fr. — En vente aux bureaux de la Compagnie de Mozambique, 7, rue Lafayette, Paris.

Compagnie de Mozambique
(*L'Information financière, économique et politique*, 2 mars 1900)

Les actionnaires de cette société se sont réunis en assemblée générale ordinaire le 20 décembre dernier et, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration, ils ont approuvé les comptes de l'exercice 1898 ; décidé que 6.805

---

[5] Delcommune : de la Banque d'outremer (Bruxelles).

[6] Alexis Duparchy (1835-1907) : entrepreneur, associé de Bartissol sur la construction du port de Leixões (Porto)(1884-1895), administrateur et entrepreneur à forfait de la Compagnie impériale des chemins de fer éthiopiens. Voir encadré.

[7] Henri (ou Henry) Pasteur : citoyen suisse, président de l'Oceana.

doll. 224 reis ou 38.806 fr. 80 seront prélevés du compte de gains et pertes pour être affectés à la réserve ordinaire conformément aux articles 55 et 56 des statuts ; que le solde restant des bénéfices soit 185.799 doll. 185 1/2 reis, ou 1.032.217 fr. 73 sera constitué en un fonds de réserve spécial ou extraordinaire et nommé définitivement rapporteur du conseil fiscal M. le conseiller Augusto José da Cunha.

Nous extrayons du rapport présenté à cette assemblée par le conseil d'administration, les passages suivants :

« Des données et informations consignées dans le rapport de notre représentant en Afrique, il résulte que, en dépit des difficultés et embarras de nature diverse que l'administration en Afrique a eu à vaincre au cours de l'année 1898, la prospérité du territoire n'a ni diminué à certains points de vue, ni progressé par rapport à 1897, et la gestion financière n'a pas donné des résultats défavorables. En réalité, il s'est produit des faits d'une très grosse importance, qui ne peuvent manquer d'apporter dans vos esprits la foi dans les éléments de large et solide prospérité du territoire de notre Compagnie.

Il est ainsi démontré que si, dans l'année écoulée, les dépenses ont été relativement importantes, elles ont été appliquées en grande partie à des travaux d'amélioration importants, se traduisant en valorisation qui doivent figurer à l'actif de la Compagnie et provoquant des recettes qui représentent l'intérêt rémunérateur du capital employé.

Malgré les embarras qui surgirent si nombreux en 1898, non seulement le développement matériel du territoire a été rapide et fort, mais encore notre organisation administrative, de par sa nature complexe et difficile, a progressé à divers points de vue.

Effectivement au sujet des améliorations matérielles, et à commencer par le port de Beira, il y a lieu de noter la création du service de pilotage, l'acquisition d'un remorqueur, l'achat de nouvelles bouées et embarcations, les modifications du contrat du 26 février 1897 avec la Compagnie du Sud-Est Africain, et par dessus tout, l'élaboration du projet complet du futur port commercial, travail de beaucoup de valeur effectué par le capitaine du génie Serrao.

La compagnie avait fait aussi un accord avec l'ingénieur suisse Max Lyon pour la construction d'un appontement à Beira, doté de tous les engins nécessaires au trafic du port de Beira. Dans ce contrat, on avait dû prévoir les conditions nécessaires pour la rescision éventuelle au cas où la Compagnie viendrait, dans quelque temps, à considérer plus utile l'exploitation du port à son propre compte.

Les modifications dans le plan des travaux exécutés à Beira par la Compagnie du Sud-Est Africain et les études auxquelles, pendant quelques mois, a procédé l'ingénieur Serrao ont retardé forcément la désignation par la Compagnie de l'endroit où l'appontement doit être construit, de la forme dans laquelle d'un commun accord, doit être prorogé le délai dans lequel on doit commencer les travaux.

À la douane de Beira, les éléments précis pour le service de trafic ont augmenté dans la proportion de 1/4 grâce au montage de grues à vapeur, à la construction de magasins, de quais, etc.

Dans la région minière de Manica, des améliorations matérielles, bien qu'elles ne donnent pas tous leurs résultats immédiats, ont été effectuées au point de vue de l'exécution des travaux préparatoires indispensables pour que soit donnée, dans un avenir prochain, l'impulsion nécessaire aux proportions [*sic*] et aux exploitations.

Le 1er avril, a été signé par notre conseil d'administration le contrat de la Compagnie coloniale de Buzi. À cette entreprise, dans les bénéfices de laquelle nous avons une participation de 10 %, ont été concédés divers droits miniers, agricoles, commerciaux et industriels. Son capital est de 450.000.000 reis ou 2.500.000 francs, et la nouvelle Compagnie a pour but le développement et la multiplication des importants travaux

commencés dans la vallée du Buzi, grâce à l'intelligente et courageuse initiative de M. le Dr Guillaume Oliveira d'Arriaga.

Le 20 avril 1898. a été signé avec l'ingénieur français, M. H. Porcheron, le contrat de concession du chemin de fer de Beira au Zambèse. Dans ce document soigneusement élaboré, votre conseil d'administration a eu soin d'écarter toutes les causes possibles de doute et de désaccord, prenant comme modèle les contrats antérieurement approuvés par le Gouvernement de Sa Majesté.

Dans le délai convenu, le concessionnaire a formé une Compagnie belge, constituée conformément au contrat de concession et destinée à exécuter ce dernier.

Du capital actions de cette Compagnie, la nôtre doit recevoir 25 %, avec le droit de nommer un tiers des administrateurs. Les statuts sont soumis à l'approbation du gouvernement de Sa Majesté.

Avec la réalisation de cette amélioration, Beira, au lieu d'être un simple — quoique très important — point de pénétration deviendra le centre où convergeront tous les transports de diverses zones commerciales et minières.

C'est dans le même but que votre conseil d'administration a accueilli avec plaisir la proposition qui, dans le cours de l'année passée, lui a été présentée par M. Alfred Schmids pour la concession du chemin de fer à Barthélemy-Diaz, avec un embranchement pour le sud dans la direction de Lourenco-Marquez. Cette concession, qui devra être faite sur les bases du contrat Porcheron, est approuvée en principe et, pour devenir un fait accompli, il lui manque seulement l'établissement des accords financiers nécessaires.

L'élargissement de la ligne ferrée de Beira à Umtali est l'évènement destiné à avoir la plus bienfaisante influence sur le développement et la prospérité de notre territoire. La possibilité de transporter marchandises et voyageurs, sans transbordement depuis les quais de Beira jusqu'à Salisbury, la rapidité et l'amélioration du service qui seulement se peuvent avoir avec une largeur normale de voie, la confiance que ce travail si important doit inspirer à tous ceux qui ont des intérêts liés au territoire, sont autant de facteurs militant en faveur de la réalisation de ce travail qui est un des événements les plus importants survenus dans l'année écoulée.

Votre conseil d'administration a signé aussi un contrat avec la Compagnie des Huileries et Savonneries de Mozambique, lui concédant, dans notre territoire, privilège identique à celui que déjà elle a dans le reste de la province de Mozambique, par rétrocession du Gouvernement de Sa Majesté. Notre Compagnie a une participation de 10 % dans les bénéfices de la Compagnie des Huileries et non seulement dans ceux qu'elle retirera de quelques exploitations dans notre territoire, mais encore dans les profits provenant de ses travaux sur tous autres points de la province.

Au cours de l'année que nous passons en revue, la Compagnie a décidé de placer en consolidés anglais quelques-uns de ses fonds disponibles, approuvant cette forme assurée de placement pour ne pas conserver des sommes improductives qui n'étaient pas d'application immédiate et qui, dans les banques, sont très peu rémunérées.

De cette façon, nous avons, déposés dans les banques nationales étrangères, 44.000 livres ou 1.108.900 francs en fonds anglais.

Bien qu'il s'agisse de faits en partie antérieurs à la dernière assemblée générale et en partie postérieurs à la gestion de 1898, votre conseil d'administration croit devoir signaler ici un résumé de ce qui a lieu au sujet de l'émission d'actions à partir du 18 janvier 1898.

À la session du 5 septembre 1898, une émission de 120.000 actions fut résolue, et fut prise ferme à 2 livres l'action par la Banque de Paris et des Pays-Bas.

Par l'accord du 9 novembre suivant (dont l'assemblée générale a déjà eu connaissance dans sa dernière assemblée ordinaire) le comité de Londres fut chargé de faire émission de 60.000 actions à 2 livres chacune, offertes aux actionnaires, au prorata, dans la proportion de 1 pour 10 actions, cette émission devant être faite

jusqu'au 31 mars de l'année actuelle. Jusqu'au 31 décembre de l'année courante, la Compagnie a autorisé une autre émission aussi de 60.000 actions, au même prix, par le moyen des comités de Londres et de Paris. conjointement.

À la session du 27 mars dernier, la première partie de l'accord du 9 novembre reçut exécution, en décidant l'émission immédiate de 60.666 actions (y compris le pourcentage à déduire en faveur du Gouvernement, et, à la session du 20 avril dernier, conformément à ce avait été consenti dans l'assemblée générale extraordinaire du 12 du même mois, une autre émission de 66.666 actions fut décidée, 60.000 étant prises fermes à 2 livres par la Compagnie internationale pour le commerce et l'industrie (Banque d'Outre-Mer) et les restantes étaient, d'après les termes de la loi, livrées au Gouvernement.

L'élection de MM. le colonel Thys et Delcommune, administrateurs de la Banque d'Outre-Mer, et Villars, directeur de la Banque-de Paris et des Pays-Bas, au titre d'administrateurs dans les comités de Paris et de Londres ; de Carlos Roma du Bocage [8], Carlos Ferreira dos Santos Silva, membre de la signature commerciale Fonsecas, Santos et Vianna, et Abraham Bensaude, vaut à la Compagnie le concours précieux de personnes absolument versées dans les questions coloniales et d'une influence décisive dans le monde financier.

Avec d'importantes sommes en caisse, avec l'expérience et la connaissance des choses du territoire, avec la situation prospère de la Compagnie sur le premier marché de l'Europe, il est permis de prévoir le développement progressif et rapide de ses bénéfices.

Conformément à l'article 24 des statuts, votre conseil d'administration doit être renouvelé dans la proportion d'un tiers et les administrateurs désignés pour sortir sont : MM. Edmond Bartissol, comte Duparchy, vicomte de Carnaxide, L.-R.-C. Boyle, Théodore Berger, et comte Olivaes de Penhalonga.

De par le compte de Gains et Pertes et la balance qui vous sont soumis, vous pourrez apprécier l'état prospère de la Compagnie, malgré la période de véritable crise que, en 1898, a traversée notre territoire et, en général, toute l'Afrique du Sud.

Le compte Profits et pertes présente actuellement un bénéfice net de 192.694.409 1/2 reis ou 1.070.524 fr. 58. Si l'importance de ce chapitre ne paraît pas suffisante à la Compagnie pour distribuer un dividende, nous devons, cependant, faire remarquer que, sous une autre forme, un bonus a été récemment distribué à nos actionnaires.

En réalité, l'émission de 60.000 actions, effectuée le 27 mars dernier et offerte au prorata aux actionnaires au prix de 2livres chacune alors que, sur le marché, la cote courante était près de 3 livres, peut bien être considérée comme un bénéfice que l'état actuel de la Compagnie permet d'approuver.

Au fonds de réserve général est portée la somme de 6.895 $ 224 reis ou 38.306 fr. 80 c., soit le 5 % du solde du compte de profits et pertes, déduction faite des 54.7898222 reis ou 304.384 fr. 56, provenant de 1897, attendu que le respectif pourcentage les bénéfices de cette année avait été déjà prélevé pour ce fonds de réserve.

Parmi les valeurs immobilières de la Compagnie appelées à se changer en numéraire au moyen des ventes successives, figurent d'importants terrains dernièrement conquis par la construction du mur de défense de Beira, et qui, d'après la dernière estimation administrative, ont été appréciés 155.071 $ 122 reis ou 861.506 fr. 23.

Bien qu'ayant introduit simplement dans la balance, au sujet de pareils terrains, une base déterminée pour un chapitre de l'Actif, qui représente des bénéfices, néanmoins le conseil d'administration a entendu qu'elle eut son chapitre correspondant dans le Passif, afin d'obtenir le chiffre rigoureusement exact de la liquidation. De cette façon, on a commencé aussi à organiser le service d'inventaire de ces valeurs et de toutes les

---

[8] Carlos Roma du Bocage : président de la Société de géographie de Lisbonne.

autres valeurs pareilles, afin d'établir peu à peu la situation véritable et bien arrêtée de l'Avoir considérable de la Compagnie. À ce sujet, toutes les instructions nécessaires ont été déjà données au Gouvernement du Territoire.

À l'aide du rapport annexe qui traite de l'Administration en Afrique avec tous les détails voulus, vous vous ferez une idée exacte de notre gestion en 1898.

En terminant, nous avons l'honneur de vous pro-poser:

D'approuver les comptes, balance et les actes de gestion de 1898 ;

Le prélèvement sur le solde du compte de Gains et pertes d'une somme de 6.895 $ reis ou 381.306 fr. 80 c., pour l'affecter au fonds de réserve générale.

L'application à un fonds de réserve spécial du restant qui représente la somme de 185.799 $185 1/2 reis ou 1.032.217 fr. 73 c. ;

L'élection d'administrateurs pour pourvoir aux vacances statutaires.

———————

COMPAGNIE DU ZAMBÈZE

(*L'Économiste français*, 28 avril 1900)

Les cinq administrateurs étrangers composant le comité de Paris sont : .

MM. Edmond Bartissol, président du comité de Paris de la Compagnie du Mozambique ;

……

———————

(*L'Information financière, économique et politique*, 7 juillet 1900)

Compagnie de Mozambique. — Le *Manica Mining Journal* (Mozambique) annonce que M. Bartissol, le financier parisien bien connu, s'est rendu acquéreur des mines d'or Bragança et Richmond. Situées dans la vallée du Chimezi (concession de la Compagnie de Mozambique), ces deux propriétés étaient connues depuis longtemps, mais on hésitait à se prononcer sur leur valeur à cause même de la richesse des échantillons. « Ce sont des poches », disait l'un. — Vous ne trouverez rien en profondeur », disait l'autre.

En dépit de ces augures, M. Dandford entreprit le développement de la « Bragança » et, après un travail long et opiniâtre, mit à jour un « reef » remarquable.

Ingénieurs et experts furent surpris de la richesse de la propriété, et une Compagnie devait se former à Londres pour l'acquérir, lorsque éclatèrent les événements du Transvaal, et les Anglais laissèrent échapper l'occasion de s'en rendre acquéreurs à bon compte.

La Compagnie formée par M. Bartissol est au capital de 140 000 liv. st. Elle achètera environ 500 claims. Le personnel et le matériel sont en route. On estime, que dans ces conditions, M. Bartissol a fait une excellente affaire.

Il est de même des commerçants de Macequece, qui avaient ouvert à M. Dandford un crédit de 600.000francs pour l'aider à développer Brangança et qui, aujourd'hui, non seulement sont remboursés de leurs avances, mais encore, ont en portefeuille des actions qui font déjà prime.

Les prospections faites sur les concessions voisines tendent à établir qu'elles sont aussi riches.

Ainsi, les concessions que possède la Mozambique et dans lesquelles l'or avait été constaté commencent à être mises en exploitation.

———————

COMPAGNIE DE MOZAMBIQUE
(*L'Économiste européen*, 31 août 1900)

Le lieutenant-colonel Arnold, inspecteur général de la Compagnie de Mozambique, vient de donner quelques renseignements intéressants sur le vaste projet conçu dans le but d'améliorer le port de Beira. Ce projet, qui comprend la construction de docks et de bassins, doit entraîner une dépense totale de 1.000.000 de livres sterling. La Compagnie se propose de l'exécuter graduellement, et elle met actuellement en adjudication des travaux qui coûteront environ 70 000 livres sterling. Leur achèvement aura pour effet d'étendre la dimension des quais, et de faciliter le débarquement ainsi que le rechargement des marchandises. En même temps, on se préoccupe de faciliter l'accès du port, et c'est pourquoi on installera prochainement un phare.

———————

COMPAGNIE DE MOZAMBIQUE
(*L'Économiste européen*, 12 octobre 1900)

Notre confrère de Macequece, le *Manica Mining Jornal,* annonce que M. Morisseaux, inspecteur des finances de la Compagnie de Mozambique, est venu passer quelques jours à Macequece, sur l'invitation de M. le capitaine d'Andrade, directeur des Mines.

Durant son séjour, M. Morisseaux a fait plusieurs voyages dans le district et a pu, notamment, visiter les principales mines d'or, ainsi que les gisements alluvionnaires du Mudza et du Chua.

Une excursion a été organisée par M. Mario Baretto à sa belle ferme du Vumba.

Après une inspection des divers services de l'office des mines, M. Morisseaux, a bien voulu exprimer toute sa satisfaction pour l'excellent ordre avec lequel sont conduits tous ces services. Il faut ajouter que M. le directeur des Mines, avec qui il était arrivé de Beira, l'a accompagné dans ses diverses excursions.

Le même confrère dit encore que toute la population des mineurs et des prospecteurs a déserté la ville de Macequece, tout le monde rivalisant d'activité « pour découvrir le reef ».

C'est la saison favorable aux prospecteurs qui peuvent facilement, à l'heure actuelle, brûler les hautes herbes. Les vallées de l'Inhamcarara, du Chimezi et du Mudza sont particulièrement explorées.

Tous les jours de nouvelles découvertes sont faites. On attend, pour désigner les meilleures propriétés, que les travaux de développement aient été faits.

———————

COMPAGNIE DE MOZAMBIQUE
(*L'Économiste européen*, 23 novembre 1900)

Le bruit a circulé à la Bourse, cette semaine, que des cas de peste bubonique avaient été constatés sur le territoire de la Mozambique. Ce bruit est absolument faux, et il a été, du reste, démenti par les journaux de Lisbonne. Le fléau peut avoir éclaté au Gap, mais il n'est pas à Beira. On a, du reste, tort de confondre, lorsque l'on parle de l'Afrique du Sud, une colonie comme celle du Cap avec le territoire de la Compagnie de Mozambique, qui est éloigné de la première par huit jours de bateau.

La peste fût-elle même au Transvaal, que le territoire de la Mozambique resterait à l'abri du fléau à raison, non seulement du massif très élevé du Zoutpansberg qui le

sépare du Transvaal, mais encore du régime des vents moussons qui soufflent de l'océan Indien dans la direction du Cap de Bonne-Espérance et qui porteraient plutôt la peste au Cap si elle existait à Beira.

[L'institut Pasteur à Beira]

La peste ne pourrait donc être qu'importée à Beira ; mais, dès l'année dernière, la Compagnie prit toutes mesures pour prévenir cette importation. Elle envoya, en effet, à Beira, M. le docteur Rist, détaché spécialement du laboratoire de l'éminent docteur Roux, de Paris ; et le résultat de cette mission fut l'installation à Beira d'un lazaret et d'un service sanitaire, qui suffirait largement à empêcher le débarquement de tout cas douteux.

———————

OCEANA CONSOLIDATED
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 11 décembre 1900)

.....

Les modifications apportées, l'année dernière, à la direction de la Compagnie de Mozambique commencent à porter leurs fruits. L'administration locale a été simplifiée et améliorée, et le département minier réorganisé ; enfin les finances de la Compagnie ont été soumises à un système de contrôle effectif. Les lignes de Beira et de Beira-Junction ayant été refaites à la largeur normale, Beira se trouve maintenant en communication directe avec Salisbury. Le district de Manica bénéficiera tout particulièrement de la facilité des communications et des transports ; il en sera de même du port de Beira, où la compagnie possède un grand nombre d'immeubles et de terrains.

———————

COMPAGNIE DE MOZAMBIQUE
(*L'Économiste européen*, 14 décembre 1900)

La lourdeur que l'on a pu constater depuis quelques jours sur les actions de la Compagnie de Mozambique semble, croyons-nous, provenir d'un peu de mauvaise humeur causée à l'étranger, et surtout en Angleterre, par l'opposition du ministre de la Marine de Portugal à une mesure administrative qui avait été prise par la Compagnie dans l'intérêt de l'amélioration de la viabilité et de la salubrité à Beira.

Dans la composition d'une Commission chargée de surveiller l'emploi, en travaux de viabilité et de salubrité, de fonds provenant de contributions volontaires spéciales, la Compagnie avait admis quelques étrangers résidents de Beira et nommés par le Gouverneur. Il paraît que leur présence dans la commission — présence cependant si justifiée dans une ville comme Beira, où les étrangers sont les principaux contribuables — a été trouvée inconstitutionnelle par le ministre de la Marine, qui veut la faire rapporter. Ce n'est qu'un incident auquel il ne faut pas donner trop d'importance.

Le conseil de la Compagnie, d'accord avec les comités étrangers, poursuit avec persévérance son œuvre d'organisation administrative et de mise en valeur des territoires de la Compagnie. Le budget pour 1901 se présente dans d'assez bonnes conditions ; un contrôle financier sérieux a été établi, et les directions des mines et de l'exploitation font des travaux préparatoires fort utiles pour la mise en valeur des mines d'or de Manica et des produits du sol, notamment du caoutchouc et de la canne à sucre.

La première fabrique de sucre de canne établie sur le territoire de Mozambique, — celle de Maromeu, de la Société d'Assucareira Portugueza, — est en plein fonctionnement. Le rendement de la canne a atteint en moyenne 100.000 kg par hectare, avec une richesse en sucre de près de 10 %. On étudie la construction d'une autre fabrique dans le Sud du territoire.

———————

COMPAGNIE DE MOZAMBIQUE
(*L'Économiste européen*, 21 décembre 1900)

Grâce au major Arnold, directeur de son exploitation, la Compagnie de Mozambique vient d'ouvrir à la colonisation un nouvel et grand territoire compris dans ses concessions, mais qu'elle n'avait encore ni occupé ni administré.

Il s'agit du Barué, qui longe la frontière de la Rhodesia, et qui est situé au sud de Zambèze et au nord de la ligne ferrée de la région aurifère de Monica et de la ligne du chemin de fer de Beira à Salisbury. Le roi de ce pays, Macomba, avait jusqu'ici refusé de se soumettre aux Portugais et de reconnaître les agents de la Compagnie qui avait toujours reculé devant les dépenses qu'aurait occasionnées, pour le réduire à obéissance, une expédition militaire. C'est alors que le major Arnold tenta d'obtenir, par son influence seule, ce qui avait été refusé jusqu'à présent. S'étant rendu au Barué il arriva à convaincre le roi Macomba. Le roi nègre fit alors sa soumission avec ses vassaux, demanda à la Compagnie de Mozambique de lui donner un chef de circonscription, reconnut comme souverain le roi de Portugal, et désigna deux de ses grands dignitaires pour porter, à ce dernier, ses hommages.

Le territoire du Barué a une étendue considérable ; il est très fertile et très peuplé, et les capitaux trouveront à s'y employer d'une façon très fructueuse ; les colons pourront y mettre facilement en valeur ses richesses naturelles. Ce qui vient de se passer ne peut donc manquer d'avoir une grande importance pour l'avenir de la Compagnie de Mozambique, à laquelle sont intéressés tant de capitalistes français.

D'après les derniers rapports qui sont parvenus, les travaux ont été repris dans les mines Bragança et Richmond. Un des directeurs de la Guy Fankes est venu les inspecter, ce qui porte à croire que l'activité qui se manifeste donne des résultats pratiques. L'enrôlement des noirs est devenu plus facile. On annonce, de plus, que M. Brady, très connu dans la Rhodesia, est arrivé aussi dans la Mozambique en vue de commencer une suite de travaux d'alluvions.

Disons encore qu'une dépêche qui nous parvient mentionne une découverte de charbon dans le Prazo de Gorongoza, situé dans le voisinage de Beira, et sur le tracé de la ligne qui reliera ce port à Quilimane.

———————

COMPAGNIE DE MOZAMBIQUE
(*L'Économiste européen*, 7 février 1901)

M. de Frondeville [9], administrateur de la Compagnie des Tabacs portugais et de la Banque Parisienne, est nommé administrateur de la Compagnie de Mozambique, en remplacement de M. Duparchy.

———————

[9] Frédéric Lambert de Frondeville (et non *Albert Franquet de Franqueville*, comme le prétend Escudier dans sa biographie de Bartissol)(1851-1914) : représentant de la Banque de l'union parisienne dans diverses sociétés, en particulier à la présidence de la Compagnie marocaine. Voir encadré.

COMPAGNIE DE MOZAMBIQUE
(*L'Économiste européen*, 8 mars 1901, p. 296-298)

Dans l'étude que nous avons consacrée dernièrement aux colonies portugaises en Afrique, nous avons constaté qu'à la suite de l'accord intervenu en 1890 avec l'Angleterre, le Portugal s'est trouvé dans l'obligation d'exécuter dans ses possessions africaines un contrat dont certains termes étaient fort onéreux, et cela à un moment où ses finances étaient dans un état précaire et où les colonies ne devaient plus être une charge pour la mère patrie.

L'exemple voisin de la Chartered le décida à confier l'exploitation de ces territoires à des Compagnies à charte, et c'est ainsi qu'en juillet 1891, fut constituée la Compagnie de Mozambique, puis la Compagnie de Inhambane ; en septembre 1891, la Compagnie du Cap Delgado, transformée plus tard en Compagnie du Nyassa ; en avril 1892, la Compagnie générale du Zambèze.

On concéda, avons-nous dit, à ces diverses sociétés, les droits de souveraineté sur des surfaces immenses avec la propriété de tous les territoires domaniaux, sauf les *prazos* (domaines de la couronne), avec le droit de rechercher et d'exploiter les mines. L'État s'engagea à ne pas retirer ou modifier les concessions pendant vingt-cinq ans. En retour, il se réserva la nomination des hauts administrateurs et l'approbation des statuts. Les Compagnies devaient construire à leurs frais les lignes télégraphiques et les voies ferrées, que le Portugal s'était, vis-à-vis de l'Angleterre, engagé à établir, et abandonner à l'État 7 1/2 % de leur revenu net.

La plus importante de ces entreprises est la Compagnie à charte de Mozambique.

Constituée en 1888, comme simple entreprise minière, cette Compagnie n'était alors qu'au capital d'un million de francs. À la suite de l'invasion des agents de la British South Africa Company, elle obtint du Gouvernement portugais la charte de 1891 et fut réorganisée dans le courant de la même année pour prendre sa forme actuelle.

C'est le 5 mai 1892, qu'ainsi reconstituée, elle a commencé ses travaux.

Antérieurement à la prise de possession par la Compagnie, la zone de la province de Mozambique comprise entre le Zambèze et le Sabi était une des moins explorées et des moins connues. Ses principales villes, Sena, Chiloane et Sofala, jadis centres importants, étaient extraordinairement déchues. On ne rencontrait, à vrai dire, comme vestige de travail et d'industrie, que les travaux commencés par l'ancienne Compagnie de Mozambique et brusquement interrompus par les difficultés diplomatiques avec l'Angleterre et par l'invasion de la British South Africa. L'administration publique était notablement en retard, et le nombre des Européens établis sur ce territoire, des plus limités. La population indigène de la rive droite du Zambèze vivait en état quasi permanent d'indiscipline et de révolte. Beira, aujourd'hui ville florissante et dans les conditions de civilisation les plus appréciables, était une simple lagune de sable, plus ou moins envahie par les marées, sur laquelle étaient alignés quelques baraques appartenant au Gouvernement et un commencement de forteresse déjà en ruines.

*
* *

La nouvelle Compagnie s'attacha immédiatement à développer les importants territoires qui lui étaient concédés quand, le 17 mai 1897. elle obtint une nouvelle charte royale qui étendit encore ses pouvoirs et dont les principales dispositions peuvent se résumer ainsi :

La durée des privilèges déjà accordés à la Compagnie pour une période de vingt-cinq ans, est prolongée de vingt-cinq ans, ce qui porte à cinquante ans la durée de ces privilèges.

En outre, la Compagnie reçoit une véritable délégation des pouvoirs royaux et se trouve substituée au Gouvernement portugais pour tout ce qui concerne l'administration du Territoire qui lui est concédé.

Elle perçoit, par ses agents, tous impôts, droits de douane, etc.

Elle possède le droit exclusif de construire, exploiter ou concéder tous chemins de fer, routes, canaux, ports et autres travaux d'utilité publique.

Elle a le monopole de l'exploitation et de la concession des mines, de la navigation sur les fleuves, de la pêche des perles, du corail et des éponges.

Elle peut non seulement exercer tous genres de commerce et d'industrie, mais encore, avec l'approbation du Gouvernement, s'en réserver le monopole.

Pendant la durée de la concession, la possession absolue de tous les terrains appartenant à l'État, et compris dans l'étendue de la concession, est assurée à la Compagnie, et, à l'expiration de la concession, elle reste propriétaire de tous les terrains qu'elle aura cultivés ou améliorés, à la condition de payer alors, pour ces terrains, certaines redevances, et à moins que le Gouvernement n'exerce son droit de rachat.

Cinquante ans après la date de la concession primitive et, ensuite, à la fin de chaque période de vingt ans, le Gouvernement peut modifier ou annuler les dispositions de la Charte et procéder au rachat des propriétés, constructions, travaux d'utilité publique, etc. L'indemnité à payer à la Compagnie sera, selon les différents cas, établie d'après la moyenne du revenu net des trois dernières années, capitalisé à 5 % ou bien fixée soit à l'amiable soit par voie d'arbitrage.

Toutefois, les concessions de mines restent acquises pendant toute la durée de leur exploitation, et la Compagnie peut accorder des concessions de chemins de fer pour quatre-vingt-dix-neuf ans.

La Compagnie a son propre drapeau et sa police ; mais le Gouvernement portugais s'est formellement réservé, et nous croyons que la Compagnie ne peut que s'en féliciter, tout ce qui concerne le régime judiciaire et les services ecclésiastiques, les relations politiques avec les autres Gouvernements et la défense du territoire.

Le Gouvernement délègue auprès de la Compagnie un commissaire royal ainsi que des agents de contrôle et se réserve le droit de nommer dans le conseil trois administrateurs choisis parmi les actionnaires portugais.

En échange de tous les droits et avantages conférés par la Charte, le Gouvernement reçoit 10 % du nombre total des actions émises ou à émettre par la Compagnie, plus, à la fin des premières vingt-cinq années, 2 1/2 % sur les bénéfices nets ou 5 % si ces bénéfices atteignent 10 %. Devenu ainsi l'un des principaux actionnaires de la Compagnie, il se trouve intéressé directement aux résultats financiers obtenus par cette dernière, et la surveillance qu'il exerce pour protéger ses propres intérêts constitue pour les autres actionnaires une nouvelle garantie de la bonne gestion des affaires sociales.

La Compagnie, qui a son siège social à Lisbonne, et qui dispose d'un capital de 25 millions de francs divisé en actions de 25 fr., ou d'une livre, ou de 4.500 reis, est considérée comme étant portugaise pour tous les effets de sa concession ; cependant, le Gouvernement, dans un esprit très libéral, a prévu la constitution d'un tribunal arbitral pour juger tous différends qui pourraient survenir relativement à cette concession.

Ses principales recettes sont constituées par les douanes ; les concessions de terrains ; le service postal ; l'impôt sur les habitations ou *pailhota* ; l'impôt permanent ou *mussoco* ; la contribution foncière ; le timbre ou *sello ;* les licences ; les concessions minières ; le pourcentage dans toutes les sociétés filiales.

*

* *

En somme, la Compagnie a devant elles trois sources principales de recettes : les revenus donnés par l'exploitation agricole des territoires de Sofala, fertiles en café, sucre, arachides, coton, miel, thé et vignes ; le produit des districts aurifères de la frontière de Manica qui ont été l'objet de nombreuses concessions ; enfin les recettes des douanes de Beira.

Elle avait été fondée en grande partie pour continuer le chemin de fer de Beira au Manica, mais elle a rétrocédé cette partie de sa concession à une Société anglaise ; la construction de cette ligne a d'ailleurs contribué à développer considérablement le commerce de Beira et, par conséquent, à augmenter les recettes de la Compagnie.

Sur le développement de ses affaires, les renseignements qui vont être donnés à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra le 15 mars prochain nous fourniront des données complètes. Nous avons seulement voulu montrer aujourd'hui l'organisation et le fonctionnement de la principale des grandes Compagnies à charte qui exercent dans les colonies portugaises, en Afrique, un pouvoir souverain et exploitent les richesses agricoles et minières de ces immenses territoires.

Georges Bourgarel.

———————

COMPAGNIE DE MOZAMBIQUE
(*L'Économiste européen*, 5 avril 1901)

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Compagnie de Mozambique, qui, ainsi que nous l'avons dit précédemment, n'avait pu avoir lieu le 15 mars dernier, les conditions de l'article 44 des statuts n'ayant pas été remplies, a été tenue le 30 de ce même mois, au siège social, 15, rue d'Alecrim, à Lisbonne.

Les comptes de l'exercice 1899 ont été adoptés, et les cinq administrateurs sortants : MM. G. d'Araujo. A. Delcommune, R. du Bocage, G. de Lima Mayer et H. Pasteur, ont été réélus.

M. Bensaude, qui avait donné sa démission par suite de son absence de Lisbonne, malgré le regret que cette décision avait provoqué chez tous ses collègues du conseil d'administration, a été remplacé par M. le colonel Machado.

Premier gouverneur de la Compagnie en Afrique, véritable fondateur de la ville de Beira, M. le colonel Machado qui, depuis, a été gouverneur général de la province de Mozambique et de l'Inde portugaise, sera d'un concours précieux par sa grande connaissance des choses d'Afrique, pour la solution rapide et pratique des questions intéressant le vaste territoire de la Compagnie, d'autant plus qu'il va occuper dans cette dernière le poste important d'administrateur délégué à Lisbonne.

Après l'assemblée générale ordinaire, une assemblée générale extraordinaire a été tenue, qui a voté quelques modifications aux statuts. Ces modifications ont pour objet de simplifier quelques rouages administratifs et de consacrer l'institution d'éléments de direction et de contrôle financier dont il y a lieu d'attendre de bons résultats pour la Compagnie.

———————

COMPTES RENDUS DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES D'ACTIONNAIRES

———————

COMPAGNIE DE MOZAMBIQUE
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 6 avril 1901)

L'assemblée de cette société qui était convoquée primitivement pour le 15 mars a été reportée ainsi que nous l'avons annoncé dans notre bulletin du 18 écoulé au 30 mars.

Les événements du Sud de l'Afrique se sont répercutés sur les résultats de la Compagnie. En effet, les résultats qui avaient marqué une progression jusqu'en 1897, ont fléchi depuis. Les droits perçus, qui, à cette époque avaient atteint 1.854 382 francs ont baissé à 1.572.370 francs en 1898 et à 1.326.852 francs en 1899. Le mouvement commercial, qui s'élevait à 30.805.909 francs en 1898, est tombé à 23.827.550 francs en 1899. Pour atténuer les effets de la crise, on a donné un plus grand développement aux travaux publics. Au nombre des travaux entrepris, on peut citer le marché de Beira, le pont sur le Chiveve, les remblais faits dans les terrains inondés aux hautes mers, la construction de trottoirs en béton à Beira et l'ouverture de routes dans les circonscriptions.

La Compagnie s'est préoccupée de l'exploitation du caoutchouc; les essais auxquels elle s'est livrée ont donné de bons résultats ; elle a également procédé à la plantation de palmiers, dont elle espère pouvoir retirer un revenu satisfaisant dans un avenir peu éloigné.

Quant aux mines, l'exploitation de quelques-unes aurait pu commencer, mais la guerre sud-africaine a arrêté tous les travaux entrepris. À ce sujet, le rapport contient quelques indications relatives au danger venant du manque de la main-d'œuvre. Le développement de la région minière, dit le rapport, nous a fait donner une attention particulière à la question de la main-d'œuvre indigène et toutes les mesures possibles ont été prises pour prévenir une pénurie d'ouvriers noirs.

Le rapport sur l'exercice clos le 31 décembre 1899, ne contient pas le compte de profits et pertes, mais seulement le bilan où le solde du compte de profits et pertes est porté pour £ 155.860. Comme ce solde comprend à la fois les résultats de 1899 et le report de l'année 1898, il est impossible d'établir exactement à quel chiffre s'élèvent les bénéfices de l'exercice.

D'après les chiffres communiqués, on pourrait établir que les opérations dans le Sud de l'Afrique pour le dernier exercice, se sont soldées par une perte de £ 59.458 ; par contre, l'émission des actions de réserve est portée dans les comptes comme ayant laissé, tous frais déduits, un bénéfice de £ 172.506, de sorte que le solde du compte de profits et pertes s'élève à £ 113.048.

Au sujet de l'émission de 60.000 actions annoncée en 1898, le rapport déclare qu'elle a été couverte, à l'exception de 4.145 actions. En somme, l'émission de 150.000 actions de réserve effectuée en 1899 a produit £ 522.706, plus £ 17.593 qui restaient à encaisser en 1900. Enfin, la Compagnie a placé comme suit ses fonds disponibles en Europe : £ 44.000 en fonds anglais ; £ 30.000 en bons du Trésor portugais ; 1.250.000 fr. à la disposition du siège central, pour être placés en prêts à court terme ; 1.400.000 fr. à la disposition du comité de Paris. De son côté, le comité de Londres a reçu (pour être employé de la même manière) le produit des actions de réserve placées par ledit comité.

COMPAGNIE DE MOZAMBIQUE

(*L'Économiste européen*, 5 juillet 1901)

La plus grande activité se manifeste à la Compagnie de Mozambique pour la mise en valeur des territoires qui lui ont été concédés. De nombreux contrats viennent d'être passés pour l'exploitation des terrains miniers ou autres, et la Compagnie examine en ce moment des demandes de concessions plus nombreuses encore.

Parmi les derniers contrats signés, nous relevons les suivants :

1° Avec M. James-Henry Jeffreys, sujet britannique, pour la concession de 20 claims miniers ;

2° Avec la Mozambique Consolidated Mines, pour des coupes de bois destinées aux travaux miniers ;

3° Avec la Compagnie de mines d'or du Macequece, pour le même objet ;

4° Avec MM. Charles-Alfred Aubert et Auguste Polin, sujets français, pour la concession de 50 claims miniers;

5° Avec M. George Hall, sujet britannique, pour la concession de 8 claims de charbon ;

6° Avec M. Louis Henry Raw, sujet américain, pour la concession de. 60 claims miniers.

On voit qu'un vif mouvement se produit vers les territoires neufs de la Compagnie de Mozambique et que, de tous pays, viennent des demandes de concessions pour l'exploitation des richesses du pays.

———————

COMPAGNIE DE MOZAMBIQUE
(*L'Économiste européen*, 2 août 1901)

La Direction «les Mines vient de publier une partie de la liste des claims miniers enregistrés et transférés pendant l'année 1900. ,

Dans cette liste, on trouve 1 claim d'alluvions et 1.531 claims miniers. Les principaux concessionnaires sont : le Consolidated Penhalonga Gold Mining Syndicats, 240 claims ; M. Henry L. L. Beresford, 110 claims ; le Victoria Development Syndicate, 80 claims ; le Bembesi Syndicale, 70 claims, qui ont été transférés à la United Rhodesia Goldfiels. Limited ; la Compagnie du Sud Africain, 135 claims ; la Vaughan Williams Rhodesia Development Company, Limited, 70 claims ; M. Thomas Scarborough Laing, 60 claims, etc. ; d'autre part, la Companhia Portugueza Minas d'Ouro de Manica s'est fait transférer 60 claims ; la Companhia Minas de Ouro de Macequece, 40 claims ; l'Indalama Prospecting and Devlopping Syndicate, 40 claims, etc.

———————

COMPAGNIE DE MOZAMBIQUE
(*L'Économiste européen*,13 septembre 1901)

Voici un extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de cette Compagnie, réunion qui a eu lieu le 27 août dernier. Il s'agit de la réduction des droits concernant les marchandises destinées à la région minière de Manica :

M. l'administrateur délégué donne avis que le ministre des Colonies vient d'approuver, à titre provisoire, les réductions des tarifs relatifs à l'importation des marchandises minières de Manica. Ces nouveaux tarifs seraient de 5 % *ad valorem* pour les marchandises étrangères et de 2 1/2 % pour les marchandises nationales. Il tient à se féliciter, avec le conseil, de la rapidité apportée par le gouvernement à accepter cette demande et rappelle, à cet effet, tout ce qui a été fait pour favoriser le développement de l'industrie minière :

1° La question de réduction des droits pour les marchandises destinées à Beira est résolue ;

2° Des instructions ont été envoyées au Gouverneur, en Afrique, pour réduire les taxes des licences sur les établissements de Nova Macequece ;

3° Des instructions ont été également envoyées au Gouverneur pour qu'une des banques de Beira établisse une agence à Macequece ;

4° Il a été arrête une formule générale pour les contrats miniers et il a été permis aux anciens concessionnaires de donner à la Compagnie seulement 10 % de leurs actions.

5° On a établi les clauses et conditions dans lesquelles on pourrait utiliser les eaux comme force motrice ;

6° Il a été demandé au Gouvernement la création d'un centre judiciaire à Manica ; il y a lieu d'espérer qu'une telle demande sera satisfaite bientôt ;

7° Il a été déterminé que l'ingénieur F. d'Andrade remplirait simultanément les fonctions de directeur des mines et de chef de la circonscription de Manica ;

8° On a signé le nouveau contrat avec la Compagnie Mozambique Macequece, Limited, qui doit remettre à la Compagnie de Mozambique 70.000 actions ;

9° Les modifications à apporter au règlement minier pour le rendre exécutable, clair et avantageux, ont été rédigées;

10° Le Gouvernement a nommé un consul portugais à Salisbury ;

11° Des résolutions ont été prises avec la Beira Railway sur différents points, dont quelques-uns sont avantageux pour la région de Manica, tels que ceux relatifs aux transports de malles, la division des blocs de terrains, la régularité des trains, l'approbation des concessions de terrains faites antérieurement, de façon que le bloc où était bâti Nova Macequece soit la propriété de la Compagnie;

12° Il a été demandé à la Beira Railway une réduction de tarifs pour les machines, outillage et tous les articles nécessaires à l'exploitation des mines ;

13° On est en train de graver la grande carte de la région de Manica, qui sera terminée dans deux mois ;

14° On a publié la carte de cette même région à l'échelle de 1/50.000e ;

15° M. Freire d'Andrade est retourné en Afrique.

———————

MOZAMBIQUE

(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 16 novembre 1901)

D'après les comptes qui seront communiqués à l'assemblée générale ordinaire du 15 décembre prochain, les résultats de l'année 1900 ont laissé un solde de 444:130.049, déduction faite des prélèvements en faveur de la réserve légale et de la réserve spéciale, les résultats se présentent comme suit (en reis) :

CHARGES	
Dépenses générales :	
En Afrique en 1900	72:699.074
En Europe en 1900	79:105 639
Allocation à déduire d'après les résolutions de l'ass. du 5 janvier 1900 :	
Fonds de réserve	6:895 224
Réserve spéciale	185:799 186
Total des charges	344:499 123
PRODUITS	
Solde au 31 décembre 1897	54:789 222

Profits en 1898	137:905 188
Profits en 1899	508:713 634
Recettes diverses en Europe en 1900	56:917 180
Primes sur émissions d'actions	30:303 948
Total des produits	788:629 172
Rappel des charges	344:499 183
Solde	444:130 049

COMPAGNIE DE MOZAMBIQUE
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 23 novembre 1901)

D'après le rapport du conseil d'administration de cette compagnie, qui sera présenté à l'assemblée générale ordinaire convoquée pour le 14 décembre prochain, les recettes totales de la douane, déduction faite de l'impôt de transit, qui est remis à la Compagnie du Chemin de Beira, a atteint 2.049.200 francs en 1900. Ce chiffre a dépassé les revenus de l'année précédente de 722.948 francs, et il est supérieur à toutes les recettes obtenues depuis que les territoires de Manica et de Sofiaia ont été confiés à l'administration de la compagnie. Nous avons, dans le numéro du samedi 16 novembre de la *Cote de la Bourse et de la Banque*, déjà présenté à nos lecteurs les résultats de l'année 1900. En ce qui regarde les travaux publics, l'idée principale de l'exploitation minière a fait qu'à Manica, on a donné au développement du mécanisme administratif une orientation destinée à rendre accessible, aux personnes et aux capitaux, cette région qui est un des centres très probables de richesse et de prospérité. C'est ainsi que de nombreuses routes ont été ouvertes et de nombreux édifices construits.

Les travaux et les réparations des édifices déjà construits ont absorbé pendant l'année la somme de 247.950 fr. Au cours de l'exercice, comme voies de communication, on a fait la route qui longe la vallée du Chimoze, celle du « Revue », à la frontière, et du « Revue », du col du Vengo, où l'on a établi une ligne téléphonique entre Macequece, et se dirigeant, l'une vers Chaja, l'autre vers Andrada, et la troisième vers la colonie Meyrejjes. Les dépenses de ce chef se sont élevées à 154.941 fr. Outre les travaux de Manica, il convient de signaler la construction de la route de Spungarera et la nouvelle résidence de Mosurize. Dans la sous-circonscription de Morirane, il faut citer encore la route de Chimanimani, commencée en régie et achevée par entreprise.

Quant aux autres parties du territoire, on a terminé. les travaux commencés en 1899 et exécuté les ouvrages indispensables à la conservation.

Dans ce rapport, le conseil fait ressortir que les circonstances anormales dans lesquelles est restée l'Afrique du Sud pendant l'année 1900 ont empêché la Compagnie de se lancer dans des entreprises de grande importance ayant pour but de créer de nouvelles sources de recettes et d'influencer directement l'exploitation économique du territoire. On a continué cependant les plantations et les cultures qui, à titre d'expérience, avaient été commencées en 1899. À Sofala, à Chiloane et au Guvuro.il existe le long de la côte d'importantes plantations, les plants de caoutchoucs se présentent sous un bon aspect ; à Sena, on a fait des cultures de denrées, telles que riz, mapira, mexocira, amendoim, presque sans frais pour la Compagnie, parce qu'on a utilisé pour ces travaux les indigènes qui n'avaient pas payé leur mussoco. Au Guvuro, on a planté des pépinières d'orangers, citronniers, mandariniers et autres arbres fruitiers.

COMPAGNIE DE MOZAMBIQUE
(*L'Économiste européen*, 13 décembre 1901)

Le conseil d'administration de cette Compagnie, dans sa réunion du 5 décembre, a terminé la discussion du Budget des recettes et des dépenses ordinaires de 1902 du territoire et l'a approuvé ; il a approuvé également le Budget des exploitations directes.

Il a été donné connaissance que la Compagnie portugaise des mines d'or de Manica a reçu de son représentant en Afrique des caisses fermées et scellées par le Bureau des Mines de la Compagnie de Mozambique, contenant des échantillons de quartz extrait de ses claims.

Le conseil d'administration a fait analyser une partie de ces échantillons et le résultat de cette analyse a été très satisfaisant. Mais, afin d'être plus assuré touchant ce résultat, les caisses fermées et scellées ont été remises au comité de Londres, afin que celui-ci fasse faire les analyses par les premières autorités en cette matière.

Le résultat, qui a été présenté le 3 décembre au conseil, avec une lettre du comité, et qui résulte du certificat de l'analyse, dépasse, d'après l'opinion des gens les plus entendus, les espérances que l'on avait conçues et dénote un filon excessivement riche.

La moyenne a été la suivante : or, 4 onces 12 dwts 6 gr. ; argent, 2 onces 10 dots. par tonne de 2.240 livres anglaises.

COMPAGNIE DE MOZAMBIQUE
(*L'Économiste européen*, 17 janvier 1902)

L'assemblée générale des actionnaires de la Compagnie de Mozambique, tenue à Lisbonne le 14 courant, a accepté le rapport du conseil d'administration, dont nous avons publié l'analyse, et voté toutes les résolutions qui lui ont été soumises.

MM. Thys, Villars et Ochs, qui s'étaient rendus à Lisbonne pour cette assemblée, en ont rapporté la meilleure impression sur la situation et l'avenir de la Compagnie. L'entente est complète entre les différentes directions et tous les efforts concordent à activer le développement de l'entreprise.

MOZAMBIQUE
(*L'Économiste européen*, 14 février 1902)
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 15 février 1902)

Il se confirme que la Rhodesia Exploration vient d'augmenter ses intérêts dans le territoire du district de Manica. Elle a, en effet, acheté tout l'actif de la Compagnie Portugaise de Macequece qui possède environ 1.200 claims. Pour cette acquisition, elle constitue une Compagnie au capital de £ 300.000 en actions de £ 1, dont 30.000 seront remises gratuitement à la Compagnie de Mozambique pour le prix des concessions en dehors des redevances annuelles à lui payer par claim. Elle paie, d'autre part, la Compagnie Macequece en actions de la Compagnie nouvelle et elle affectera au moins £ 80.000 aux travaux de développement des mines. Elle fractionnera les concessions et constituera des filiales pour leur exploitation.

MOZAMBIQUE
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 17 mars 1902)

Le gouvernement portugais vient de modifier la loi minière qui régit cette compagnie. Les nouveaux articles stipulent qu'aucun transfert de claims à un syndicat ou à une compagnie ne pourra avoir lieu sans le consentement de la Mozambique, qui aura droit à 10 % du capital émis de toute compagnie constituée en vue d'exploiter des claims situés sur son territoire. Enfin, en cas de constitution d'une filiale, la Mozambique pourra échanger les actions de la compagnie mère contre des actions de la subsidiaire.

———————

COMPAGNIE DE MOZAMBIQUE
(*L'Économiste européen*, 21 mars 1902)

Nous complétons les renseignements que nous avons donnés la semaine dernière sur les gisements aurifères de la Compagnie de Mozambique, district de Manica.

Ces renseignements sont extraits d'un rapport de M. Freire d'Andrade, directeur des mines de la Compagnie, ancien élève de l'École des mines de Paris :

[Suivent des précisions géologiques]

———————

COMPAGNIE DE MOZAMBIQUE
(*L'Économiste européen*, 2 mai 1902)

Le Gouverneur du territoire de Manica et Sofala, de la Compagnie de Mozambique, vient d'adresser à l'administrateur délégué de la Compania de Exploracao da fabrica de Assucar de Marromeu à Lisbonne la lettre suivante :

En réponse à votre lettre, j'ai l'honneur de vous informer que l'impression produite par l'organisation des services respectifs de votre Compagnie a été excellente.

La fabrique est installée dans un bel et vaste édifice, où les machines des modèles les plus modernes sont magnifiquement disposées.

Les travaux pour les nouvelles plantations de canne étaient en pleine activité : j'ai vu fonctionner avec un excellent résultat une charrue actionnée par deux locomotives.

Les plantations existantes sont irriguées par de puissantes pompes centrifuges à vapeur et montées sur les bords du Zambèze.

J'ai visité une partie des installations du personnel blanc et les dépendances, et j'ai constaté partout que tout est disposé avec ordre et un grand sens pratique.

Les plantations atteignaient, lors de ma visite (mi-octobre 1901), une surface supérieure à 600 hectares, qui augmentera progressivement. La fabrique devra produire, avant peu, 3.000 tonnes de sucre, ce qui sera un élément important de développement pour la région.

Vous méritez toute la protection de la Compagnie de Mozambique.

Cette lettre mérite d'être signalée, car elle montre la bonne situation dans laquelle se trouve une des premières exploitations industrielles installées dans la région de Manica. L'activité qui se manifeste dans toute cette région doit largement profiter à la Compagnie de Mozambique.

———————

COMPAGNIE DE MOZAMBIQUE
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 26 juillet 1902)

D'après les comptes qui seront présentés à l'assemblée générale des actionnaires convoquée pour le 18 août, l'exercice 1901 de cette Compagnie a laissé une perte de 403:050 $ 822. L'an dernier, les résultats se traduisaient par un bénéfice de 444:130 $ 049. La différence entre les deux exercices ressort donc à 847:180 $ 871 en faveur de 1900.

……

———————

COMPAGNIE DE MOZAMBIQUE
(*L'Économiste européen*, 15 août 1902)

Nous avons publié, dans l'*Économiste européen*, du 25 juillet dernier, les chiffres du bilan de la Compagnie de Mozambique pour l'exercice 1901, tels qu'ils seront soumis à l'assemblée générale des actionnaires du 18 août. Le rapport du conseil d'administration, qui sera lu à cette assemblée, analyse d'une façon très complète les résultats de cet exercice et donne sur la gestion de la Compagnie des renseignements intéressants.

D'après ce rapport, les recettes en Afrique se sont élevées en 1901 au chiffre de 3.239.465 fr. 20. Les prévisions du budget de 1901 se montaient à 3.269.514 francs 20. La différence en moins est donc de 30.049 fr. Étant donné les circonstances qui se sont produites dans toute l'Afrique du Sud et qui ne pouvaient manquer d'exercer une fâcheuse influence sur le territoire, on peut considérer ce résultat comme satisfaisant. En effet, le produit de la Douane qui, jusqu'ici, a constitué la recette principale, a été inférieur de près de 220.000 francs aux prévisions et de plus de 600.000 fr. à la recette réalisée en 1900. Par conséquent, si la différence entre les recettes prévues et les recettes réalisées n'est pas plus forte, c'est que d'autres éléments de recettes ont heureusement fourni un surplus qui compense ce moindre rendement.

Les dépenses en Afrique sont de deux ordres : les unes sont des frais d'administration générale, les autres concernent l'outillage, les constructions, l'amélioration générale du territoire. Il importe de les envisager isolément, car les secondes ne constituent pas à proprement parler des dépenses, leur contrevaleur se retrouvant dans l'actif immobilisé de la Compagnie.

Les dépenses d'administration proprement dites se sont élevées à 4.216.609 fr. 90, tandis que les prévisions budgétaires étaient de 3.495.195 fr. 15 seulement, soit une différence en plus de 721.414 fr. 75. Cet excédent résulte, pour partie, de charges anormales qui ne se reproduiront pas. Si l'on en fait abstraction, l'excédent de dépenses est ramené à 250.000 fr. tout au plus.

Sans doute, cet excédent est trop considérable encore, et il y aura lieu de le réduire dans l'avenir. Il est à propos de remarquer, toutefois, qu'il provient pour la plus grande partie, sinon pour la totalité, des sacrifices que la Compagnie s'impose afin de hâter l'exploitation de ses richesses minières dans le pays de Manica, dont elle attend de nouvelles et importantes sources de recettes. Si ce n'étaient les dépenses faites dans cette région aurifère, la situation se serait équilibrée.

Nous ne nous étendrons pas davantage sur les résultats financiers de l'exercice, car la partie vraiment importante est celle qui concerne l'Afrique. Nous aborderons immédiatement les chapitres du rapport relatifs à la gestion administrative. Ce seront certainement ceux qui attireront le plus l'attention des actionnaires, car ils y trouveront la preuve de la grande activité qui s'est manifestée dans tous les services en vue de

l'équipement et de la mise en exploitation des vastes territoires administrés par la Compagnie. Le rapport examine les uns après les autres tous ces services.

En ce qui concerne les douanes, des réformes ont été faites pour en simplifier les rouages, en même temps qu'on apportait, dans leurs locaux et dépendances, d'importantes améliorations matérielles.

En comparant le mouvement de la Douane de Beira, de 1897 à 1900, et en tenant compte des faits accidentels et extraordinaires, on reconnaît que si l'importation en 1901 a été inférieure à celle des années précédentes, le contraire s'est produit dans les autres recettes de la Douane : exportation, réexportation, manipulation, transit.

Les augmentations dans l'exportation et dans le transit démontrent le développement de l'exploitation agricole du territoire de la Compagnie et le progrès continu de la Rhodésia, malgré la grande crise que ce pays a traversé.

Quant aux travaux publics, ils ont d'abord consisté en réparations et en entretien des anciennes constructions ; de plus, à Beira, une muraille de défense contre l'invasion des eaux du Pungo a été construite ; de nouveaux magasins ont été bâtis ; la canalisation destinée à la captation des eaux de la Capitainerie a été établie en même temps que l'on réalisait le montage des réservoirs. De nouveaux édifices ont été élevés non seulement à Beira, mais à Mozzurize, à Sena, etc.

En plus du réseau des routes construites dans la région de Manica, reliant Maccquece aux divers centres miniers, on a construit en 1901 une route charretière qui part de la circonscription de Buzi, traverse celles de Sofala, Chiloane et Guvuro et arrive jusqu'à la frontière Sud du Territoire. Sa longueur est d'environ 400 kilomètres. Cette route, qui s'étend sur 120 kilomètres dans la circonscription de Chiloane, a des embranchements qui vont à Cherinda et à Machanza.

Le long de cette route, on pourra établir une ligne télégraphique qui sera reliée avec celle que le Gouvernement de la province va prolonger jusqu'à la frontière d'Inhambane.

De cette manière serait établie une communication télégraphique directe entre Beira et Lourenço-Marquez et, par suite, avec l'Europe, avec le câble sous-marin. De plus, par ce fait, Beira serait relié avec les sièges des circonscriptions du Sud.

On a terminé en 1901, la route de Maccquece à Chaïa (siège de la circonscription de Maribane) et en 1902 celle de Buzi à Spungabera (siège de la circonscription de Mozzurize).

En ce qui concerne le développement agricole, de grands progrès ont été accomplis : dans les diverses circonscriptions, d'importantes plantations de cocotiers et de caoutchouc ont été faites et cette dernière culture se développe dans presque tout le territoire. L'élevage du bétail a fait également un nouveau pas.

Quant aux mines, voici ce qu'en dit le rapport :

Notre champ aurifère se trouve encore dans la période de travaux préparatoires; mais, cependant, dans certaines concessions, ces travaux ont pris un développement suffisant pour permettre le commencement de l'exploitation industrielle proprement dite et l'extraction de l'or dans un délai très rapproché.

La paix qui vient d'être signée en Afrique favorisera sans doute la réalisation de nos espérances à ce sujet.

Nos filons de quartz aurifère appartiennent à la même formation géologique que celle de la Rhodesia, dont ils sont le prolongement vers l'est ; or, la production des mines dans la Rhodesia s'est élevée de 18.085 onces en 1898 à 180.880 onces en 1901 et les résultats des premiers mois de 1902 font prévoir que ce dernier chiffre sera notablement supérieur. — Il n'y a pas de motif pour croire que des résultats aussi satisfaisants ne puissent pas être obtenus dans notre territoire.

En tous cas, on a pris toutes les mesures administratives en 1901 pour activer le développement de notre industrie minière. Ainsi, votre conseil d'administration,

cherchant à baisser les prix des aliments nécessaires aux Européens et aux indigènes employés dans les mines, a sollicité et obtenu du Gouvernement l'autorisation nécessaire pour réduire transitoirement les droits d'importation des articles destinés à la consommation de Manica à 5 % *ad valorem* pour ceux de provenance étrangère et à 2 1/2 % *ad valorem* pour les articles nationaux, exception faite du tabac et des boissons alcooliques.

Entre autres améliorations qui auront une influence favorable sur le développement de l'industrie minière, nous citerons encore l'organisation d'un service de recrutement des indigènes pour les travaux miniers ; l'établissement d'une succursale de banque à Macequece ; la publication de la grande carte de la région de Manica aux échelles de 1/10000e et 1/20000e ; l'étude des modifications à introduire au règlement des mines afin qu'il soit plus clair, plus avantageux et plus applicable.

Nous n'insisterons pas sur l'établissement des divers services intérieurs et sur les modifications qu'ils ont subies : le développement pris par la Compagnie l'oblige à multiplier les détails, et l'on peut facilement s'imaginer toute l'étendue des organisations qu'il lui faut créer pour son administration. Une preuve de l'intérêt offert par ses affaires se trouve dans le nombre des sociétés ayant obtenu des concessions sur son territoire et des entreprises particulières qui s'y sont établies. Nous remarquons les suivantes :

La Société sucrière de l'Afrique orientale portugaise, qui exploite 1.000 hectares sur la rive droite du Zambèze ; la Compagnie du Luabo, qui administre les prazzos de Luabo et de Melambo où elle exploite le cocotier et le caoutchouc ; la Compagnie coloniale du Buzi, qui exploite également des terrains agricoles ; la Guara and Massamo Estates, qui cultive la canne à sucre ; la Compagnie Agricole de Moribane ; la Compagnie des Huileries et Savonneries de Mozambique. Viennent ensuite des Sociétés minières : la Compagnie Portugaise des Mines d'or de Manica ; la Mozambique Macequece Ltd ; la Revue GolidMines ; la Furo Mines Cy. Des concessions de claims ont été faites, en outre, à la French South Africa Development Cy ; à la Mozambique Consolidated Mines ; à la Compagnie des mines d'or du Macequece ; au Pardy's Mozambique Syndicate ; à de nombreux particuliers.

Dans toutes ces entreprises, la Compagnie de Mozambique a conservé des intérêts et l'on peut juger, par ce qui a été déjà fait, de l'avenir que le monde des affaires paraît considérer comme devant être réservé à cette société.

Georges Bourgarel.

COMPAGNIE DE MOZAMBIQUE

(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 22 septembre 1902)

Les actionnaires de cette compagnie, réunis le 15 septembre en assemblée générale, ont approuvé les comptes de l'exercice 1901 tels qu'ils leur ont été présentés.

Les recettes de l'exercice se sont élevées à £ 129.570, soit un déficit de £ 1.200 par rapport aux évaluations. Il faut rechercher la cause de cette diminution dans l'état trouble de l'Afrique du Sud en 1901. Les douanes, qui constituent la principale source du revenu, ont donné £ 8.888 de moins que l'année précédente ; par contre, les droits de port, les taxes sur la propriété foncière et sur les huttes ont vu leurs rendements s'améliorer.

Depuis le dernier rapport, la Compagnie a reçu 1.000 actions Fura Gold Mines, 1.000 actions Mines d'or de Manica et 1.551 actions Mines d'or de Macequece. Le solde actif en Afrique du Sud a augmenté, en tenant compte de l'excédent des dépenses sur les recettes, de £ 24.213. Le déficit, au bilan, est de £ 89.566. Le fonds de

réserve a été porté à £ 10.202, et le fonds de réserve spéciale à £ 148.683. Si les importations ont diminué en 1901, il n'en a pas été de même des exportations et du transit, qui sont en progrès. Il y a lieu de faire de nouvelles constructions à la douane de Beira pour en augmenter la capacité.

Des travaux ont été effectués dans le district de Manica, où l'on a construit une route de 400 kilomètres. L'avenir agricole du district de Guvuro a engagé à ouvrir le port de Bartolomeo Diao à la navigation ; des travaux ont été faits également au port de Chiloane.

Une convention a été passée avec le gouvernement britannique, au sujet des travaux du chemin de fer de Beira. La convention réglemente les tarifs jusqu'en 1904, impose une circulation quotidienne de un train au minimum dans chaque sens, portant la malle. Des tarifs réduits ont été adoptés pour les matériaux de construction.

———————

COMPAGNIE DE MOZAMBIQUE
(*L'Économiste européen*, 5 décembre 1902)

L'assemblée générale de la Compagnie de Mozambique a eu lieu à Lisbonne le 27 novembre. Nous avons déjà analysé le rapport lu à cette assemblée. Ce rapport, ainsi que les comptes de l'exercice 1902 et les propositions soumises aux actionnaires ont été votés. L'assemblée a notamment pourvu au remplacement de deux administrateurs démissionnaires : M. Machado, qui vient d'être chargé, par le gouvernement portugais, de la direction de la construction du prolongement du chemin de fer d'Ambaca dans l'Afrique du Sud, et M. l'intendant général Baratier [10], qui, pour des raisons personnelles, ne se représentait pas à l'élection. L'assemblée a beaucoup regretté ces départs, car les deux personnalités qui se retirent ont exercé leurs fonctions avec autant de zèle que de compétence.

MM. Machado et Baratier ont été remplacés, d'un commun accord entre les comités étrangers et le conseil d'administration, par MM. le capitaine de marine Queriol et White [11].

———————

BANQUE D'OUTREMER (Bruxelles)
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 17 décembre 1902)

……

Compagnie du Mozambique et Compagnie du Zambèze. — Les circonstances n'ont pas jusqu'ici favorisé le développement immédiat de la colonisation dans l'Afrique sud-orientale ; ces compagnies poursuivent la réalisation de leur programme.

———————

COMPAGNIE DE MOZAMBIQUE
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 15 mai 1903)

---

[10] Aristide Emile *Anatole* Baratier (Orange, 1834-Paris, 1918) : polytechnicien, intendant général, en retraite (1899), successeur probable de Théodore Berger au comité de Paris de la Compagnie de Mozambique, administrateur de la Compagnie du Zambèze, commissaire aux comptes de la Compagnie générale des chemins de fer de Buenos-Ayres (1905) — où il retrouve Frondeville et Villars, administrateurs —, président des Chemins de fer d'intérêt local de Saône-et-Loire et de la Compagnie des chemins de fer du Sud de l'Italie.

[11] J.A. White : administrateur délégué à Paris de la New African.

La Compagnie de Mozambique vient de décider l'augmentation de son capital par l'émission de 55.555 actions (nº 803.323 a 858.887) sur lesquelles 5.555 entièrement libérées seront remises au gouvernement portugais, en vertu des dispositions du décret en date du 17 mai 1897.

Les 50.000 actions restantes seront prises fermes au prix de 30 sh. chacune par la New African C°, qui en effectuera le paiement à raison de 10 % lors de la signature du contrat et versera le solde en 12 versements mensuels payables à Londres, à l'ordre de l'administrateur-délégué de la Compagnie de Mozambique.

Le contrat stipule, en outre, que la New African aura, pendant 18 mois, le droit d'option sur les actions que la Compagnie de Mozambique peut émettre afin de parfaire son capital social, défalcation faite du pourcentage revenant au gouvernement portugais, le prix de l'option étant de 32 sh. 1/2 pour 120.000 actions et de 40 sh. pour le reliquat.

Cette émission de 55.555 actions est la septième depuis la fondation de la Société. Sur les 1.000.000 actions dont se compose le capital, six séries ont déjà été émises : la première de 400.000 actions, la seconde de 40.000 actions, la troisième de 110.000 actions, la quatrième du 120.000 actions, la cinquième de 66.666 actions et la sixième également de 66.666 actions. Les statuts stipulent que jusqu'à complément du capital social, les séries émises ne seront jamais inférieures à 40.000 actions.

THE NEW AFRICAN COMPANY, LIMITED

(*Le Temps*, 30 juillet 1903)
(*L'Économiste européen*, 7 août 1903)

.....

Mozambique. — Avec l'établissement de l'autorité britannique sur toute l'Afrique du Sud et l'extension du système de railways dans toutes les parties du continent, la valeur de la côte portugaise a augmenté d'une façon importante ; et, principalement à cet égard, le conseil a décidé de s'intéresser dans la Compagnie de Mozambique, dans laquelle l'Oceana Company et d'autres membres du groupe associé à votre compagnie avaient déjà des participations.

Le développement du port de Beira et de l'intérieur des territoires de la Compagnie de Mozambique offre beaucoup d'occasions pour l'emploi des capitaux et de l'activité de votre compagnie. La valeur virtuelle des territoires et leurs importants revenus bruts (qui se sont élevés pour l'année 1902 à environ 160.000 liv.), semblent être insuffisamment représentés par le minime capital émis de la Compagnie de Mozambique, qui se monte à cette date à 858.887 liv. st.

Le port de Beira et le territoire de Mozambique en général gagneront en valeur, en outre, par l'extension du chemin de fer projeté de Beira au nord du Zambèze, se raccordant au réseau des chemins de fer actuellement en cours de construction vers la région des lacs africains.

COMPAGNIE DE MOZAMBIQUE

(*Cote de la Bourse et de la banque*, 19 août 1903)

Au cours de l'exercice 1902, les recettes de la Compagnie de Mozambique se sont élevées en Afrique à 689.121.685 reis contre 872.327.756 reis en 1901, alors que les

prévisions du budget de 1902 ne tablaient que sur un total de 585.100.596 reis. L'augmentation des recettes réalisées sur les évaluations est donc de 104.021.089 reis.

Les dépenses d'administration effectuées ont dépassé les prévisions de 38.746.754 reis, mais il convient de noter que dans cet excédent sont inclus 10.410.000 reis représentant des dépenses pour des services judiciaires et autres, relatifs à l'exercice précédent. En réalité l'excédent de la dépense effective sur la dépense prévue se réduit donc en réalité à 28.337.754 reis.

La comparaison entre les recettes et les dépenses réalisées montre que le déficit se limite à 6:369 contos 469 reis, en tenant compte de la dépense de 10:410 contos de reis mentionnée plus haut. En sorte que les prévisions du rapport de 1901 se trouvent justifiées, c'est-à-dire que, en laissant à part les travaux extraordinaires de développement, l'équilibre entre les recettes et les dépenses d'administration du territoire est dès à présent établi.

En Europe, les recettes se sont élevées à 44:351 contos 735 reis et les dépenses, à 106:066 contos 260 reis, ce qui donne un excédent de dépenses de 61:714 contos 525 reis.

Les recettes des « Douanes et Capitainerie » en Afrique, attestent le développement de Beira comme port de pénétration ; elles ont été notablement supérieures aux prévisions. Il en a été de même pour celles de « l'impôt de palhote et de mussoco » qui témoignent de l'augmentation de la population indigène, et de son habitude croissante du travail. En outre, beaucoup d'autres recettes ont été perçues sur lesquelles on ne supposait pas pouvoir compter en établissant le budget. Ces excédents de recettes sur les prévisions budgétaires ont compensé les différences en moins qui se sont produites sur d'autres chapitres, correspondant généralement à des impôts directs dont le Gouverneur n'a pas cru devoir ordonner la perception coercitive.

Au cours de l'année écoulée, les améliorations matérielles commencées en 1901 à Beira ont été poursuivies. De nouveaux magasins ont été acquis, ceux existants ont été agrandis.

Les travaux publics ont consisté, outre l'édification de nouvelles constructions et l'entretien des anciennes, dans l'entreprise, à Beira, d'une route devant aboutir au Motundo. À Neves-Ferreira, une nouvelle route entre Nova Fontesvilla et Chaia, reliant cette circonscription à celle de Moribane, a été ouverte. À Manica, différentes routes ont été achevées, entre autres celle du Chimesi à la Portella do Vengo ; une autre a été ouverte jusqu'aux mines Edmundian, ainsi qu'un tronçon de route reliant ces mines au chemin de fer ; on a également travaillé à la construction d'un pont en fer et maçonnerie, sur le Munene, ainsi qu'aux avenues y aboutissant. Quelques ponts ont été construits dans la circonscription de Sena. La construction des routes de Spungabera à Mafuci et celle du Buzi au Govuro, en passant par Sofala et Chiloane, ont été continuées.

Des essais de culture du coton et caoutchouc de Ceara, entrepris à New Ferreira, ont donné des résultats satisfaisants.

À Chiloane, les plantations de cocotiers se sont accrues de 3 000 arbres. Celles de Danga et. d'Inhamunaze à Sofala contenaient, au 31 décembre dernier, 8.800 cocotiers de belle venue.

Au Govuro, dans la plantation Mambone, on a remplacé les cocotiers morts ou chétifs et on a fait des semis complémentaires pour atteindre le total de 10.000 cocotiers. Trois mille cocotiers ont été plantés dans la propriété de Macunhe, qui en comporte ainsi 5.000.

À Sena, la culture du caoutchouc de Ceara prend de l'extension, tant pour le compte de la Compagnie que pour le compte des indigènes, auxquels les semences sont fournies gratuitement. La Compagnie possède actuellement dans la Zambézie 14.382 arbres à caoutchouc adultes et 19.985 pieds plantés récemment ; les indigènes y possèdent 2.753 arbres adultes et 459 jeunes plantes. Dans les expériences auxquelles

on a procédé sur les arbres les plus développés, on a recueilli 300 grammes de caoutchouc par pied, ce qui donne l'espérance d'obtenir, d'ici peu d'années, une recette importante de cette branche d'exploitation.

En outre, et afin d'obtenir des produits pour l'alimentation des indigènes, les cultures de céréales ont été faites à Sena, Chimoio, Neves Ferreira et Mossurize.

L'élevage du bétail a également réalisé de nouveaux progrès.

En ce qui concerne les mines, la Société estime, que, bien que les travaux d'installation et de prospection dans la région de Manica ne soient pas encore terminés, il est permis d'envisager que l'année 1903 commencera la période d'exploitation lucrative. La South Africa Gold Dredging C° a installé deux dragues au Muzi pour l'extraction de l'or des alluvions ; deux autres sont attendues pour le Revue ; et on doit en même temps monter des appareils hydrauliques pour exploiter la partie haute de la même rivière. La Revue Gold Mining Company (Manicaland) se dispose à installer des pilons au Mahungue pour le broyage des quartz. Cette Compagnie a déjà un grand dépôt de quartz aurifère et a tout préparé pour pouvoir extraire un tonnage plus considérable. Déjà quelque mine rai de cuivre, a été exporté de la mine Dillon pour Londres.

La Compagnie de Mozambique espère que la prochaine publication du nouveau règlement de mines, élaboré dans un esprit plus libéral que l'ancien, attirera les grandes Compagnies dans la région minière. Déjà l'agglomération de Macequece s'est notablement développée et a pris l'aspect d'une ville naissante. Les recherches faites par des particuliers dans le Mossurize font prévoir l'existence de richesses minières dans cette région, et peut-être même dans la partie basse qui confine aux terrains des circonscriptions du Buzi et de Sofala.

Parmi les principales entreprises ayant obtenu des concessions sur les territoires de la société, et dans lesquelles cette dernière possède un intérêt, on remarque notamment la Société sucrière de l'Afrique orientale portugaise*, qui exploite 1.600 hectares sur la rive droite du Zambèze ; la Compagnie du Luabo, qui administre les prazzos de Luabo et de Melambo, où elle exploite le cocotier et le caoutchouc ; la Compagnie coloniale du Buzi, qui exploite également des terrains agricoles ; la Compagnie agricole de Moribane ; la Compagnie des Huileries et Savonneries de Mozambique*, la Compagnie portugaise des Mines d'or de Manica, la Compagnie des Mines d'or du Macequece, la Mozambique Macequece Limited, la Revue Gold Mines. Des concessions de claims ont été faites, en outre, a de nombreux particuliers.

Compagnie de Mozambique
(*L'Économiste européen*, 25 septembre 1903)

Comme nous l'avons annoncé, l'assemblée générale des actionnaires de la Compagnie de Mozambique a dû se tenir hier à Lisbonne.

On a paru attacher quelque importance une réunion d'un groupe d'actionnaires portugais qui a eu lieu le 16 courant dans cette ville et où des protestations ont été faites surtout contre la présence de membres étrangers dans le conseil d'administration. Une communication du Comité de la Compagnie de Mozambique nous apprend que cette réunion a été tenue à l'instigation d'un ancien fonctionnaire des mines avec lequel la Compagnie a rompu ses relations. Contrairement aux allégations portées devant ce groupe d'actionnaires portugais, les deux Comités de Londres et de Paris travaillent en parfait accord avec l'Administration de Lisbonne.

COMPAGNIE DE MOZAMBIQUE
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 2 octobre 1903)

L'assemblée générale des actionnaires s'est tenue le 25 septembre dernier. Elle a approuvé les comptes de la gestion de 1902, tels que nous les avons publiés dans notre numéro du 19 août. L'assemblée a décidé de solder le déficit de 1 million 060.675 fr. 55 par la « Réserve spéciale ».

MM. d'Araujo, Delcommune, Rama du Bocage, de Lima Mayer et Henry Pasteur ont été réélus administrateurs. La nomination de M. José da Cunha à la même fonction, faite par le conseil d'administration, a été ratifiée.

———————

THE OCEANA CONSOLIDATED COMPANY LIMITED

———————

RAPPORT DES ADMINISTRATEURS
à présenter à la septième assemblée générale ordinaire des actionnaires convoquée pour le 17 décembre 1903
(*Le Matin*, 10 décembre 1903)

.....

COMPAGNIE DE MOZAMBIQUE

Quoique affectée, comme les autres contrées par la dépression qui prévaut dans l'Afrique du sud, la Compagnie de Mozambique a néanmoins fait des progrès sérieux dans le courant de l'année ; les revenus en Afrique s'étant élevés au-dessus de £ 153.000 (£ 23.000 de plus des estimations budgétaires), ce qui balance presque les dépenses d'Afrique, fixées à £ 154.000. Toutes les entreprises de la Compagnie se développent, la ville et le port de Beira s'améliorent d'une façon considérable et constante et l'on porte aussi une attention spéciale aux ressources minières et agricoles du pays.

La réduction des tarifs du chemin de fer de Beira à l'intérieur par le chemin de fer du Mashonaland devrait bientôt être réglée, car à la fin de l'année, le tarif kilométrique du Cap entrera en vigueur. Des tarifs plus modérés que ceux actuellement perçus augmenteraient largement le trafic et l'activité correspondante du port. La Compagnie de Mozambique vient de mettre à l'étude une nouvelle ligne, partant de Beira et allant aboutir sur le chemin de fer du Zambèze, près de Sena qui ouvrira les districts jusqu'ici d'accès difficile et apportera une forte augmentation de trafic au port de Beira.

Dans le courant de l'année, la situation de la Compagnie a été, de plus, consolidée car une émission d'actions prises par la New African Company.

———————

Compagnie de Mozambique
(*L'Économiste européen*, 12 février 1904)

La *Beira Port* donne des renseignements intéressants sur l'inauguration du phare qui a été érigé à la pointe de Macuti et qui sera d'une très grande utilité pour les navires qui fréquentent le port de Beira.

Jusqu'à ce jour, les navires qui voulaient entrer dans ce port après la tombée de la nuit devaient attendre à 20 milles de distance le lever du jour ; la création du phare, décidée par la Compagnie de Mozambique, met un terme à cette situation : elle fera donc réaliser aux navires une économie de temps et servira d'indication pour l'atterrissage.

La construction de ce phare, décidée depuis plusieurs années, a rencontré de grandes difficultés dues au transport du matériel qu'il a fallu exécuter presque complètement par mer ; ces difficultés n'ont pas rebuté la Compagnie, qui mit tout en œuvre pour donner au port de Beira tout l'équipement nécessaire. L'inauguration a eu lieu le 22 décembre, en grande solennité, sous la présidence du Gouverneur, de l'intendant et des chefs des différents services administratifs.

———————

BANQUE D'OUTREMER
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 4 mai 1904)

.....

Elle a réduit ses intérêts dans les principales sociétés ci-après en diminuant son portefeuille de … 1.000 actions Compagnie de Mozambique, 8.705 actions Compagnie du Zambèze.

———————

Compagnie de Mozambique
(*L'Économiste européen*, 27 mai 1904)

La Compagnie du Mozambique s'est rendu compte, à la suite d'explorations faites sur son territoire, des gros résultats que pouvait donner le développement de ses richesses agricoles.

La création d'un premier jardin d'essai a donné, en quelques mois, des résultats tels qu'il a été décidé d'en établir un second à Mandigos, district de Chimoio, dans le courant de 1904.

À cet effet, la Compagnie du Mozambique a engagé un agronome français distingué. M. Coulombier, d'une 'expérience éprouvée, connaissant admirablement le pays et les cultures tropicales. Chargé par le gouverneur de trouver un terrain et un endroit propices à la création d'un nouveau terrain d'essai à l'instar du premier, il donna la préférence à un terrain situé près de Janga, aux environs de Mambone, à quelques kilomètres de l'embouchure de la Save.

Les raisons qui ont influé sur ce choix sont : l'importance relative de la population, tant indienne qu'européenne ; la proximité de Mambone, où la Compagnie possède déjà des installations sérieuses ; la proximité de Beira, qui facilite les communications; l'abondance de main-d'œuvre, et, finalement, l'accès facile du jardin.

Ce jardin étant d'un accès facile, le public pourra ainsi venir prendre à la vraie source les renseignements sur les nouvelles cultures, des maladies de certaines plantes, des perfectionnement possibles.

Nous publierons la semaine prochaine un résumé des observations faites par M. Coulombier.

———————

LA COMPAGNIE de MOZAMBIQUE
(*La Dépêche coloniale*, 10 juillet 1904)

Un décret royal du 11 février 1891 a accordé à la Compagnie de Mozambique (primitivement dénommée Compagnie d'Ophir), l'administration et l'exploitation des territoires, de 17 millions d'hectares de superficie de la province du Mozambique limités au nord et au nord-ouest par le Zambèze, depuis son embouchure méridionale et par la

frontière du district de Tete ; à l'ouest, par la frontière intérieure de la province ; au sud, par le fleuve Save, jusqu'à son embouchure méridionale ; et à l'est, par l'océan.

Le décret du 22 décembre 1893 a accordé une extension territoriale à la Compagnie.

De grands progrès sont continuellement réalisés par cette puissante Compagnie dans l'organisation et la mise en valeur des immenses territoires qu'elle administre. Le rapport du conseil d'administration, lu à rassemblée qui s'est tenue l'année dernière fournit, à ce sujet, des détails du plus haut intérêt sur l'œuvre accomplie en 1902.

On a poursuivi notamment les importantes améliorations commencées en 1901, à la douane de Beira, dont le port a reçu, en 1902, 297 navires jaugeant 356.878 tonnes, chiffres supérieurs à ceux des exercices antérieurs. À la fin de 1902, la surface couverte atteignait 6.051 mètres et le terre-plein du quai présentait une surface de 5.140 mètres ; le long d'un mur de quai en pierre de 156 mètres, se trouve une ligne ferrée sur laquelle roulent des grues à vapeur, facilitant grandement les opérations commerciales.

D'autres travaux sont encore à l'étude pour satisfaire aux nécessités croissantes de Beira, considéré comme port de transit, et en ayant en vue de réduire le plus possible les frais qui grèvent les marchandises.

De nombreux perfectionnements ont été apportés dans le service de douane.

Toutes ces améliorations ont eu comme conséquence des avantages appréciables qui se sont traduits par une augmentation du mouvement commercial et un accroissement des recettes encaissées par la douane de Beira et ses dépendances.

La construction des édifices par la Compagnie se poursuit sans relâche à Beira ; dans les autres villes du territoire, on procède a des embellissements, à l'édification d'églises, d'hôpitaux, etc., à la pose de lignes téléphoniques.

Beira est une belle ville de construction moderne et la Compagnie du Mozambique y possède d'importants lots de terrains admirablement situés qui ont déjà une très grande valeur. Une simple étude de la carte suffit pour se rendre compte que Beira est le grand port de la Rhodesia, comme Delagoa Bay est le port du Transvaal.

Le développement agricole du territoire donne les plus belles espérances. On a essayé, en 1902, à Neves-Ferreira, et avec succès, la culture du coton et du caoutchouc de Céara. Une dépêche de Beira, du 31 mai dernier, annonce d'ailleurs que les nouvelles expériences de culture du coton dans les territoires de la Compagnie viennent de confirmer d'une façon éclatante les essais entrepris en 1902 et en 1903. Il est maintenant définitivement établi que le climat et le sol conviennent parfaitement à la production du coton de première qualité à fibre longue. D'immenses territoires longeant le littoral et sur une profondeur de 100 kilomètres vont être mis immédiatement en culture ; le voisinage des ports assure toute facilité pour le fret, et la main-d'œuvre est très importante. Déjà, un groupe important du Transvaal a demandé une sous-concession de 20.000 acres pour cette culture. Il est maintenant assuré à la Compagnie de Mozambique une très grosse augmentation dans ses exportations. Du reste, les dernières recettes ont déjà dépassé de beaucoup les prévisions budgétaires.

Les plantations de cocotiers deviennent fort importantes. À propos du céara, on doit signaler que sa culture prend de l'extension, tant pour le compte de la Compagnie que pour le compte des indigènes auxquels les semences sont fournies gratuitement. La Compagnie possédait l'année dernière, dans la Zambézie, 14.382 arbres à caoutchouc adultes et 19.985 jeunes arbres ; les indigènes, de leur côté, possédaient plus de 8.000 arbres. Des expériences tentées sur les arbres les plus développés, on a recueilli 300 grammes de caoutchouc par pied, ce qui permet de prévoir qu'un brillant avenir est réservé à cette branche d'exploitation.

Afin d'obtenir des produits pour l'alimentation des indigènes, des cultures de céréales ont été entreprises sur divers points. Au Govuro, un jardin d'essai a été installé par un agronome compétent. Grâce à cette initiative, il faut s'attendre à un rapide développement agricole de la région, en particulier parmi les propriétaires de

concessions. Cet agronome s'est depuis rendu à Séna pour expérimenter la culture de la sanseveria et se rendre compte des plantations ayant une chance particulière de réussite. Pour fournir des données utiles à l'agriculture, la Compagnie a installé de nombreux postes météorologiques.

La région propre à l'exploitation du caoutchouc est celle du Madanda, qui s'étend dans les circonscriptions de Mossurie et de Govuro, mais principalement dans la première. Viennent ensuite, par ordre d'importance, les forêts de Moricane qui, malheureusement, sont momentanément presque épuisées, et celles de Teue-Teue, de Sofala, de Sena et de Chefringota.

Le gouverneur a fait réserver pour l'exploitation directe de la Compagnie les forêts du Madanda et de Mossurize ; il a prohibé l'exploitation de celles de Moricane, de Teue-Teue et de Cheringoma. afin qu'elles se reposent pendant quelques années ; il a ordonné le repeuplement de toutes au moyen de boutures et par semis. Le caoutchouc récolté par la Compagnie a produit dans le Govuro 2,350 kilogrammes; à Sofala, 972 kilogrammes; au Mossurie, 7,800 kilogrammes ; au Moribane. 2,840 kilogrammes, et à Neves-Ferreira 1,394 kilogrammes, ce qui donne un total d'un peu plus de 15 tonnes.

La Compagnie du Mozambique donne tousses soins à l'élevage. A Sena. ses troupeaux comprenaient, tin 1902,714 tètes de gros bétail qui n'avaient coûté que 100.000 francs pour prix d'achat et d'entretien. L'exploitation lucrative doit commencer bientôt par la vente à destination du territoire anglais et on a tout lieu d'espérer 3ue le bénéfice sera encourageant, étant

ondé que la dépense d'entretien des troupeaux sera presque insignifiante. L'élevage de l'espèce bovine a été commencé également à Mambone et promet de beaux résultats.

On a fait venir également un couple d'ânes de Mascate pour essayer la reproduction de l'espèce,et si l'expérience réussit on pourra dans peu de temps employer des ânes au lieu des porteurs et des courriers indigènes, ce qui sera très avantageux pour la Compagnie.L'essai de cet élevage se fait également à Sena, où il y avait au 31 décembre 2 ânes, 8 ânesses de Mascate et un non.

L'existence de fermes boxers vers la frontière de Melsetter est un indice certain que la partie élevée de la région de Mossurize se prête à l'élevage du mouton et l'on construit actuellement les enclos nécessaires pour les premières expériences de cette branche d'exploitation.

En outre, on exploite à Sena la fourniture de bois aux vapeurs qui naviguent sur le Zambèze. Une ligne Decauville a été installée cette année entre la forêt et la rive du fleuve, ce qui facilitera beaucoup le transport et permettra de développer davantage cette exploitation. On a aussi commencé dans le Govuro l'exploitation de salines, dont deux ont été construites à Batatane, près de Bartholomeu Dias, on y obtient un dépôt raisonnable de sel : des pluies inattendues ont malheureusement anéanti la récolte ; mais comme les dépenses d'exploitation sont insignifiantes, vu la proximité des salines de la résidence, on doit, en de bonnes années, en attendre des résultats appréciables. On a également commencé la production de la chaux.

Le mouvement du service des mines est résumé dans le tableau suivant pour 1902 :

Licences	153
Claims enregistrés	7.040
Extensions pour protection pour dragage	848 km
Claims abandonnés	592
Claims transférés	1.783

Travaux exécutés :	
Travers-bancs	3.175 m.
Puits	769 m.
Galeries	2.634 m.

Bien que la région de Manica en soit encore à la période d'exploitation et de recherche de filons, on peut dire que l'on touche à la période d'exploitation lucrative. La *South Africa Gold Dredging Cy* a installé deux dragues au Muza pour l'extraction de l'or des alluvions ; deux autres sont attendues pour la *Revue* et on doit en même temps monter des appareils hydrauliques pour exploiter la partie haute de la même rivière. La *Revue (Manicaland) Gold Mining Company* se dispose à installer des pilons au Mahungue pour le broyage des quartz. Cette Compagnie a déjà un grand dépôt de quart aurifère et a tout préparé pour pouvoir extraire rapidement un tonnage plus considérable encore. Déjà quelque minerai de cuivre a été exporté de la mine Dillon pour Londres.

On a tout lieu d'espérer que la prochaine publication du nouveau règlement de mines, élaboré dans un esprit plus libéral que l'ancien, attirera les grandes Compagnies dans cette région minière.

La Compagnie, pour sa part, a fait, pendant les dernières années, plus qu'on ne pouvait raisonnablement exiger d'elle pour développer le district. Elle a fait lever une excellente carte de la région ; elle l'a sillonnée de routes dans tous les sens ; elle a organisé le service des mines, ce service étant à même de fournir au public tous les éclaircissements nécessaires ; elle a contribué à ce que des hôtels fusent installés dans les centres miniers ; elle a organisé le service indigène pour fournir de la main-d'œuvre ; elle a même fait quelque avance de fonds à des prospecteurs.

L'agglomération de Macequece, constituée seulement par un petit nombre de maisons, a déjà l'aspect d'une ville naissante : les rues sont larges et bien tracées ; la plus grande partie des maisons, bien que modestes, sont construites en brique et en maçonnerie, et la rivière Munone, qui traverse Macequece, est coupée par deux ponts permanents de pierre et de fer.

Des recherches faites par des particuliers, dans le Mossurize, font prévoir l'existence de richesses minières dans cette région, et peut-être même dans la partie basse qui confine aux terrains des circonscriptions du Buzi et de Sofala.

La Compagnie, agissant sur les recommandations de M. Sawyer, le géologue renommé de l'Afrique du Sud, a décidé de commencer le fonçage de puits pour la recherche du charbon dans le voisinage de Beira. Un contrat avec des entrepreneurs de Johannesburg a été passé et une installation de machines est déjà en route pour Beira afin de commencer les travaux. La découverte de gisements de houille aux environs de Beira est d'une grande importance, non seulement pour le port lui-même, mais aussi pour tout le territoire de la Compagnie.

Bien que les installations de l'exploitation du Beira Railway ne soient pas encore arrivées au degré de perfection qu'elles peuvent atteindre, elles ont toutefois été améliorées d'une façon continue et sensible. Un des grands inconvénients de cette ligne consistait dans l'interruption du trafic à l'époque des grandes pluies, par suite de l'inondation des terrains bas du bassin du Pungue. Il va disparaître prochainement, la Compagnie du chemin de fer se préparant à exhausser et élargir les remblais et à construire différents ponts et aqueducs, en même temps qu'elle augmentera la longueur du grand pont qui traverse la rivière. Lorsque ces améliorations, pour lesquelles le crédit nécessaire a été alloué, auront été réalisées, les causes qui, jusqu'à ce

jour, ont tant entravé la régularité du trafic disparaîtront, ce qui, vraisemblablement, influera sur le mouvement et les recettes du port dans un sens favorable.

L'impôt de palhote qui atteignait 280.401 fr. 40, en 1901. s'est élevé à 324.279 fr. 16 en 1902, et l'augmentation importante que ces chiffres indiquent traduit le perfectionnement du recouvrement ainsi que l'accroissement effectif de la population dans les circonscriptions de Buzi, de Sofala, de Chiloane, de Govuro et de Mossurize, dû au retour, qui n'a pas cessé encore, des indigènes qui avaient émigré vers le Bilène, du temps de Gungunhana.

Il serait superflu de s'appesantir sur l'extrême importance qu'a pour la Compagnie l'augmentation de la population indigène dans son territoire, qui constitue l'élément primordial pour son développement continu.

L'impôt de mussoco a augmenté également, sans tenir compte du pourcentage à recevoir de la Compagnie de Gorongoza. non liquidé encore. À Sena, la contribution, qui avait déjà atteint 211.977 fr. 77 en 1901, s'est élevée en 1902 à 240.819 fr. 72.

La population de Sena, dit le rapport que nous analysons, est la plus nombreuse de toutes les circonscriptions du territoire de la Compagnie et, dans ces derniers temps, elle s'est accrue chaque jour d'indigènes revenant principalement du Barué. La répugnance que montrent ces indigènes à travailler à grande distance de leurs villages est bien connue, mais le gouverneur a persisté dans ses efforts pour leur faire prendre l'habitude du travail, soit en recommandant une propagande continuelle dans ce sens, soit en améliorant leurs conditions d'existence sur les lieux où on les emploie. On arrive aujourd'hui à recruter sans aucune difficulté les 300 indigènes de la Zambézie qui sont nécessaires tous les trimestres pour les travaux de Beira, et notre gouverneur est persuadé que ce nombre pourra augmenter successivement à mesure des exigences du service. En même temps, le chef de la circonscription, pour combattre la paresse naturelle de ces indigènes et leur tendance à fuir pour se soustraire au travail, a cherché à les fixer au sol en leur distribuant des plantes qu'ils cultivent dans les environs de leurs palhotes et notamment en les initiant à l'exploitation et à la récolte du caoutchouc.

Une particularité tout à fait propre à la circonscription de Sofala, et qu'on ne trouve pas ailleurs, réside dans l'existence de *musongos* répartis sur toute la région et qui possèdent, autour de leurs palhotes, des petites plantations de palmiers dont les débuts sont antérieurs à la fondation de la Compagnie du Mozambique. La propriété indigène se trouve donc là constituée et les naturels sont fixés au sol par leurs intérêts, d'où résulte également un respect plus grand pour l'autorité et les lois du pays.

De nombreuses sociétés exercent leur activité sur le territoire de la Société du Mozambique, dont les principales sont : la Société sucrière de l'Afrique orientale portugaise, qui produit déjà plus de 3.000 tonnes de sucre ; la Compagnie du Luabo, qui possède d'importantes plantations de cocotiers et qui s'occupe de l'acclimatation de diverses espèces végétales ; la Compagnie coloniale du Buzi, dont les propriétés agricoles embrassent 17.000 hectares et qui s'occupe aussi d'une foule d'industries ; la Compagnie agricole de Moribane, qui distribue déjà d'importants dividendes, plusieurs mines d'or, etc.

Bien que la période de mise en valeur ne soit pas terminée, les résultats de 1902 se sont présentés sous un aspect très satisfaisant, puisque les recettes atteignent le montant des dépenses et l'ère des bénéfices est maintenant très proche. La Compagnie sera donc bientôt indemnisée largement, et ce sera justice, de l'effort gigantesque qu'elle a accompli en ces dernières années.

Les recettes en Afrique ont été supérieures de 577.894 fr. 50 aux évaluations budgétaires.

Au dernier bilan, ces recettes s'élevaient à près de 4 millions de francs. Dans ce chiffre, les douanes seules figurent pour 1.100.000 francs, les taxes payées par les indigènes 550.000 francs, le timbre pour 105.000 francs, les licences 150.000 francs,

les taxes sur les mines 195.000 francs, les concessions et enregistrement 325.000 francs, etc.

La Compagnie du Mozambique possède en portefeuille, en dehors des 100.000 actions de chemin de fer de Beira, 130.000 actions de 15 sociétés diverses de mines, d'entreprises industrielles qui sont comptées pour mémoire dans le bilan, grâce à une bonne et économe administration.

Cette puissante compagnie est administrée par un conseil international. Parmi les administrateurs, nous relevons les noms de MM. Carlos Ferreira dos Santos, président ; Auguste José da Cunha, vice-président ; marquis de Fontès Periera de Mello, siégeant à Lisbonne ; M. L. Villars, président du conseil d'administration de l'Union Parisienne ; marquis de Frondeville, administrateur délégué de l'Union Parisienne ; Bartissol et J.-A. White, siégeant à Paris ; colonel Thys, administrateur du chemin de fer du Congo ; H. Pasteur, président du conseil d'administration de l'Oceana Consolidated C° Limited ; Albert-L. Ochs et Hon. M.-W. Elphinstone, siégeant à Londres.

Cette Compagnie est dans l'heureuse situation de n'avoir ni dettes, ni obligations. Il en est résulté que toutes ses émissions d'actions ont été faites à des cours atteignant parfois le double du prix nominal.

On a dépensé les sommes ci-après pour des travaux et constructions neuves.ainsi que pour le développement des propriétés agricoles et de l'élevage du bétail :

Ouvrages et constructions en général ; ouvrages maritimes : quais, phares, etc.; balisages des ports de Chiloane, Sofala et Beira, 1.617.657 fr. 72.

Achat d'animaux : cultures et plantations, 113.703 fr. 91.

Les résultats acquis en 1903 marqueront une nouvelle et substantielle amélioration dans la position de la Compagnie.

Cette favorable situation se fait particulièrement sentir en ce moment par un mouvement très accentué sur les excellentes valeurs de la Compagnie.

Henri Desroches.

THE NEW AFRICAN COMPANY, LIMITED

RAPPORT DE LA DIXIÈME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES, tenue le 28 juillet 1904, à Cannon Street Hôtel, E. C.
(*L'Économiste français*, 20 août 1904)

……

Voyage de M. Albert L. Ochs

Plus bas sur la cote Est, j'arrive à Beira, port et centre de l'Administration de la Compagnie de Mozambique à laquelle nous sommes, ainsi que « l'Oceana Consolidated Company » et d'autres éléments européens actuellement, grandement intéressées. Je suis heureux de dire qu'ici aussi, notre Administration locale est très efficace, et ma tâche a été facilitée par les autorités et par les renseignements immédiats qu'elles m'ont donnés, me permettant d'avoir une idée exacte du champ d'opérations de la Compagnie. Il ressort que la valeur intrinsèque des territoires excède de beaucoup le petit capital émis par la « Mozambique Company » qui ne dépasse pas £ 860.000.

La « Mozambique C° » possède toute la contrée, et son gros revenu s'est élevé l'année dernière à £ 130.000 environ. Le port de Beira à lui seul, en le ménageant habilement, excède de beaucoup en valeur le capital émis de la « Mozambique C° ». Beira et son port important qui a une grande ressemblance avec celui de Southampton, est le débouché de tous les territoires sud-africains au nord du Transvaal et de tous les chemins de fer de la Rhodésie au nord et au sud du Zambèze. Cet avantage

géographique ne peut pas être modifié et, par la suite, le rétablissement des affaires doit produire un effet.

Pendant mon court voyage dans le territoire de la « Mozambique C° », je fus assisté par des personnes compétentes qui m'ont mis à même de me faire une opinion sûre au point de vue de la valeur agricole. J'ai été heureux d'apprendre et j'ai été en mesure de m'assurer *de visu* qu'il y a de grandes parties de terrains qui sont très accessibles et très propices à l'extension de la culture de la meilleure qualité de coton, et, à ce point de vue, je fais tous mes efforts pour encourager la « Mozambique Company » à faire immédiatement tout son possible à ce sujet.

Le temps ne me permet pas de vous parler ici des autres ressources de la contrée, je vous dirai cependant un mot au sujet des investigations intéressantes qui sont faites actuellement, à Beira même, pour la recherche du charbon et je mentionne le fait qu'il est très probable que des dispositions seront bientôt prises afin de faire de Beira un dépôt de charbon et une station pour la flotte anglaise. J'ai aussi de bonnes raisons de croire que le pays subviendra bientôt lui-même à ses besoins. Afin d'activer le développement industriel et commercial du pays avec la coopération cordiale de nos amis portugais, il serait désirable de simplifier, autant que possible, les complications inutiles de l'administration européenne, car c'est au point de vue purement local, mais non pas européen, qu'une colonie comme la « Mozambique Company » peut se développer. Les habitants du pays, nous actionnaires, l'administration et le Gouvernement portugais ont un intérêt commun, c'est de travailler ensemble pour le développement de cette intéressante contrée. C'est notre principal désir en qualité de groupe anglais de travailler avec nos amis portugais et autres Européens pour résoudre ce problème et j'espère que mon bref séjour dans le territoire de la « Mozambique Company » tendra à améliorer nos bonnes relations, à servir les intérêts des nombreux actionnaires et par-dessus tout, à honorer la Charte conférée à la « Mozambique Company » par le Gouvernement portugais.

Par steamer et par chemin de fer, il ne faut actuellement pas plus de soixante heures pour aller de Beira à Johannesburg

———————

COMPAGNIE DE MOZAMBIQUE
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 7 octobre 1904)

Les actionnaires de la Compagnie de Mozambique sont convoqués pour le 9 novembre. Le rapport qui leur sera présenté, dit que le bilan arrêté au 31 décembre 1902 accusait un solde d'actions à la souche de 196.668 liv. st. ; ce chiffre se trouve réduit maintenant à 141.173 liv. st.; la différence s'applique aux 55.555 actions émises l'année écoulée. Le compte « propriétés et droits acquis » présente un solde de 264.897 liv. st.. correspondant au solde de 1902, plus 5.555 liv. st., prix des 5.555 actions de la septième émission, remise l'an dernier au gouvernement portugais. La différence entre le solde de 1902 et 1903, indiquée dans la première partie du compte « actions et obligations », provient de la vente de 14.000 liv. st. nominal de Consolidés anglais.

Voici les changements survenus dans le compte de participations des filiales : les 1.000 actions de la Compagnie des Huileries et Savonneries de Mozambique sont remplacées par 1.000 actions Durban Oil and Soap Co* ; les 70.000 actions de la Mozambique Macequece sont ramenées à 35.000. Il existe, en outre, 35.000 actions delà Revue (Manicaland) Gold Mining Co; 6.000 actions Consolidated Afric and Cooper Trust Limited ; d'autre part, 7.780 actions de la Premier Concession of Mozambique ont disparu. Le solde des comptes « dépôts, caisse, comité de Paris, comité de Londres, débiteurs divers et créanciers » ne demandent pas d'explications. Les dépenses en

Europe qui étaient en 1902 de 23.570 liv. st. se sont abaissées à 22.816, l'an dernier, soit une diminution de 759 liv. st. Les recettes qui, en 1902, n'étaient que de 9.856 liv. st. sont passées à 30.050 liv. st. en 1903. L'augmentation est due à la prime sur la septième émission d'actions, qui a été de 25.000 liv. st. Les recettes en Afrique qui se chiffrent par 152.405 liv.st. ont une légère diminution, comparativement à l'année précédente. En tenant compte de 1.655 liv. st., affectées au recrutement d'indigènes l'excédent total des recettes s'élève à 14.552 liv. st.

———————

COMPAGNIE DE MOZAMBIQUE
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 12 octobre 1904)

L'exercice 1903 de la Compagnie de Mozambique, dont nous avons publié les résultats généraux dans notre numéro du 7 octobre dernier, se solde par un déficit de 13.449 liv. st. Pour l'exercice précédent, il était de 42.326 liv. st. Il convient cependant d'observer que, pour l'année écoulée, on a compris dans les comptes, comme un bénéfice, une prime d'environ 23.000 liv. st. sur 37.000 actions émises au cours de l'année. D'ailleurs, les déficits sont prélevés, aussi bien pour 1903 que pour 1902, sur la réserve spéciale. Cette réserve, qui figure au bilan pour 16.690 liv. st., se trouvera ramenée à 3.540 liv. st.

Comme nous l'avons dit précédemment, les dépenses en Europe, qui étaient en 1902 de 23.370 liv. st., se sont abaissées à 22.816 l'an dernier, soit une diminution de 759 liv. st. Les recettes qui, en 1902, n'étaient que de 9.850 liv. st., sont passées à 30.030 liv. st. en 1903. L'augmentation des recettes est due à la prime sur la septième émission d'actions, qui a été de 23.000 liv. st. Les recettes en Afrique, qui se chiffrent par 132.403 liv. st., ont une légère diminution, comparativement à l'année précédente. En tenant compte de 1.633 liv. st., affectées au recrutement d'indigènes, l'excédent total des recettes s'élève à 14.332 liv. st.

Quoiqu'il en soit, il convient de faire observer qu'actuellement, la Compagnie dispose d'un capital réalisé de 858.887 liv. st., et qu'elle subit cependant une perte de 13.149 liv. st., malgré les 23.000 liv. st. de primes encaissées sur les actions nouvelles émises. Après avoir exposé les résultats de l'exercice que nous venons de mentionner, le rapport qui sera présenté à l'assemblée générale du 9 novembre passe en revue les événements de 1903.

Des réformes ont été apportées dans le département des douanes de Beira. Une jetée a été construite pour le débarquement des passagers et on a commencé une citerne où les navires pourront s'approvisionner d'eau. Un magasin a été construit pour abriter les marchandises laissées à la douane, ainsi qu'un bâtiment destiné à recevoir les voyageurs et leurs bagages au débarquement. On a équipé une brigade de pompiers et amélioré tous les services.

Outre les travaux exécutés à la douane et dans le port, des bâtiments ont été construits pour le service des postes et le commissariat de police. On a réparé le matériel Decauville, l'équipement des pompiers, les appareils télégraphiques de la ligne de Macutu à Capitania, remis en bon état l'hôpital et la nouvelle résidence du département des mines, l'école, la maison du directeur des mines, etc.

Il y a maintenant quelques années qu'on a commence la plantation des cocotiers dans les régions du littoral. La grande sécheresse, qui a causé tant de ravages en 1903, n'a pas permis de donner une grande impulsion à l'agriculture : cependant, des expériences intéressantes de culture du café, du tabac, du caoutchouc et du coton ont été faites dans différents districts. Le coton réussit bien.

La grande sécheresse et la culture intensive des années précédentes ont fait que la quantité de caoutchouc extrait par la compagnie en 1903 a été considérablement

inférieure, ce qui fait que des mesures ont été prises par lesquelles les forêts de Soïala, de Chilchane, de Cheringoma et de Neves Ferreira ont été interdites aux explorateurs.

Les troupeaux de la compagnie se composaient au 31 décembre.comme suit : 240 bœufs, 376 vaches. 243 veaux, soit en tout 1.070 têtes de bétail, ou une augmentation de 376 bêtes à cornes sur le chiffre de l'année dernière. La compagnie est en train d'essayer d'acclimater des ânes dans deux districts et a, à cet effet, importé 18 animaux de cette espèce.

ll a été délivré, en 1903, 114 licences minières, enregistré 2.749 claims, ce qui porte le nombre des chiffre concédés au 31 décembre 1903 à 8.307, soit 1.794 claims d'alluvions et 6.713 claims filoniens. Comparé au chiffre du 1902, le nombre des licences prises dans l'année a diminué. Par contre, le nombre des demandes de claims a augmenté et les travaux exécutés dans les claims concédés sont en très grand progrès.

Les nouveaux règlements miniers qui ont été dirigés par le conseil d'administration dans un esprit très libéral ont reçu l'approbation du gouvernement portugais par décret en date du 14 juillet 1904.

Les taxes indigènes ont produit en 1903 un revenu plus important qu'en 1902 : la taxe sur les huttes a produit £ 111-1-9 et l'impôt de capitation £ 2.458 10 sh. 11 td. de plus qu'en 1902.

La population indigène du territoire de la compagnie, d'après le dernier recensement, se chiffre par 173.797 âmes contre 112.326 en 1900.

———————————

COMPAGNIE DE MOZAMBIQUE
(*L'Économiste européen*, 16 décembre 1904)

L'assemblée générale des actionnaires de la Compagnie de Mozambique a eu lieu le 7 courant à Lisbonne. À la suite de désaccords sur l'orientation à donner à cette Compagnie, le colonel Thys et M. Villars, administrateurs, avaient déclaré ne pas accepter le renouvellement de leur mandat. Les actionnaires ont remplacé le colonel Thys par M. Thomas Holdich, sujet anglais, mais réélu M. Villars.

En présence de cette décision, ce dernier a de nouveau donné sa démission. Pareille détermination a été prise par MM. Bartissol, Delcommune et de Frondeville.

———————————

BOURSE DE PARIS
Comptant en banque
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 21 décembre 1904)

La Mozambique finit à 37 50. Après avoir, il y a quelques semaines, démenti les bruits qui la donnaient comme cherchant de l'argent, cette compagnie se prépare en ce moment, à émettre 40.000 actions sur le solde de son capital. Ces titres seront, nous l'avons dit, offerts aux porteurs actuels proportionnellement au nombre des actions qu'ils détiennent.

———————————

DÉCISIONS ET AVIS DE LA CHAMBRE SYNDICALE DES BANQUIERS EN VALEURS À TERME, PRÈS LA BOURSE DE PARIS
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 29 décembre 1904)

La Compagnie de Mozambique met en souscription 47.715 actions nouvelles et offre à ses actionnaires, jus qu'au 16 janvier inclus, la faculté de souscrire à ces actions à raison de 1 action nouvelle pour 20 anciennes. En conséquence, les acheteurs qui voudront user de leur droit de souscription, devront lever leurs titres en liquidation de tin décembre courant. Les négociations se feront tin janvier, droit épuisé. Pour les négociations à primes de fin janvier et mois suivants, il sera déduit le 31 décembre le montant du droit de souscription.

———————

COMPAGNIE DE MOZAMBIQUE

(*Cote de la Bourse et de la banque*, 18 mars 1905)

Les diverses exploitations de la Compagnie de Mozambique ont laissé pour l'exercice écoulé, un bénéfice de £ 5.350. Dans ce chiffre, la taxe des huttes du district de Chemba figure pour £ 2.817, et celle des districts de Caïa et de Jammunho pour £ 2.533. L'élevage du bétail et les plantations de caoutchouc, entreprises récemment, donnent des résultats satisfaisants.

———————

COMITÉ DE L'AFRIQUE FRANÇAISE

———————

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS

———————

Séance du 7 avril 1905

(*Bulletin du Comité de l'Afrique française*, 1905, p. 136-147)

……

Le conseil d'administration de la Compagnie de Mozambique est formé de trois comités, anglais, portugais et français. Le comité anglais est compose des mêmes personnalités que nous trouvons à la tête de l'International Ethiopian Railway Trust. Le 22 décembre dernier, le président du comité français, M. Bartissol, s'est vu obligé de donner sa démission, et la lettre suivante, dans laquelle il expose les faits qui l'ont amené à cette détermination, a été publiée dans le journal financier *Le Globe*, du 29 décembre 1904 :

Paris, le 22 décembre 1904.

Monsieur le président du conseil d'administration
de la Compagnie de Mozambique, à Lisbonne.

J'ai été informé que le conseil avait des doutes sur la démission que j'ai donnée dans la séance des comités réunis du 10 novembre 1904.

J'ai l'honneur de vous confirmer ma démission qui est basée sur les faits suivants :

M. Albert Ochs, contrairement à l'article 14 du décret royal annexé aux statuts, a, de tout temps, cherché à dominer la Compagnie de Mozambique. C'est pour éviter ses abus que tous les administrateurs étrangers et lui-même ont signé, le 7 avril 1899, un compromis dont le but principal était d'assurer les pouvoirs des actionnaires entre des mains des comités réunis.

Cet engagement était indispensable, car les actionnaires anglais, qui ont des actions nominatives, se font représenter aux assemblées générales, tandis que les actionnaires français, qui ont des actions au porteur, ne se font pas représenter. M. Ochs, en se servant abusivement des pouvoirs destinés aux membres des Comités réunis, a d'abord constitué le comité de Londres exclusivement de ses agents et créatures. L'an passé,

usant des mêmes abus, il a introduit illégalement dans le comité de Paris un étranger, à ses gages [J.-A. White], pour remplacer arbitrairement M. l'intendant général Baratier.

L'exclusion de M. Araujo à Lisbonne avait les mêmes mobiles.

Par les mêmes moyens occultes, il a fait disparaître de la Direction des Mines, M. Freire d'Andrade, qui a été remplacé par une créature de M. Ochs. M. Freire d'Andrade avait donné une vive impulsion au service des mines, et son renvoi à été le signal de la débâcle de notre champ minier.

À Beira, ce n'est pas le Gouverneur qui a la haute main sur les services de la Compagnie, mais bien le colonel Arnold, agent de M. Ochs.

En résumé, actuellement, il n'y a plus dans la Compagnie de Mozambique, ni directeur des Mines, ni gouverneur, ni comités, ni conseil d'administration, ni assemblées générales, il y a uniquement le pouvoir occulte de M. Albert Ochs. qui s'est attribué tous les services.

Étant un des principaux fondateurs de la Compagnie de Mozambique et l'organisateur du comité de Paris, j'ai réagi autant que cela était en mon pouvoir contre l'omnipotence abusive de M. Ochs, mais les abus ne faisant que croître d'année en année, le comité de Paris n'a pas voulu couvrir plus longtemps une pareille conduite.

L'actif de la Compagnie a d'ailleurs disparu pour plus des trois quarts par suite de cette gestion occulte. et l'espoir de distribuer des dividendes ne me paraît plus permis.

Signé : S. Bartissol.

Ce qui a été fait contre le groupe français de la Compagnie de Mozambique par M. Ochs (qui est, ne l'oublions pas, directeur du Trust éthiopien) serait fait contre le groupe français qui entrerait dans cette combinaison anglaise d'internationalisation du chemin de fer d'Ethiopie. La manœuvre a déjà commencé.

……

———————

VALEURS ÉTRANGÈRES

(Abonnements et désabonnements au timbre)

(*Cote de la Bourse et de la banque*, 12 mai 1905)

La société Compagnie de Mozambique, ayant son siège à Lisbonne, est. à partir du 15 avril 1905, abonnée au timbre pour 47.715 actions nº 858888 à 905602, d'une valeur nominale de 4.500 reis or (25 fr. ou i liv. sterl.). (*Journal officiel* du 12 mai 1905).

———————————

THE NEW AFRICAN COMPANY, LIMITED

———————

Rapport du conseil d'administration à soumettre à la onzième assemblée générale des actionnaires, qui sera tenue à Londres, le 27 juillet 1905.

(*Le Temps*, 23 juillet 1905)

……

Mozambique

La question difficile des tarifs du réseau de chemins de fer entre Beira et le territoire de la British South Africa Company, qui a fait l'objet de tant de négociations laborieuses, vient d'être réglée (sujet à l'approbation du gouvernement portugais) sur une base favorable aux intérêts du port de Beira, qui recevra ainsi désormais sa part légitime et naturelle du trafic allant et venant de la Rhodésie. On compte qu'aussitôt que les nouveaux tarifs seront en vigueur, le trafic actuellement passant par Beira sera

doublé en apportant ainsi des avantages correspondants à cette ville et en général au territoire et aux affaires de la Compagnie de Mozambique. Le port lui-même demande encore quelques travaux d'amélioration, qui le placeraient au même rang que les ports de la colonie du Cap. En attendant, le développement agricole du pays fait des progrès et votre Compagnie a entrepris, à titre d'essai, et en coopération avec l'Oceana Company et d'autres, la culture du coton dans le Sud du territoire, dont on peut considérer les résultats comme des plus encourageants. Malgré la crise qu'a traversée Beira pendant l'année 1904 et les désavantages résultant des anciens tarifs du chemin de fer, les recettes de la Compagnie de Mozambique provenant d'Afrique se sont main tenues à 130.413 liy. st. Des renseignements complets relativement à la Compagnie de Mozambique paraîtront dans le rapport de 1904 qui sera publié prochainement et dont un exemplaire vous sera envoyé.

———————————

THE NEW AFRICAN COMPANY, LIMITED

———————————

Rapport du conseil d'administration à soumettre à la onzième assemblée générale des actionnaires, qui sera tenue à Londres, le 27 juillet 1905.
(*Le Temps*, 4 août 1905)

.....

Relativement à la Compagnie de Mozambique et aux intérêts de la New African C° dans les chemins de fer éthiopiens, le président s'est exprimé en ces termes :

« Pour la Compagnie de Mozambique, nous avons également à enregistrer le fait très important que désormais, grâce aux arrangements conclus avec la Beira Railway C°, Beira, la capitale du territoire, va devenir le port d'entrée de la Rhodésie. Jusqu'ici, comme vous le savez peut-être, pour des raisons qu'il n'est pas nécessaire de discuter ici, les tarifs exagérés du chemin de fer plaçaient le port de Beira dans une situation impossible et le trafic de la Rhodésie, qui aurait dû, dans l'ordre naturel des choses, venir à Beira, passait presque entièrement par Port-Elizabeth et Cape-Town. Nous comptons que, grâce à cette réduction de tarifs du chemin de fer, le trafic de Beira sera doublé et vous apprécierez rapidement l'importance que vont avoir ces nouveaux arrangements sur l'activité de la ville, sur son commerce et sur la situation de la Compagnie de Mozambique en général ; nous espérons aussi que ces circonstances auront, avec le temps, une heureuse et légitime répercussion sur les intérêts que, avec l'Oceana Company et d'autres, nous possédons dans la Compagnie de Mozambique.

Pendant le cours de l'année dernière, sir Thomas Holdich , K. C. M. G., dont le nom vous est certainement connu, a été nommé président des comités réunis des membres du conseil d'administration anglais et français, lesquels comités travaillent de la manière la plus cordiale avec les directeurs portugais au développement et à l'amélioration du territoire de la Compagnie de Mozambique. Les essais agricoles, dont nous vous avons entretenus l'année dernière, tendent à démontrer que la culture du coton pourrait devenir une des principales industries du pays. En effet, les expériences faites par l'Oceana Company et par nous-mêmes sont très encourageantes. Étant donné qu'il y a une grande étendue de terrain disponible pour la culture du coton, nous espérons avoir donné l'élan à une industrie, qui, à elle seule, peut donner une valeur considérable au territoire de la Compagnie de Mozambique. En attendant, on peut constater avec satisfaction que les dépenses courantes de la Compagnie de Mozambique en Afrique dépassent de très peu les recettes, surtout si on considère que année 1904 a été particulièrement mauvaise ; de sorte que nous avons tout lieu d'espérer réaliser des

bénéfices sur les autres ressources du grand territoire qui, jusqu'à présent, n'ont pas été mises en valeur. Vous recevrez prochainement le rapport de la Compagnie de Mozambique qui a été rédigé d'une manière très claire et qui vous donnera des renseignements absolument complets sur cette intéressante entreprise.

———————

COMPAGNIE DE MOZAMBIQUE
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 29 septembre 1905)

Avec le consentement des autorités.la Compagnie de Mozambique vient enfin de faire publier et mettre en vigueur les modifications à ses statuts qui ont provoqué la retraite du comité de Paris. On sait que cet incident n'a pas été sans jeter quelque discrédit sur l'entreprise ; le cours de ses actions, notamment, en a durement subi le contre-coup depuis dix-huit mois.

Les principales modifications portent sur les pouvoirs à attribuer à l'administrateur délégué et sur la faculté que le conseil d'administration aura de déléguer tous ses pouvoirs dans un but déterminé, soit à un membre du conseil, soit à toute autre personne ne faisant pas partie de ce conseil.

Les comités de Londres et de Paris sont maintenus et pourront délibérer séparément ou en commun. Chacun des comités étrangers pourra fonctionner valablement lorsqu'il y aura trois membres de ce comité présents à la séance, mais il suffira de la présence d'un seul des membres de l'autre comité (de Paris ou de Londres) à la séance de l'un ou de l'autre de ces comités pour que les délibérations prises soient considérées comme adoptées par les deux. L'administration générale de la société appartient au conseil d'administration et aux comités réunis.

Ne pourront prendre part aux délibérations de l'assemblée générale de la Compagnie de Mozambique que les porteurs de 25 actions au moins ; ceux qui auront moins de 25 actions pourront se grouper et déléguer leurs pouvoirs à l'un d'eux ; seuls des actionnaires pourront représenter d'autres actionnaires à l'assemblée. La clause qui a causé les difficultés avec l'ancien comité français est maintenue, elle est ainsi conçue : « Le conseil d'administration déterminera la forme de la délégation des pouvoirs. »

———————————

COMPAGNIE DE MOZAMBIQUE
(*L'Économiste européen*, 20 octobre 1905)

Les actionnaires de cette Compagnie sont convoqués en assemblée générale pour le 31 courant. Le rapport qui sera présenté par le conseil d'administration constate que si les exercices 1902 et 1903 se sont soldés respectivement par une perte de 42.420 liv. st. et de 13.140 liv. st., l'exercice arrêté au 31 décembre 1904 présente un solde créditeur de 6.421 liv. st., grâce à la ristourne dans le compte des recettes et dépenses en Afrique d'une somme de 15.168 liv. st. dont ce compte avait été débité en 1899 pour différence de change.

Pendant l'exercice en revue, les dépenses en Europe ont été de 20.866 liv. st., en diminution de 2.050 liv. st. sur les dépenses de 1903 et de 2.703 liv. st. sur celles de 1902. Les recettes et dépenses en Afrique se balancent par un léger excédent de recettes.

Le capital de la Compagnie a été augmenté l'année dernière par l'émission de 47.715 actions, dont 4.771 actions entièrement libérées ont été attribuées au Gouvernement portugais. Les 42.944 actions restantes furent offertes à 32 francs aux actionnaires qui en souscrivirent 18.361. Le solde a été partagé entre les garants de

l'émission, à savoir : MM. Ochs frères prirent 12.291 actions et MM. Fonseca, Santos et Vianna 12.291 actions, moyennant une option sur le capital non émis (93.398 liv. st.) au prix de 45 francs par action, déduction faite des actions revenant de droit au Gouvernement portugais.

———————

INFORMATIONS FINANCIÈRES

———————

Compagnie de Mozambique
(*La Dépêche coloniale*, 25 octobre 1905)

Les actionnaires de la Compagnie de Mozambique sont convoqués en assemblée générale pour le 31 courant. Le rapport du conseil d'administration qui a été publié démontre que le développement de cette grande Compagnie s'effectue dans les meilleures conditions et qu'un grand avenir peut être envisagé. Il a couru ici des bruits tendancieux laissant croire que les actionnaires français n'étaient pas représentés dans l'administration de la Compagnie. Cela est d'autant plus faux que le Comité de Paris est composé de M. Arthur Ponsignon, ministre plénipotentiaire ; de M. le baron de la Chevrelière [12], ancien député, conseiller général ; de M. le général Faverot de Kerbrecht et de M. Maurice de Mieulle, administrateur de la Société de Commentry-Fourchambault et Decazeville.

———————

BOURSE DE PARIS

Comptant en banque
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 29 novembre 1905)

Mozambique lourde à 28 fr. On regrette de ne connaître que les remerciements et félicitations votés à la dernière assemblée, tandis que les résultats de l'exercice restent très vagues.

———————

INFORMATIONS FINANCIÈRES

———————

Compagnie de Moçambique
(*La Dépêche coloniale*, 3 décembre 1905)

L'assemblée générale annuelle de cette Compagnie a eu lieu le 21 novembre et les actionnaires ont approuvé, à l'unanimité, le rapport et le bilan de la Compagnie, ainsi que les autres propositions qui leur ont été soumises par le Conseil d'administration.

La nomination du senior Antonio Eduardo Villaca, ministre des affaires étrangères, a été confirmée, la nomination de MM. le baron de La Chevrelière et le général baron Faverot de Kerbrech, membres du comité de Paris.

Un vote de remerciements fut proposé à son Ex. José da Trindade, ex-gouverneur de la Compagnie de Moçambique, ainsi qu'à MM. Madeira Pinto, Ochs, Elphinstone et le colonel Arnold pour le concours qu'ils ont porté au règlement de la question des tarifs

---

[12] Charles Aymé de la Chevrelière (1858-1930) : saint-cyrien, officier de cavalerie, député des Deux-Sèvres (1898-1902). Administrateur de sociétés, président de la Compagnie commerciale de l'Afrique équatoriale française (CCAEF)(*ca* 1918)… Voir encadré.

du chemin de fer de Beira et dont le résultat a été que Beira est devenu le port d'entrée de la Rhodésie.

M. H. Pasteur, membre du comité de Londres (président de la Compagnie Oceana), et M. le baron de la Chevrelière, membre du comité de Paris, ont félicité la Compagnie du grand progrès fait dans le développement du territoire, ainsi que de la parfaite entente et cordialité qui existent entre tous les administrateurs, Portugais, Français et Anglais.

———————

BOURSE DE PARIS
Comptant en banque
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 23 mai 1906)

Le Mozambique se tient aux environs de 21 50. Il paraîtrait que, d'après les nouvelles reçues de Beira, les recettes d'Afrique pour 1905 auraient été supérieures de plus de 5.000 livres aux dépenses. Ce résultat aurait été obtenu grâce à une sensible réduction des frais généraux et d'administration.

———————————

Compagnie impériale des chemins de fer éthiopiens
(*Bulletin du Comité de l'Afrique française*, 1906, p. 353-360)
[déliés douteux, nb corr.]

……

M. Ponsignon [nouvel administrateur de la Compagnie impériale des chemins de fer éthiopiens] n'est-il pas administrateur de la Compagnie de Mozambique ? N'est-il pas entré à la suite de la retentissante démission de ce groupe d'administrateurs français à la tête duquel était M. Bartissol et qui comprenait, entre autres, parmi les administrateurs démissionnaires français : M. A. [*Lucien*] Villars, président de la Banque de l'Union parisienne, directeur honoraire de la Banque de Paris et des Pays-Bas ; M. le marquis de Frondeville, administrateur délégué de la Banque de l'Union parisienne ?

M. Ponsignon n'a-t-il pas, en outre, comme collègues dans ce conseil de Mozambique :

1° M. Albert Ochs. administrateur et directeur de l' « International Ethiopian Railway Trust », de l' « Oceana Consolidated », de la « New African », si franchement pris à partie dans la lettre de M. Bartissol ;

2° M. Henri Pasteur, président de l' « Oceana Consolidated », administrateur de la « New Egyptian » ;

3° M. A. White, administrateur délégué à Paris de la « New African » auquel M. Bartissol faisait allusion dans sa lettre ;

4° M. le baron de la Chevrelière, administrateur de la « New African » et de la Compagnie occidentale de Madagascar.

M. le baron de la Chevrelière n'est-il pas, comme M. Ponsignon, entré après la démission du groupe Bartissol ?

5° M. Thomas Lennox Gilmour que MM. Duros, Ponsignon et leurs amis ont proposé en février 1906 comme administrateur des Éthiopiens. M. Lennox Gilmour n'est-il pas le directeur du Comité de Londres de la même Compagnie de Mozambique ? Après l'échec que lui a infligé le gouvernement français, en lui refusant l'estampille nécessaire à tout administrateur des Éthiopiens, n'est-ce pas MM. Duros, Ponsignon et leurs amis du conseil de Mozambique, qui l'ont proposé comme administrateur à l'assemblée générale du Mozambique, du 29 octobre 1906 ? Les rapports faits par les conseils

d'administration de l'« Océana», de la « New African » et de la « New Egyptian » ne prouvent-ils pas la large place que cette affaire de Mozambique y occupe, ainsi d ailleurs que les Éthiopiens, et qu'elle est quelque peu sous la domination des groupes anglais ?

Du reste, la lettre de démission de M. Bartissol est trop intéressante à ce point de vue et trop instructive, pour ceux qui, comme nous, désirent éviter à cette affaire des chemins de fer d'Ethiopie la domination déguisée de ces mêmes financiers néfastes à nos intérêts nationaux, pour que nous négligions de la reproduire *in extenso*, bien que nous l'ayons déjà publiée dans notre *Bulletin* d'avril 1905.

Paris, le 22 décembre 1904

À M. le président du conseil d'administration de la Compagnie de Mozambique, Lisbonne.

Monsieur le président,

J'ai été informé que le conseil avait des doutes sur la démission que j'ai donnée dans la séance des comités réunis du 10 novembre 1904.

[Lettre déjà citée]

.....

Copie de cette lettre a été envoyée également à M. Delcassé. ministre des Affaires étrangères, à M. Bouvier, ministre des Finances, et au ministre plénipotentiaire de France à Lisbonne.

Cette lettre ne dépeint-elle pas admirablement les manœuvres analogues faites par ces mêmes MM. Ochs et leurs amis depuis de longues années, pour s'emparer des chemins de fer éthiopiens ?

.....

Les « hommes nouveaux », parmi lesquels est M. Duros, montrent leur indépendance envers les groupes anglais en étant du parti qui propose au conseil d'administration, dans sa séance du 21 janvier 1906, la nomination d'un Anglais, M. Thomas Lennox Gilmour, que nous venons de voir dans les groupes financiers du Trust et qui est directeur du comité de Londres de la Compagnie de Mozambique.

.....

COMPAGNIE DE MOZAMBIQUE

(*Cote de la Bourse et de la banque*, 29 octobre 1906)

La crise économique qui règne depuis plusieurs années dans l'Afrique du Sud s'est continuée en 1905, affectant tout particulièrement la région dont la Compagnie de Mozambique assume l'exploitation. Si bien que la Compagnie, après être parvenue l'an dernier a terminer son exercice avec un léger bénéfice net (160.535 80) est retombée aux déficits cette année ; les comptes au 31 décembre dernier font, en effet, ressortir un solde débiteur de 231.611 9 (liv.st. 9.264 et non pas 9.000 fr. comme une erreur typographique nous l'a fait écrire dans un récent bulletin.)

Le rapport élaboré pour être lu à l'assemblée d'aujourd'hui 29 octobre décompose ainsi qu'il suit les résultats généraux de l'exercice écoulé que nous comparons à ceux de l'année précédente (fr.) :

	1904	1905

En Europe :		
Produits	281.873 33	333.483 72
Charges	521.663 60	456 522 56
Déficit	239.790 27	123.068 84
En Afrique :		
Produits	3.526.495 57	3.239.014 48
Charges	3.126.109 50	3.347.557 23
Solde net	+ 400.326 07	— 108 542 75
Résultats définitifs :		
Profits et pertes en Europe	— 239.790 27	— 123.068 84
Profits et pertes en Afrique	+ 400.326 07	— 108 542 75
Total	+ 160.535 80	— 231.611 59

Si l'on entre dans le détail des résultats de l'exercice, on note les points suivants : l'augmentation du rendement des impôts indigènes continue à s'accentuer. L'état de dépression des affaires, auquel nous avons déjà fait allusion, a occasionné une sérieuse réduction des rendements de la douane, du service postal, du service des ports, des péages, etc., notamment à Beira et à Macequece ; à cette diminution ont également contribué l'abaissement des frais qui grevaient la navigation, le transbordement et le déchargement des marchandises à Beira. Cet abaisse ment des tarifs avait été décidé au début de l'exercice, dans le but de rendre au port de Beira un peu d'activité, et, en effet, le mouvement du port est en voie d'accroissement.

Les produits des exploitations minières, ceux de la cueillette du caoutchouc ont été sensiblement supérieurs à ceux de l'année précédente.

Les propositions à soumettre à l'assemblée comportent l'amortissement de la perte totale de l'exercice par application du fonds de réserve spécial.

———————

THE OCEANA CONSOLIDATED COMPANY LIMITED
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 10 décembre 1906)

……

La Compagnie de Mozambique a pu obtenir des résultats heureux de l'activité avec laquelle se poursuit le développement de son territoire. Malgré la dépression générale qui s'est manifestée dans les régions sud-africaines pendant tout le dernier exercice, elle a réussi à balancer un budget de dépenses de liv. st. 143.292 à liv. st. 392 près. Malgré de fortes réductions de tarifs de la part du chemin de fer du Cap pour conserver leurs positions, le port de Beira assure virtuellement à la Compagnie du Mozambique le monopole des transports pour l'hinterland du Sud-Est africain ; les expériences de culture du coton et du caoutchouc qu'elle a entreprises ont été couronnées de succès ; les envois de caoutchouc, considéré comme de première qualité, ont été vendus sur le marché européen à raison de 45 sh. 9 d. Un envoi de 30.000 livres de coton a obtenu à Liverpool récemment un prix de 8 1/4 à 9 deniers la livre.

———————————

[Correspondance]
(*Bulletin du Comité de l'Afrique française*, janvier 1907, p. 17)

Nous avons reçu la lettre suivante que nous publions avec empressement

Paris, le 18 janvier 1907.

Monsieur le secrétaire général.

Vous avez bien voulu, au sujet du dernier article paru dans le *Bulletin de l'Afrique Française* sur les chemins de fer éthiopiens, me faire déclarer que jamais, ni dans la pensée de l'auteur de l'article ni dans celle du Comité, n'avait existé l'intention de porter la moindre atteinte à mon honorabilité. Vous avez seulement fait remarquer que, dans les précédentes lettres que je vous avais adressées, certaines allusions pouvaient être de nature à motiver le ton inusité de la réponse qui m'avait été faite. Je m'expliquerai à ce sujet dans la note ci-jointe que je vous serais reconnaissant de publier dans votre prochain numéro.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

Le vice-président,
Henri Duros.

Quant à la note jointe à cette lettre, nous regrettons de ne pouvoir la publier, mais elle met en cause des tiers.

Toutefois nous tenons à donner acte à M. Henri Duros de la rectification d'une erreur de fait : il n'est pas exact qu'il ait proposé à l'assemblée générale du Mozambique du 29 octobre 1906 la nomination de M. Gilmour comme administrateur. « Mon rôle à la Compagnie du Mozambique, écrit-il, sera vite établi. Je n'ai jamais appartenu à cette société, je n'ai jamais assisté à une de ses assemblées générales, je n'ai donc jamais pu proposer la nomination de M. Lennox Gilmour que je ne connais pas, que je n'ai jamais vu. »

COMPAGNIE DE MOZAMBIQUE

(*Cote de la Bourse et de la banque*, 26 novembre 1907)

Pendant l'exercice 1906 encore, la Compagnie de Mozambique a eu à souffrir de la crise qui sévit dans l'Afrique du Sud dont le retrait des capitaux est la cause principale. Aussi la compagnie, qui était parvenue en 1904 à terminer l'année avec un léger bénéfice net (160.535 80) est retombée depuis dans les déficits : les comptes au 31 décembre 1905 faisaient ressortir un solde débiteur de 231.611 francs 59 ; en 1906, le déficit s'est encore accru, s'étant élevé à 335.640 19, comme le montre cette comparaison des résultats obtenus pour les deux derniers exercices :

	1905	1906
En Europe :		
Produits	333.483 72	137.680 99
Charges	456.522 56	465.968 95
Déficit	123.068 81	328.277 96

En Afrique :		
Produits	3.239.014 48	3.216.167 85
Charges	3.347.557 23	3 223.530 08
Déficit	108.542 75	7.362 23
Résultats définitifs :		
Profits et pertes: solde débiteur en Europe	123.068 84	328.277 96
Profits et pertes : solde débiteur en Afrique	108.542 75	7.362 23
Solde débiteur total	231.611 59	335.610 19

L'an dernier la perle de 231.611 59 avait été amortie par application du fonds de réserve spécial II a été décidé cette année que le solde débiteur serait reporté à nouveau.

En consultant les résultats que nous venons d'indiquer, on constate qu'en Afrique, les recettes sont en diminution de 22.846 63, ce qui est insignifiant, alors que la réduction des dépenses est beaucoup plus sensible. Mais, en Europe, le déficit est bien plus élevé. Ce fait ne doit pas surprendre, car il n'y a pas eu, en 1906, de bénéfice résultant de prime sur émission d'actions.

Le conseil d'administration, malgré les résultats défavorables des deux derniers exercices, ne désespère pas cependant de l'avenir. Son rapport passe en revue tous les éléments de prospérité du territoire dont la compagnie a la gérance. Au point de vue des mines, les récentes découvertes aurifères, dont on ne peut encore apprécier l'importance. et l'activité qu'apportent les concessionnaires miniers de la Compagnie dans l'exécution des travaux, autoriseraient de légitimes espérances pour l'avenir.

Les travaux de réelle importance auxquels procède actuellement la Sena Sugar Factory ; les améliorations matérielles que va réaliser la Société minière de l'Afrique orientale portugaise, en reconstruisant sa fabrique, et la constitution de la nouvelle entreprise minière de Buzi sont des preuves de l'importance que peut prendre prochainement l'industrie sucrière dans le territoire.

Les deux grandes entreprises agricoles — Mac Callum et Rhodesia Cotton Company — assurent le développement de la culture du coton, que la compagnie seconde par tous les moyens à sa portée.

Le caoutchouc, de bonne qualité, est une source de recette, et le conseil d'administration en protège la culture, en s'opposant à la dévastation des forêts de landolphia, et de l'autre en cherchant à introduire dans le territoire de nouvelles plantes productrices.

Les données statistiques relatives à l'élevage du bétail sont des plus satisfaisantes. Le mouvement commercial et maritime se développe progressivement. Le port de Beira est appelé à en bénéficier ; de même, il profitera de la jonction du chemin de fer actuel avec les riches régions minières de Kananshi et de Katanga. et de la construction du chemin de fer de Beira au Zambèze et son embranchement avec la ligne qui desservira l'hinterland britannique.

Telles sont les bases sur lesquelles s'appuient le conseil pour escompter un avenir favorable.

COMPAGNIE DE MOZAMBIQUE

(*Cote de la Bourse et de la banque*, 8 octobre 1908)

La Compagnie de Mozambique vient de terminer les études préparatoires d'une nouvelle ligne de chemin de fer dans l'Afrique orientale portugaise qui, longue de 320 kilomètres environ, partirait de Beira et, se dirigeant droit au nord, atteindrait le Zambèze près de Lacerdonia. Un embranchement relierait, sur la rive sud du fleuve, la ligne principale à la province de Sena, où de grandes plantations de canne à sucre ont été créées par une Compagnie anglaise. La construction de cette nouvelle voie ne présentera aucune difficulté et, vu la nature des territoires qu'elle doit traverser, n'exigera que des dépenses peu élevées.

———————

COMPTES RENDUS
des assemblées générales d'actionnaires

———————

COMPAGNIE DE MOZAMBIQUE
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 24 novembre 1908)

Les actionnaires de la Compagnie du Mozambique ont tenu leur assemblée générale le 31 octobre. Il résulte des rapports du conseil d'administration et du conseil de surveillance qui leur ont été présentés que l'exercice 1907 s'est soldé par un déficit de 480.987 francs, auquel vient s'ajouter une perte accessoire de 48.948 fr. provenant de la vente de 175.000 fr. de consolidés anglais à un prix inférieur au prix d'achat.

Jusqu'en 1905, le déficit annuel était amorti par la réserve spéciale constituée par les bénéfices provenant de l'émission d'actions. Mais il arriva qu'en 1906, cette réserve n'étant déjà plus suffisante pour couvrir le déficit du compte de profits et pertes, on vota que le reliquat de ladite réserve serait défalqué du déficit, le restant de ce dernier, soit 326.220 francs étant reporté à nouveau.

Cette année, il a été créé un compte général d'exploitation à amortir. À ce compte, on a porté les 326.220 fr , reliquat déficitaire de 1906, et les 480.987 fr. représentant la perte de 1907. De sorte que la somme totale à amortir se monte à 807.301 fr.

Chaque année, lorsqu'il y aura plus-value des recettes sur les dépenses — et le rapport du conseil exprime l'espoir que ce sera à bref délai —, on l'appliquera pour une part à l'amortissement du compte qui vient d'être créé, et pour l'autre en faveur des actionnaires.

Quant aux 48.987 fr. représentant la perte sur vente de consolidés anglais, ils ont été reportés à nouveau, et viendront, par conséquent, en charge du compte de profits et pertes de l'exercice en cours.

Si l'on compare les résultats de l'année 1907 avec ceux de l'année 1906, on constate : que les recettes en Afrique ont été, pour la première, de 3.410.951 francs, tandis qu'elles n'avaient atteint, en 1900, que 3.117.980 fr., soit un accroissement de 292.971 fr. Il faut remarquer cependant que, parmi les recettes de 1907, figurent les droits de transit, ce qui n'a pas été le cas pour 1906. Pour pouvoir comparer équitablement les revenus des deux années, il faut déduire des recettes de 1907 le montant des droits en question, soit 248.553 francs. De sorte que l'augmentation réelle se trouve ramenée à 44.419 fr.

Quant aux dépenses de 1907, elles se sont montées à 3.074.463 fr. (déduction faite également des droits de transit), soit 144 097 francs de plus qu'en 1906. Mais aux dépenses proprement dites, sont venus s'ajouter les amortissements qu'on a dû faire pour expurger de l'actif des dettes irrécouvrables et des valeurs qui ne sont pas susceptibles d'être réalisées. C'est ainsi que le compte de profits et pertes s'est soldé par le déficit que nous avons mentionné plus haut.

En ce qui concerne l'avenir, le rapport du conseil de surveillance déclare que de l'ensemble des mesures prises par le conseil d'administration et du développement naturel du territoire dont la richesse croît rapidement, on peut attendre pour l'année en cours des recettes qui couvriront toutes les dépenses et pour l'année prochaine, c'est-à-dire 1909, un solde appréciable.

———————

COMPAGNIE DE MOZAMBIQUE
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 22 octobre 1909)

En analysant les comptes de l'exercice 1908 de la Compagnie de Mozambique — qui seront présentés à l'assemblée générale des actionnaires du 30 octobre —, pour reconnaître qu'elles ont été toutes les recettes effectivement réalisées et toutes les dépenses réellement effectuées, abstraction faite des produits en magasin, ainsi que des sommes employées en amortissements, dépréciations et valorisations, on constate (fr.) :

En Afrique :	
Recettes	3 598.288 36
Dépenses	3.076.037 44
Reliquat	322.250 92
En Europe :	
Recettes	48.909 11
Dépenses	369.654 22
Déficit	320.745 14

On voit donc que le reliquat en Afrique a été de 522.250 92 et si l'on y ajoute la valeur des produits en magasin, eu égard à ce qu'ils ont été obtenus pendant l'exercice que les comptes actuels concernent, ce reliquat se trouve porté à 565.051 89.

En Europe, l'exploitation a donné, comme toujours, un déficit, mais le fait n'a pas lieu de surprendre, vu que la Compagnie de Mozambique, par la nature spéciale de son organisation et par le caractère de l'exploitation à laquelle elle se destine, ne peut pas compter sur d'importantes recettes propres dans la métropole, car elle ne saurait y exercer son action productrice, tandis qu'il ne lui est pas possible de se soustraire aux dépenses indispensables qu'elle est tenue de faire pour l'entretien de sa vaste administration centralisée dans la métropole. Néanmoins, les dépenses faites ont été sensiblement réduites pendant le dernier exercice, comparativement à celles des années précédentes. Elles étaient, en effet, de 425.250 35 en 1907 et de 465.958 95 en 1906.

En totalisant les recettes et les dépenses d'Afrique et d'Europe, on obtient :

Recettes	3.647.197 47
Dépenses	3.445.691 67
Solde bénéficiaire	201.505 78

Donc l'excédent réel de toutes les recettes sur toutes les dépenses, dans l'administration générale de la Compagnie a été, pendant l'exercice 1908, de 201.505 78 et, si l'on y ajoute la valeur des produits entrés en magasin pendant l'exercice, l'excédent est porté à 244.306 75.

C'est la première fois qu'un fait semblable se produit car jamais les revenus propres de la Compagnie, abstraction faite, bien entendu, du produit de l'émission d'actions — n'avaient suffi pour faire face à toutes les dépenses extraordinaires d'Afrique et d'Europe, sans faire entrer en ligne de compte les dépenses extraordinaires exigées par les nécessités urgentes auxquelles il faut constamment avoir recours pour l'avancement progressif du territoire concédé à la Compagnie. Si, après avoir déterminé l'excédent des recettes sur les dépenses, on fait état des amortissements, dépréciations et valorisations, le solde bénéficiaire du compte d'exploitation de l'exercice écoulé se trouve ramené de 201.505 78 à 168.834 75.

Mais d'après le nouveau système adopté pour la présentation des comptes de la Compagnie, il y a lieu de passer au compte de profits et pertes les sommes suivantes : perte dans la vente de £ 3.000 de consolidés anglais, 21.119 22 ; frais généraux en Europe, 6.170 10, soit un total de 27.289 32 qui vient s'ajouter aux 48.948 38 représentant le déficit reporté de l'exercice précédent. Le compte de profits et pertes au 31 décembre 1908 présente ainsi un solde débiteur de 76.237 francs 70.

Suivant les propositions du conseil, cette somme sera soldée par le bénéfice présenté par le compte général de l'exploitation en 1908. Ce bénéfice, qui est de 168.834 75, se trouvera ainsi ramené à 92.597 05 qu'on affectera au compte général d'exploitation (à amortir).

Le compte général d'exploitation (à amortir) avant cette déduction, s'élève à 2.165.303 79. Il comprend 807.208 62, représentant des pertes d'exercices antérieurs. 109.461 32 représentant différents débits irrécouvrables, et 1.188.633 85, solde du compte « dépenses d'installation ».

Après avoir exposé les résultats de l'exercice, le rapport du conseil d'administration et celui du conseil de surveillance expriment l'avis que la Compagnie de Mozambique est entrée dans une période de prospérité, qui se maintiendra en progression continue, comme conséquence de tout ce qui a été fait sur le territoire dans le but de le mettre en valeur, en tirant parti de ses ressources agricoles et minières.

Une phase de progrès s'accentue dans chacun des revenus du territoire. Le rendement des impôts s'accroît, les recettes du trafic augmentent ; le mouvement des ports et des voies ferrées est en progrès ; la population se développe. Tous ces indices économiques auxquels le rapport du conseil se réfère largement, ne se présenteraient pas sous une perspective aussi favorable s'ils n'avaient comme point d'appui l'agriculture qui, dominant encore l'exploitation des mines, est actuellement le principal élément de richesse du territoire.

———————

BOURSE DE PARIS
Comptant en banque
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 26 novembre 1909)

La Compagnie de Mozambique se négocie à 29 50. On se demandait pourquoi la Mozambique montait depuis quelque temps, d'ailleurs adroitement conduite à la main. Il paraîtrait qu'elle s'apprête à gratifier notre marché d'un demi-million de nouveaux titres.

———————

Compagnie de Mozambique
(*Annuaire Desfossés*, 1910, p. 422-424)

Société anonyme portugaise, constituée et modifiée suivant décrets royaux portugais en date des 11 février, 30 juillet 1891 et 17 mai 1897 et suivant statuts arrêtés par ordonnance du ministre de la Marine portugaise le 4 juin 1902.

Objet : l'administration et l'exploitation, aux termes des décrets précités, des territoires de la province de Mozambique, limités au nord par. le cours du Zambèze, depuis son embouchure la plus méridionale jusqu'au confluent du Luenha ; au nord-ouest, par le Luenha ; à l'ouest par la frontière de la province de Mozambique, dans la partie comprise entre les fleuves Luenha et Limpopo et, par ce dernier, au point où il est traversé par le trente-deuxième méridien ; au sud, par une ligne allant de ce dernier point jusqu'à l'intersection du trente-troisième méridien avec le parallèle vingt-deuxième et, ensuite, par ledit parallèle jusqu'à la côte ; à l'est, par l'Océan.

Siège social : 45, rue Alecrim, à Lisbonne (Portugal) ; Comité à Londres : 13, Austin Friars E. C. Mortan Lambert, secrétaire ; Comité à Paris, 17, boulevard Haussmann. […]

Service financier : Banque de Paris et des Pays-Bas.

ADMINISTRATEURS

MM. C. Ferreira dos Santos Silva, A. Villaça, Nuno de Freitas, Queriol de Carnaxide, Roma du Bocage, A.-J. da Cunha, J. Mascarenhas Manoel de Mendoca Gaivao, L. Monteiro, Madeira Pinto.

Comité de Paris : MM. de la Chevrelière, de Mieulle, A[rthur] Ponsignon, J.-A. White [de l'Oceana, adm. Cie occidentale de Madagascar avec la Chevrelière].

Comité de Londres : MM. Hungerford Holdich, A[lbert]-L[ouis] Ochs, H[enry] Pasteur, T.-L. Gilmour. […]

COMPAGNIE DE MOZAMBIQUE
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 21 janvier 1910)

Une assemblée extraordinaire, tenue le 27 décembre dernier par les actionnaires de la Compagnie de Mozambique a décidé de porter le capital de £ 1 million à £ 1.300.000.

La Compagnie, ayant mené à bien les travaux de préparation à la mise en valeur de son domaine, va se trouver munie des capitaux nécessaires pour ses nouveaux travaux et d'un fonds de roulement suffisant. L'opération semble assez opportune si l'on considère le mouvement commercial qui se dessine actuellement en Rhodésie. Or il y a lieu d'observer que le Mozambique est la frontière maritime naturelle de la Rhodésie, et que le chemin de fer et le port de Beira sont la vraie voie commerciale du centre Afrique, voie d'autant plus importante que les chemins de fer de Beira viennent, par l'embranchement de Broken Bill, d'être reliés à la frontière du Congo et que, avant un an, ils atteindront la région du Tanganika. C'est donc autant la Compagnie du Mozambique que le chemin de fer de Beira qui sont appelés à profiter du transit considérable que l'exploitation des gisements miniers de la Rhodesia et du Katanga paraît devoir fournir dans un avenir prochain.

En tenant compte de ces facteurs et de l'intervention de nouveaux capitaux, il n'est pas irrationnel d'escompter un accroissement des recettes de la Compagnie, qui se répartissent en quatre catégories principales : 1° Perception des impôts et taxes ; 2° Monopoles des chemins de fer, routes et canaux ; 3° Monopole des pêcheries de perles et de corails ; 4° Monopoles des mines et concessions minières.

Ces recettes ont atteint, en 1908, un total de 3 798.000 fr., laissant un bénéfice net de 201.500 francs après prélèvement d'amortissements im portants.

Les résultats de l'exercice 1909, non encore connus dans leurs détails, sont favorablement escomptés. Les derniers rapports reçus mentionnaient en effet, entre autres indications, que les plantations de coton et de caoutchouc donnaient de très bons résultats.

———————

REVUE DU COMPTANT EN BANQUE
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 16 février 1910)

L'action Mozambique s'échange à 31 francs environ. Le programme de travaux, à l'exécution duquel est destiné le produit de l'augmentation du capital, peut se résumer comme suit : Il s'agit de développer les voies de communications et de donner de l'essor à l'agriculture. Le caoutchouc, la canne à sucre et le coton viennent aisément et en abondance dans la colonie. La Compagnie compte développer leur culture par la mise en valeur des terrains concédés tant à la Société de Mozambique qu'à celle du Beira Railways. Concurremment devront être établis à Beira des appontements qui permettront aux navires de fort tonnage le débarquement des marchandises sans transbordement.

———————

BOURSE DE PARIS
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 8 avril 1910)

Dans le rapport annuel qu'il vient de publier sur la situation commerciale de la province de Mozambique, M. Bizel, vice-consul de France, apprécie favorablement l'avenir du port de Beira, qu'il croit appelé vis-à-vis de la Rhodésie à un avenir semblable à celui de Lourenço Marquez pour le Transvaal.

———————————

Recherches Minières du Plateau Central
(*Ruy Blas*, 16 avril 1910)

Mozambique. — Voici en quels termes, dans son rapport annuel sur la situation commerciale de la province de Mozambique, M. Bizel, notre vice-consul, apprécie l'avenir du port de Beira :

« Le port de Beira a une réelle importance, non seulement parce qu'il est le principal port de la Compagnie de Mozambique, mais encore comme débouché naturel de la Rhodésia, et, à cause de la barre du Zambèze à Chinde, comme point de transbordement des marchandises lourdes en provenance ou pour cette partie de la colonie portugaise. Ce port est loin d'être arrivé à son plein développement, son trafic est appelé à augmenter dans des proportions considérables. La Rhodésia est certainement un pays de grand avenir. Beira et son chemin de fer seront pour elle ce que sont pour le Transvaal, Lourenzo Marquès et ses voies ferrées. »

———————

COMPAGNIE DE MOZAMBIQUE
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 15 juin 1910)

Les chiffres officiels relatifs aux recettes douanières totales des territoires administrés par la Compagnie de Mozambique, conformément à la charte que lui a octroyé le gouvernement portugais, montrent que ces recettes se sont élevées en 1909 à £ 63 765, contre £ 56 210 en 1908. Ces chiffres comprennent les droits de transit perçus par la Beira Railway Cy. qui se sont élevés à £ 13.718 en 1909 et à £ 12 684 en 1908. Les droits d'importation ont produit £ 39 052 en 1909, contre £ 35 371 en 1908 et les droits d'exportation £ 5.000en 1909 et £ 3.488 en 1908 ; de telle sorte que les recettes de toutes provenances accusent des augmentations.

———————————

MOZAMBIQUE.
(*L'Information financière, économique et politique*, 2 octobre 1910)

On sait que la Compagnie est en pleine période de transformation sous l'impulsion du roi Manuel et du gouvernement portugais. Les nouveaux comités de Paris et de Londres sont complètement changés.

Celui de Paris se compose de MM. Théodore Mante [13], président ; William Seyrig [14] et Jean du Breuil de Saint-Germain [15] ; celui de Londres de sir Alfred Sharp, ancien gouverneur du protectorat britannique du Centre de l'Afrique ; MM. Mountstuart, William Elphinstone et Libert Oury [16].

Sur le capital récemment élevé de 1 million à 1 million 1/2 de liv. st., il a été émis 1.166.666 livres et la Compagnie à environ 300.000 liv. st. d'espèces en caisse.

La Compagnie travaille activement au développement de ses territoires. Elle a passé un contrat avec la Beira Railway Co pour la construction d'un nouveau wharf à Beira et elle fait construire une nouvelle drague pour le creusement et le nettoyage du port.

Elle a fait l'acquisition d'un steamer pour le service du port et pose en ce moment des bouées lumineuses pour permettre l'accès du port pendant la nuit.

Enfin, elle prépare de nouveaux règlements miniers qu'elle publiera bientôt et qui tendront à encourager la prospection de son territoire et l'exploitation de ses richesses minières.

———————————

COMPAGNIE DE MOZAMBIQUE
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 8 décembre 1910)

---

[13] Théodore Mante (Marseille, ca 1853-Marseille, 1941) : fils naturel de Victor Régis, armateur. Marié en 1888 avec Marthe Burckardt († 1929). Chef de la maison Mante frères et Borelli de Régis aîné, de Marseille. Administrateur de sociétés. Notamment président de la Cie de Navigation mixte (1894-1916) et de la Compagnie industrielle des pétroles (1904). Voir encadré.

[14] William Seyrig (1867-1912) : frère de M^me^ Georges Maspero. Ingénieur E.C.P., administrateur de la Banque transatlantique.

[15] *Jean* Marie Thomas Moreau du Breuil de Saint-Germain (Paris VIII^e^, 30 janvier 1873-Rivière, près d'Arras, 22 fév. 1915, mpf) : fils d'Albert du Breuil Saint-Germain (1838-1919), ancien député de Chaumont, président de Commentry-Fourchambault-Decazeville, ancien administrateur des Mines et Usines de cuivre de Vigsnaès (Norvège). Saint-cyrien, il combattit au Transvaal. Lieutenant au X^e^ dragons en 1915.

[16] Libert Oury : administrateur du Pekin Syndicate (1910-1912), de la Compagnie de Mozambique, fondateur et président de la Transzambesia Railway (1920).. En outre administrateur de la Huelva Copper and Sulfur Mines (1909-1912), des Raffineries et sucreries du Grand-Pont (Belgique) et de la Compagnie cotonnière de la Guinée Portugaise (Cotongué)(1930).

L’assemblée générale de la Compagnie de Mozambique a eu lieu le 29 novembre dernier à Lisbonne, sous la présidence de M. Carlos Santos, président du conseil d’administration.

M. Antonio Eduardo Villaca, l’administrateur délégué, a saisi cette occasion pour donner des renseignements sur la situation actuelle de la Compagnie, beaucoup plus récents que ceux qui ont été publiés dans le rapport pour l'année passée :

Le rapport du conseil d'administration constate, au point de vue financier et économique, un notable progrès dans le domaine de la Compagnie.

En 1909, les recettes générales d’Afrique ont atteint £ 171.491 et les dépenses ont baissé à 131.294, d’où résulte un reliquat de £ 40.197. Fn Europe, les recettes ont été inférieures aux dépenses, mais l'excédent des recettes sur les dépenses, en Afrique, a couvert ce déficit, en laissant un superavit de £ 28.666.

En ce qui concerne la situation économique, l’accroissement du mouvement douanier, l’augmentation de la plupart des recettes, le plus grand nombre de navires marchands qui ont demandé le port de Beira, le développement de l'industrie sucrière, l’essor qu’a pris la culture du maïs et d’autres faits dont parle le rapport du conseil d’administration prouvent le progrès réalisé.

*
* *

Les recettes de l’année courante en Europe ont atteint déjà £ 14.594, ce qui montre que nous aurons une recette supérieure de plus de £ 11.948 à celle de l’année précédente.

En Afrique, les recettes perçues du budget ordinaire accusent, au mois d’août, une recette de £ 121.333, qui représente une augmentation de £ 11.777 par rapport à celle de l’année 1909.

Les exploitations directes ont augmenté aussi, dans la même période, de £ 4.921, de sorte que l’accroissement des recettes est, dans sa totalité, de £ 16.698. Ainsi, l’accroissement total des recettes déjà réalisées en Europe et en Afrique est de £ 28.646, ce qui est un résultat important.

Les fonds disponibles existant en Europe le 28 novembre, et en Afrique à la date du 30 juin, étaient de £ 400.000 en or, fait de haute importance, parce qu'il est un élément précieux de crédit pour la Compagnie de Mozambique et qu’il montre que nous disposons de toutes les ressources pour faire face aux exigences de développement de notre territoire. La Compagnie dispose encore de 300.000 actions dont le cours se maintient au-dessus du pair.

Au point de vue économique, les recettes de la douane, en Afrique, accusent une amélioration de £ 14.196 sur la prévision budgétaire, jusqu'à fin août, et toutes les autres recettes ont augmenté, ce qui est un fait démontrant les progrès réels de la vie économique du territoire.

Il y a d'autres facteurs qui prouvent ce progrès, telle que l’augmentation de la production minière. L'or produit jusqu'à la fin de septembre a été de 6.556 onces, valant £ 27.175 : 11, dépasse de £ 5.000 la production totale de 1909. On remarque un résultat aussi encourageant en ce qui regarde la production du cuivre.

Le caoutchouc reçu cette année surpasse déjà de 10 tonnes le poids de celui reçu l’année laissée. Le prix minimum obtenu à la vente cette année est supérieur au maximum de l’année dernière. Le prix maximum, l’année courante, a été de 17 mark, et le minimum 12 45, tandis qu'en 1909 le caoutchouc avaient atteint le maximum de 12 mark par kilogramme.

Le port de Beira, qui jouit d’une situation privilégiée, est intimement lié à la voie ferrée dont il est la tète. C’est pourquoi le progrès de cette ligne intéresse notre port. Le

chemin de fer en question a réalisé, pour l'exercice finissant fin septembre 1910, environ £ 112.000 de plus que pour l'exercice finissant fin septembre 1909.

La Compagnie de Mozambique a passé un contrat avec les deux Compagnies de chemin de fer, Beira Railway et Beira Junction Railway, pour l'exécution dans le port de Beira d'importants travaux qui permettront l'accostage des navires, facilitant ainsi le mouvement de l'embarquement des marchandises et des passagers et en assurant la plus grande sécurité à ces opérations. La dépense pour ces ouvrages est évaluée à £ 100.000.

La Compagnie de Mozambique a, de son côté, pris des mesures pour améliorer le port de Beira ; elle a acquis 5 bouées lumineuses, un remorqueur, et vient de conclure un contrat pour la fourniture d'une drague. On a autorisé aussi la construction de grands ateliers avec section pour la réparation des embarcations et un ingénieur-mécanicien capable est parti pour diriger cet établissement.

Un contrat a également été passe, en vue de la reconnaissance géologique du territoire, ce qui constituera un élément précieux pour apprécier les richesses du sous-sol du territoire de la Compagnie.

Enfin, on a décidé aussi de faire procéder au lever topographique du territoire et un nouveau règlement minier va être publié tout de suite dans le but de donner toutes les facilités à l'exercice de cette industrie.

———————

Compagnie de Mozambique
(*Le Capitaliste*, 20 avril 1911)

La Mozambique se traite à 31,25. MM. Villaca, administrateur général de la Compagnie ; Thomas Gilmour, délégué du comité anglais, et William Seyrig, délégué du comité parisien viennent de s'embarquer pour Beira, où ils doivent passer plusieurs mois sur le territoire de la Compagnie.

Ils ont pour mission d'étudier et de prendre immédiatement toutes les mesures pour activer et étendre le développement des affaires de la Compagnie.

———————

COMPAGNIE DE MOZAMBIQUE
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 9 octobre 1911)

Les bénéfices réalisés par la Compagnie de Mozambique au cours de l'exercice 1910 se sont élevés à £ 120.000 environ. Le conseil d'administration a décidé la distribution d'un dividende de 5 % ou 1 sh. par action, alors qu'il n'avait rien été réparti l'an dernier. Une somme de £ 25.000 environ a été affectée aux réserves. En outre, le montant de £ 17.000 de la prime sur l'émission des actions nouvelles a été porté à une réserve spéciale. Enfin, on prête au conseil le projet d'amortir un nombre important d'actions.

La construction d'un chemin de fer entre Beira et la Zambésie pour relier le nord de la colonie avec le territoire anglais a été décidée.

———————

COMPAGNIE DE MOZAMBIQUE
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 17 octobre 1911)

Les bénéfices de la Compagnie de Mozambique ont atteint en 1910 £ 128.008. Une somme de £ 23.921 a été affectée au compte « dépréciations » et le bénéfice net ressort à £ 104.654. Sur ce montant, £ 49.563 représentent un bénéfice spécial provenant de la vente des actions du Beira Railway ; le bénéfice obtenu des autres sources a été de £ 55.091. Les recettes de la Compagnie en Europe en 1910 ont été de £ 16.118 supérieures de £ 13.471 à celle de 1909. La Compagnie possédait au 31 décembre 1910 une somme totale en Europe et en Afrique de £ 119.476 en espèces et en valeurs facilement réalisables. Nous avons déjà signalé que le conseil propose de distribuer un dividende de 5 % sur les actions.

———————

COMPAGNIE DE MOZAMBIQUE
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 1er décembre 1911)

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Compagnie de Mozambique s'est tenue le 28 novembre.

Nous avons déjà relaté que les recettes de l'exercice 1910 sont en nouvelle et importante progression ; elles atteignent 5.185.529 contre 4.287.294 en 1900 et 3.598.288 en 1908.

Les bénéfices se sont élevés en 1910 à 3 millions 22 375 fr. contre 716.630 fr. en 1909. Le dividende a été fixé à 5 %, soit 1 fr. 25 brut par action, qui sera payé à partir du 15 décembre aux 1.216.666 actions composant le capital social.

Dans les deux dernières années, la production du sucre a passé de 25.000 à 50.000 tonnes ; les exportations de caoutchouc, de 19.760 kg, en 1907, atteignaient 52.536 kg en 1909 et 60.770 kg en 1910. Le maïs s'exporte déjà en Europe, et l'on attend un intense développement de la culture du tabac et du coton, au fur et à mesure que s'établiront et se perfectionneront les moyens de communication.

Enfin, on vient d'annoncer qu'une société au capital de £ 250.000 s'était constituée sous les auspices de l'Union Parisienne, de l'Association minière et de la maison Léopold Hirsch de Londres. Cette société, dénommée Andrada Mines*, fonctionne déjà et les rapports des ingénieurs envoyés sur les gisements donnent toute satisfaction. C'est là une source de bénéfices supplémentaires pour la Compagnie, tant par les actions d'apport qu'elle a reçues de l'Andrada Mines que par les impôts divers auxquels la nouvelle exploitation va donner lieu. L'exemple de cette première affaire minière sera, du reste, certainement suivi.

———————

Annuaire Desfossés, 1912, p. 841 :

Compagnie de Mozambique :

Conseil d'administration : C.-F. dos Santos Silva, A.-J. da Cunha, de Carnaxide, L.-A. da S. Monteiro, C. Roma du Bocage, E. Madeiro Pinto, A.-E. Villaca, N. de Freitas Queriol.

Comité de Paris : T. Mante, J. du Breuil de Saint-Germain, W. Seyrig, J.-A. White.

Comité de Londres : A. Sharpe, M. W. Elphinstone, L. Oury, T. H. Gilmour.

———————

COMPAGNIE DE MOZAMBIQUE
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 12 janvier 1912)

Ainsi que nous avons eu l'occasion de le mentionner déjà, l'exercice 1910 a marqué, pour la Compagnie de Mozambique, l'entrée de l'exploitation dans la période

véritablement productive. On sait qu'un dividende de 5 % par action de £ 1 a pu être déclaré. Ce dividende a été distribué libre de l'impôt sur le revenu dû au Trésor portugais. De plus, le capital social étant en or, le dividende a été payé eu or également ou en son équivalent en reis. Le taux du change, conformément au précédent établi en 1908, a été celui du jour du vote, soit le 28 novembre 1911, et le paiement a commencé le 15 décembre suivant.

Les recettes de l'exercice 1910, comprenant pour l'Afrique, les droits, douanes, impôts, les loyers, le produit d'exploitations agricoles et de l'élevage, se sont élevés à 5.381.000 contre 4 millions 388.000 fr. précédemment, soit une augmentation de 1.000.000 de francs en chiffres ronds. En Europe, les recettes ordinaires comprenant les intérêts, les charges, etc., ont également progressé de façon notable passant de 66.169 37 à 102.960 63. En outre, la Compagnie a réalisé un profit extraordinaire de 1.239.082 18 sur la vente de 55.540 actions Beira Railways que le Conseil a jugé opportun de réaliser.

Dans ces conditions, après amortissement de dépréciations pour 100.000 fr. environ, les bénéfices nets s'établissent à 2.616,363 97 contre 189.193 62 précédemment, soit une augmentation de 2.427.000 fr. Voici, au surplus, comment se comparent les résultats généraux des deux derniers exercices :

	1909	1910
CHARGES		
• Afrique		
Dépenses d'adm. et d'expl.	3.080.909 40	3.297.738 51
Domaine Cherinda	133.699 96	—
Domaine Zindoga	67.747 46	26.681 63
Dépréc. faites en Afrique	108.641 75	144.526 27
Dépréc. proposées en Europe	517.164 95	454.314 77
• Europe		
Frais génér. et d'admin.	354.476 42	480 776 10
Amortissements	2.656 72	2.888 38
	4.265.296 66	4.406.925 66
PRODUITS		
• Afrique		
Douanes, droits, impôts, loyers	3 835.992 57	4.494.202 63
Exploit, culture, élevage	451.301 67	691.326 13
Valorisations	101.026 67	195 718 06
• Europe		
Intérêts, changes	66.169 37	402 960 63

Vente act. Beira Railways	—	1.239.082 18
Total des produits	4.454.490 28	7.023.289 63
Rappel des charges	4.265.296 66	4.406.925 66
Bénéfices nets	189.193 62	2.616.363 97

Des déclarations faites à l'assemblée du 28 novembre dernier, il y a lieu de retenir, en ce qui concerne l'avenir de la Société, plusieurs points intéressants.

Les trois éléments fondamentaux dont la Compagnie s'occupe surtout et auxquels elle doit ses recettes, sont l'agriculture, les mines et le port de Beira.

L'agriculture parce qu'il serait difficile de trouver en aucun pays, même dans l'Afrique du Sud, un sol ayant autant de valeur agricole que le territoire portugais administre par la Compagnie : tous les genres de culture peuvent s'y exercer, ce qu'on ne pourrait pas dire de la majorité des régions sud-africaines ; le pays est arrosé en tous sens par de nombreux cours d'eau.On ne saurait fixer dès maintenant, malgré tout le travail déjà exécuté, le nombre de cultures capables de devenir rémunératrices sur les terres de la Compagnie ; mais l'on peut déjà citer celle de la canne à sucre. Il existe une entreprise sucrière de grande valeur, de même que dans le pays si fertile de Buzi qui est capable de produire annuellement 10.600 tonnes de sucre, non compris la fabrique exploitée par l'Empreza assucareira de Buzi. L'avenir de cette industrie parît donc assuré.

Pour le maïs, le port de Beïra passe maintenant pour un des principaux ports d'exportation de cette céréale dans l'Afrique du Sud. La culture du tabac continue de mériter toute l'attention : il y a dans les territoires de Manica et de Sofala des régions parfaitement propres à une exploitation rémunératrice du tabac. Le caoutchouc, on le sait, est pour la Compagnie une importante source de recettes: il en a été produit 60 tonnes en 1910, et le prix de vente s'en est élevé à 17 mark le kilogramme. C'est du caoutchouc sauvage tiré des forêts de landolphia, mais on procède à des essais de culture en grand de ceara, et ces essais ont été couronnés de succès.

En matière de culture de coton, le programme de la Compagnie est de caractère général : elle n'entend pas exploiter pour son propre compte, sauf dans des cas tout à fait spéciaux, mais donner son assistance à toutes les entreprises et à tous les particuliers voulant mettre en œuvre leur énergie et leurs capitaux sur son territoire : elle les renseigne, leur facilite l'acquisition des meilleures semences, établit à leur profit des champs d'expérience, et même importe des machines agricoles pour les leur livrer à des prix modérés. La Compagnie a commencé à cultiver elle-même, non dans un but commercial, mais plutôt pour offrir un exemple.

Elle a même cru pouvoir intéresser les indigènes à ce genre de culture ; elle leur a distribué des semences, leur a fait donner par ses fonctionnaires toutes les indications nécessaires et leur a acheté tout le coton qu'ils lui offraient à un prix minimum fixé. Aussi les indigènes se sont-ils appliqués à une exploitation certainement avantageuse ; ils ont pris l'habitude du travail et cherché à perfectionner leurs méthodes. Des résultats appréciables ont été atteints de la sorte ; dans plusieurs régions, la culture a pris de l'extension.

Un actionnaire a émis l'avis que la Compagnie devrait ajouter à ce qu'elle a déjà fait, en allouant des primes qui permettraient aux indigènes de réduire leurs dépenses en proportion de l'ampleur qu'ils donneraient à leur culture.

*

* *

Le rapport et les comptes ont été approuvés à l'unanimité: ainsi que les résolutions en vertu desquelles 5 % du bénéfice net sont mis à la réserve, 5 % partagés entre le conseil d'administration et le conseil de surveillance et un dividende de 5 % est réparti aux actionnaires dans les conditions ci-dessus indiquées.

———————

COMPAGNIE DE MOZAMBIQUE
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 14 mars 1912)

La Compagnie de Mozambique annonce que les statistiques, au 31 décembre 1911, du Département du Commerce et des Industries de l'Union sud-africaine font ressortir les progrès du port de Beira. Les importations par Beira, pendant la période échue le 31 décembre 1911, se sont élevées à £ 1.506.592 contre £ 1.171.280 pendant la période correspondante antérieure, soit une augmentation de 28,6 % contre 10,2 % via Le Cap. Les exportations correspondantes se sont élevées à £ 317.744 contre £ 245.922, en augmentation de 11,1 %, contre 7,4 % via Le Cap.

———————

COMPAGNIE DE MOZAMBIQUE

———————

Société anonyme à responsabilité limitée
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 30 septembre 1912)

L'assemblée générale ordinaire de la Compagnie est convoquée pour le 31 octobre prochain, à midi, au siège de la Compagnie, à Lisbonne, rua do Alecrim, n° 45, afin d'accomplir les prescriptions de l'article 48 des statuts.

Les actions au porteur seront déposées jusqu'au 11 octobre, avant 4 heures du soir, au siège de la Compagnie, à Lisbonne, rua do Alecrim, n° 45 ; en France, au siège du comité, 17, boulevard Haussmann, Paris, ou au Comptoir national d'escompte de Paris, à Paris, et dans toutes ses succursales en province ; et à Londres, au siège du comité, Austin-Friars, 13.

Le conseil d'administration, usant de la faculté que lui accorde l'article 50 des statuts, relativement à la forme de la délégation des pouvoirs des actionnaires absents, a décidé que l'on admettrait tous les pouvoirs renfermant les noms du mandataire et du mandant et l'indication de l'assemblée ou des assemblées auxquelles ces pouvoirs sont destinés.

Quand ces pouvoirs proviendront de l'étranger, la signature du mandant sera légalisée par le consul du Portugal, ou, quand celui-ci ne pourra pas faire cette légalisation directement, la signature sera reconnue par un notaire, commissaire de police, maire ou autre fonctionnaire compétent. dont la signature sera légalisée par le consul du Portugal.

Lisbonne, le 30 septembre 1912.

Le président du conseil d'administration,
Carlos Ferreira dos Santos Silva.

———————————

Oceana Consolidated Company
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 12 novembre 1912)

……

Compagnie de Mozambique. — Des arrangements ont été pratiquement conclus en vue de la construction d'un chemin de fer allant de Beira à Zambèze. Une concession a été accordée à un groupe financier puissant par la Compagnie de Mozambique sous réserve d'approbation du Gouvernement portugais. La Compagnie de Mozambique accorde sa garantie d'intérêt sur le capital requis pour la construction de la ligne. Les arrangements simultanés sont également en cours pour la construction d'un chemin de fer destiné à relier le chemin de fer de Shiré Highland à la rive Nord du Zambèze, à l'opposé du terminus de la ligne partant de Beira. Le Gouvernement britannique a donné sa garantie d'intérêt sur le capital requis pour la construction de ce tronçon pendant une période de dix ans. On se propose de prolonger, plus tard, le chemin de fer de Shiré Highlands jusqu'à l'extrémité sud du lac Nyassa. La Compagnie de Mozambique a déclaré un dividende de 5 % pour l'année financière 1911.

COMPAGNIE DE MOZAMBIQUE
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 17 janvier 1913)

La baisse des prix et le ralentissement de la production du caoutchouc, qui a continué d'être le produit le plus important des exploitations de la Compagnie de Mozambique, sont les causes principales de la diminution des bénéfices accusés par les comptes de l'exercice 1911 comparativement à l'exercice précédent. Ainsi que nous l'avons déjà indiqué succinctement, les opérations de la Compagnie en Europe et en Afrique pendant l'année dernière, lui ont laissé un solde créditeur de £ 55.736 ; après dotation des amortissements et rectifications d'inventaires, le bénéfice net est de £ 35.314, en diminution de £ 69.210 relativement à l'année précédente.

Il ne faut pas oublier qu'en 1910, la vente des actions du chemin de fer de Beira a donné un bénéfice extraordinaire de £ 49.563 ; si l'on fait abstraction de cette somme, les bénéfices de 1910 ne l'emportent plus que de £ 19.686. Cette diminution des bénéfices, comme nous venons de l'indiquer, s'explique non par aucun affaiblissement grave des recettes administratives en 1911, mais surtout par les résultats moins favorables dus à la récolte et à la vente du caoutchouc. En 1910, la récolte du caoutchouc a donné un bénéfice de £ 23.911 ; la quantité recueillie ayant été un peu moins forte et les prix de vente ayant très sensiblement baissé, le bénéfice de 1911 n'a été que de £ 10.315, en diminution de £ 13.596, mais presque toutes les sources de recettes accusent un accroissement en 1911.

En faisant état des bénéfices reportés de l'exercice précédent, le solde disponible atteint £ 68.311. L'assemblée tenue le 31 octobre dernier a décidé de distribuer comme l'an dernier un dividende de 5 %. Ce dividende est mis en paiement depuis le 15 courant.

L'ensemble des recettes en Afrique en 1911 a été de £ 216.453 contre £ 210.201. Les totaux bruts des recettes commerciales ont été inscrits aux comptes de 1911 pour obéir aux obligations de la nouvelle loi. Pour permettre une comparaison entre les deux exercices, le conseil a remplacé les chiffres bruts par les chiffres nets pour la récolte du caoutchouc, les exploitations et cultures diverses, les propriétés de Cherinda et de Zindoga, les troupeaux, tels qu'ils auraient figuré aux comptes si ceux de 1911 avaient été établis d'après les mêmes principes que ceux de 1910.

D'après ces principes, les recettes de 1911 se sont élevées à £ 201.491, en diminution apparente de £ 8.710 sur celles de 1910. Cette légère différence s'explique plus que suffisamment par le fléchissement des bénéfices sur le caoutchouc. Les recettes ordinaires en Europe ont été de £ 23.275, en augmentation de £ 7.157 sur celles de 1910. Pour la même période, les dépenses en Europe ont été de £ 21.034, en augmentation de £ 1.803, par suite principalement des frais de payement du dividende

dû à l'augmentation du droit de timbre payé en France, le nombre des actions de la Compagnie s'étant accru, et du coût de l'inspection spéciale des livres d'Afrique.

Le mouvement commercial du territoire confié à l'administration de la Société a accusé, de 1910 à 1911, une augmentation de 23.499.633.337 francs. En 1910, il avait déjà dépassé de 17 millions 181.955 fr. celui de l'année antérieure et celui-ci excédait déjà le maximum atteint en 1900 à l'époque de la guerre du Transvaal. Depuis quelques années, les progrès réalisés sont très appréciables. La valeur du commerce général, en 1911, a atteint presque le double de celle de 1908.

La diminution constatée dans les importations est plus apparente que réelle. Elle provient exclusivement du fait que, en 1911, la majeure partie des minerais bruts, provenant de la Rhodésie, ont été dédouanés par réexportation, tandis que les années précédentes, ils avaient fait l'objet de déclarations d'importation.

Le nombre de navires au long cours et de cabotage entrés dans le port pendant les deux dernières années a été de 459 en 1910 et 503 en 1911, d'un tonnage de 1.318.846 tonnes et 1.344.780 tonnes respectivement, ce qui représente une augmentation de 9,5 % en faveur de 1911. Quant au total de la cargaison transportée, l'augmentation a été de 23.210 tonnes ou 23 %.

Les marchandises produites dans le territoire qui figurent en tête dans l'exportation ont été le sucre, le caoutchouc, l'arachide, la cire, le maïs et l'écorce de palétuviers.

Le mouvement des passagers a augmenté également, le chiffre des entrées ayant été de 3.735 et celui des sorties 2.783.

Les dépenses pour la réparation et l'entretien des immeubles de la Compagnie se sont élevées l'année dernière à 174.997 07 et ont été effectuées presque entièrement à Beira et à Manica.

Le crépissage et l'élévation du mur de défense de Beira, ainsi que l'enrochement extérieur de ce mur, ont été continués. On a poursuivi également la construction du plan incliné, le pont de service ayant été achevé sur une longueur de 100 mètres.

Plusieurs aqueducs ont été construits en 1911 sur les routes de la région minière, 14 ponts ont été montés sur différents cours d'eau de la circonscription de Sena.

La Compagnie se préoccupe de l'amélioration des conditions générales de l'agriculture qui reste une des principales industries de la colonie. C'est ainsi qu'elle s'est engagée à régler la fourniture de main-d'œuvre à tous les agriculteurs modestes ou aisés, encore qu'il en résultât pour elle d'importantes immobilisations de capitaux. Elle a fait l'acquisition des machines nécessaires pour la culture, dont les agriculteurs profitent par la location qui leur en est faite à des prix modiques.

Elle a fourni gratuitement aux agriculteurs des grains pour les cultures expérimentales, et leur a vendu au prix de revient les graines qu'ils ont réquisitionnées pour des cultures intensives.

En ce qui concerne l'exploitation du caoutchouc, sur la cueillette de 1910, 2.143 kg. 15 ont été vendus pendant l'exercice sous revue ; sur celle de 1911, 43.622 kg. 100 ont été placés sur le marché de Hambourg en 1911, et 4.076 kg. 200 en 1912.Les envois de 1911 ont atteint par conséquent 47.748 kg. 300, soit 13.021 kg. 700 de moins que l'année précédente. Ces envois ont obtenu des prix variant entre marks 8 75 et marks 9 30 par kg.

La Compagnie a continué à exploiter en 1911, pour les vendre ou les utiliser dans ses propres services, le coton, le maïs, le coprah, le mafouraire, le brai, le bois à brûler, le sel et le poisson des installations fixes de pêche de Cheringoma, Chiloane Sofala et Goduro.

La richesse en bétail des particuliers a augmenté d'une façon sensible. Au 31 décembre 1910, elle était évaluée à 109.379 têtes ; à la même date de 1911, elle atteignait déjà 117.334, en augmentation de plus de 7 %.

Quatre faits principaux caractérisent les conditions de l'industrie minière dans le territoire de la Compagnie, en Afrique, pendant l'année 1911. Ce sont, l'adoption du

nouveau règlement minier, la publication d'un journal trimestriel de mines, en portugais et en anglais, la reconnaissance géologique du territoire et l'acquisition d'une batterie pour être louée aux petits mineurs.

Les résultats de l'industrie minière, en 1911, ont été sensiblement inférieurs à ceux des années précédentes, principalement à ceux de 1910. Le nombre de nouveaux claims démarqués, ainsi que le nombre des licences de prospection ont également été moindres.Cela a été dû, en grande partie, à la mine de cuivre Edmundian qui a suspendu ses travaux en octobre 1910 et à la mine d'or Bragança Richmond qui a cessé de produire depuis le 20 mars 1911. Toutefois, on doit signaler la constitution de la nouvelle Compagnie Andrada Mines Ltd qui a pris à son compte les claims de la Mozambique Mines Ltd.

Le conseil d'administration fournit, dans son rapport, les renseignements suivants sur les principales entreprises agricoles et industrielles qui, exploitant les concessions de la Compagnie de Mozambique, ont le plus contribué, en 1911, au développement de son territoire.

La Sena Sugar, outre ses plantations de canne à sucre et ses sucreries de Villa Fontes et de Marromeu, administre aussi actuellement les prazos de la Compagnie du Luabo et se consacre au commerce à Villa Fontes. Le sucre fabriqué par cette société s'est élevé à 14.411 tonnes.

La Rhodesia Cotton Cy, établie sur des terrains qu'elle a loué au chemin de fer, a grandement développé ses travaux agricoles. Les cultures qu'elle a réalisées ont été principalement celles du maïs, de la canne à sucre, du colon et de l'arachide.

La Compagnie coloniale du Ruzi, qui a déjà distribué son second dividende, a obtenu 1.687 tonnes de sucre par l'intermédiaire de l'Empreza Açucareira ; elle a fabriqué 11.233 litres d'eau de vie. Elle a étendu ses plantations de canne à sucre et a amélioré ses installations.

La Beira Rubber and Sugar Estate Ltd a cultivé la canne à sucre, le sisal et le caoutchouc, et dans sa fabrique de sucre, une des plus im portantes du territoire, elle a produit 3.087 tonnes.

*
* *

La situation financière de la Société qui se dégage du dernier bilan est satisfaisante. Au 31 décembre 1911, la Compagnie disposait en Europe, y compris le numéraire en caisse, les sommes servant à effectuer des transactions, les dépôts en banque et les bons du Trésor, de £ 384.760 ; en Afrique, de £ 43.576 en caisse et chez les banquiers ; ce qui faisait un total réalisable de £ 428.336.

Pendant l'exercice écoulé, une nouvelle émission d'actions a eu lieu, avec une prime qui, les frais d'émission déduits, s'est élevée à £ 5.272, qui a été portée à la réserve spéciale.

Après approbation des comptes, l'assemblée a réélu MM. du Bocage, A.-E. Villaca, G.-F. dos Santos Silva et N. de Freitas Queriol, administrateurs sortants.

Annuaire Desfossés, 1914, p. 902 :

Compagnie de Mozambique :

Conseil d'administration : C.-F. dos Santos Silva, A.-J. da Cunha, de Carnaxide, J.A.A. Pedros, M. de Sousa, C. Roma du Bocage, A. Continho, A.-E. Villaca, N. de Freitas Queriol, J.-A. White.

Comité de Paris : T. Mante, J. du Breuil de Saint-Germain, de Frondeville, J.-A. White.

Comité de Londres : A. Sharpe, M. W. Elphinstone, L. Oury, T. H. Gilmour.

COMPAGNIE DE MOZAMBIQUE
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 11 mai 1914)

Le ministre des colonies vient d'approuver l'avis du conseil colonial concernant quelques modifications au règlement minier de la Compagnie de Mozambique.

COMPAGNIE DE MOZAMBIQUE
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 29 juin 1914)

On annonce que les bénéfices de la Compagnie de Mozambique en 1913 ont atteint 1.200.000 fr. environ, contre 1.078.220 fr. 50 en 1912. Après adjonction du solde reporté des précédents exercices, le bénéfice disponible ressortira à 1.650.000 fr. en chiffre rond, contre 1.169.936 97, pour le précédent exercice. Rappelons que l'an dernier, il n'avait été réparti aucun dividende, une grande partie des bénéfices ayant été affectée aux amortissements.

COMPAGNIE DE MOZAMBIQUE
Société anonyme à responsabilité limitée
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 1er octobre 1915)

La Compagnie de Mozambique, société anonyme à responsabilité limitée, fait part à ses actionnaires que, en vertu du dispositif du décret no 910 du ministère des Colonies du 30 septembre de l'année dernière, publié au *Diaro do Govèrno*, no 185, 1re série, du 10 octobre et de l'arrêté ministériel no 264, du même ministère, du 4 décembre 1914, publié au *Diaro do Govèrno*, no 227, 1re série, de la même date, la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui devait apprécier les actes des gérances de la susdite Compagnie concernant les années 1913 et 1914, est ajournée jusqu'à résolution ultérieure.

Lisbonne, 50 septembre 1915.

Le président du conseil d'administration,
(S) Carlos Ferreira dos Santos Silva.

COMPAGNIE DE MOZAMBIQUE
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 11 septembre 1916)

Les comptes de la Compagnie, de Mozambique qui viennent d'être publiés se rapportent à une période qui couvre les exercices 1913 et 1914. Le premier de ces exercices se solde par un excédent de recettes de £ 49.756 ; celui réalisé pour l'année 1914 ressort à £ 32 969 seulement par suite de la diminution du rendement des droits de transit.

COMPAGNIE DE MOZAMBIQUE

(*Cote de la Bourse et de la banque*, 18 octobre 1916)

Le rapport du conseil de la Compagnie de Mozambique pour l'exercice 1915, qui vient de nous parvenir, fait ressortir que les bénéfices provenant de l'exploitation en Afrique se sont élevés, après rectification, à 601.977 fr. 66 contre 869.811 fr. 56 pour 1914. Par contre, les résultats accusés par les établissements d'Europe se soldent par une perte de 11.442 fr. 05 en sensible amélioration sur celle du précédent exercice qui atteignait 175.571 fr. 62.

Finalement, le solde créditeur du compte de Profits et pertes se chiffre par 590.535 fr. 61 contre 691.269 fr. 94.

À cette somme, il convient d'ajouter les bénéfices reportés des exercices antérieurs, rectification faite, soit 739.766 fr. 98, ce qui donne un bénéfice disponible de 1.330.302 fr. 59.

Le conseil proposera à l'assemblée convoquée pour le 31 courant de prélever 197.187 81 pour réserves diverses et de consacrer l'intégralité du solde non réparti, soit 1.133.114 78 à renforcer le compte de fonds de réserve spécial.

Annuaire Desfossés, 1917, p. 822-823 :

Compagnie de Mozambique :

Conseil d'administration : MM. C.-F. dos Santos Silva, A.-J. da Cunha, de Carnaxide, J.-A.-A. Pedros, B. de Sousa, C. Roma du Bocage, M. E. Correia, N. de Freitas Queriol.

Comité de Paris : MM. T. Mante, de Séguier [17], D. Zafiropoulo, J.-A. White.

Comité de Londres : MM. A. Sharpe, M. W. Elphinstone, L. Oury, J.-A. White.

COMPAGNIE DE MOZAMBIQUE
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 18 décembre 1917)

Les comptes de l'exercice 1916 de la Compagnie de Mozambique, qui seront soumis à l'assemblée du 31 courant, font ressortir que les bénéfices provenant de l'exploitation en Afrique se sont élevés à 1.259.555 61, contre 601.977 66 en 1915. Les résultats accusés par les établissements d'Europe se soldent par une perte de 70.946 49, contre un déficit de 11.442 05. Le solde créditeur du compte de Profits et Pertes ressort ainsi à 1.188.609 12 au lieu de 590.535 61 précédemment.

Ce solde recevra l'affectation suivante : part de l'État, 29.715 23 ; au fonds de réserve, 61.715 78 ; amortissements divers, 176.118 55 ; au fonds de réserve spéciale, 921.029 56.

Découverte d'étain au Mozambique
(*La Journée industrielle*, 12 novembre 1918)

Londres, 9 novembre. — La Compagnie de Mozambique annonce la découverte sur son territoire d'une mine d'étain importante.

---

[17] *Joseph* Pierre Arthur de Séguier (Paris VII^e^, 19 janvier 1872-Paris XVI^e^, 18 oct. 1940) : polytechnicien, administrateur de sociétés, dont le Pekin Syndicate (190-1924). Voir encadré.

(*Cote de la Bourse et de la banque*, 30 septembre 1919)

Compagnie de Mozambique. — Cette Compagnie a cédé à la Manica Tin des droits miniers dans le district de Chimoio, sur une superficie de 300 milles carrés.

———————————————

Compagnie de Mozambique

(*Le Courrier colonial*, 4 juillet 1919)

Les recettes douanières du Port de Beira pendant le mois d'avril dernier ont été de 6.918 liv. st. au lieu de 7 262 liv. st. pendant le mois correspondant de 1918 et les droits de transit de 1.017 liv st. pour avril dernier contre 1 720 liv. al. pour 1e même mois de 1918.

———————————————

MOZAMBIQUE

(*L'Information financière, économique et politique*, 22 avril 1920)

LE CHEMIN DE FER DU TRANS-ZAMBÈZE. — Nous parlions récemment des avantage qu'apporterait à la Compagnie de Mozambique la construction du chemin de fer du Trans-Zambèze. Les négociations relatives à cette affaire, disent les journaux de Lisbonne, sont aujourd'hui terminées et la construction de la ligne va commencer sans retard. Le capital de la Société qui a été constituée dans ce but est de 60.000 liv. st. Celle-ci pourra émettre jusqu'à 1.200 000 livres sterling en obligations 6 %, garantie pendant 35 ans par le gouvernement de la British Nyassaland.

Le conseil d'administration comprend MM. Libert Oury, président ; Nuno de Fretias Queriol, directeur gérant ; Moentstuart Elphoton, directeur, représentant la Compagnie de Mozambique ; Norman Dickson , T. L. Gilmour, directeur du chemin de fer de l'Afrique centrale ; lord Selborne, lord Middleton et un représentant du gouvernement du Nyassaland.

———————————————

(*L'Information financière, économique et politique*, 5 août 1920)

MOZAMBIQUE. — De Londres, 4 août, à l'« Information » (téléphone). — Voici quelques extraits du rapport du directeur pour 1919 : De nouveaux terrains agricoles ont été développés l'année dernière, Il est cependant impossible d'indiquer la surface de terres cultivées cette année et de la comparer avec celle de l'année dernière (1918), car on n'a pas encore reçu les états annuels de tous les districts.

On peut s'attendre à une nouvelle augmentation en 1920, car un grand nombre de nouvelles concessions ont été accordées durant 199 La superficie approximative concédée sous bail provisoire (arrendament) est de 100.285 hectares, situés principalement dans les districts de Malica, Thimoio, Neves-Ferreira, Buzi et Copuro, les trois premiers étant les principaux districts de fermage. Plus de la moitié de la superficie totale des nouvelles concessions accordées sont dans la région Thimoio. Ces superficies concédées devraient, si on observe les règlements des concessions territoriales, donner une augmentation d'au moins 6.000 hectares dans la superficie cultivée, durant les deux prochaines années.

Les essais de culture furent limités à un ou deux produits, notamment le tabac de Virginie, cultivé dans la région de Thimoio et également dans celle de Malica. De

bonnes récoltes y furent obtenues, avec un rendement moyen de 650 kg par hectare. Le tabac turc fut cultivé dans le district de Muda et une récolte moderne de 300 kg par hectare fut obtenue. Ce. sont de belles récoltes moyennes et le tabac devrait réussir aussi bien dans ce territoire que dans celui du Nyassaland. Plusieurs autres plantations expérimentales sont faites par les fermiers dans les diverses régions ; on en suivra attentivement les progrès.

Des graines de coton furent achetées par le Ministère en décembre, pour les fermiers de l'État de Thimoio Neves-Ferreira et Buzi, mais aucun ensemencement ne fut fait avant la fin dudit mois.

La récolte du maïs, en 1919, constitue un record, son total s'étant élevé à 277.810 sacs, chiffre dépassant le record précédent obtenu en 1917 (210.000 sacs). Les prix furent satisfaisants, ayant varié de 12 sh, 6 pendant la première période de l'année, à 16 sh. 6 d, à la fin de 1919.

D'après les douanes, la valeur de la quantité de sucre exposée pendant l'année courante s'élève à 465.369 livres. en augmentation de 212.521 liv. sur celle de l'année précédente.

Le sucre est l'un de nos plus importants produits. Il y a trois grandes compagnies sucrières sur le territoire : une sur le fleuve Zambèze et deux sur la rivière Buzi. Il est probable que d'autres compagnies seront créées dans un avenir prochain, car on a sollicité plusieurs importantes concessions de terrains convenant à la production du sucre. Une compagnie a pris possession d'une propriété de plusieurs milliers d'hectares avec l'intention d'y planter du sucre de canne. La superficie actuellement cultivée par les trois compagnies exploitantes atteint déjà 6.721 hectares, en augmentation de 1.375 hectares sur celle de l'année précédente. La quantité de sucre produite fut de 24.205 tonnes de mille kg, contre 11.581 tonnes en 1918, Il faut tenir compte du fait que 1918 fut une année d'inondations des rivières Zambèze et Buzi.

Le café pousse en petites quantités dans presque chaque ferme de la région de Malica et dans de nombreuses fermes de celle de Thimoio.

La plupart des arbres les plus âgés (environ 3 ans) produisent un café de très bonne qualité, souvent utilisé pour la consommation intérieure. Il y a cinq plantations de café dans la région de Malica et dans un certain nombre de fermes de la région de Thimoio. Le nombre total d'arbres sur ces plantations est approximativement de 30.000. de différents âges.

La majorité n'a pas encore atteint la période de production ; l'année dernière, aucune plantation n'a été faite. On espère donner de l'extension à ces plantations en 1920. L'irrigation a été employée sur certaines petites plantations. La quantité de café exportée pendant l'année s'éleva à 412 kg, qui allèrent en France. Rien ne fut exporté l'année précédente.

Une petite quantité de riz a été récoltée l'année dernière. Il est à regretter que cette récolte ne pousse pas en quantités beaucoup plus grandes sur ce territoire, car il y a dans presque chaque ferme des terrains où le riz pousse dans de bonnes conditions.

La production de coprah n'est pas considérable, mais elle montre une amélioration sur les deux années précédentes, le total en étant exporté en France et surtout en Angleterre.

Une certaine quantité de blé a été cultivée, mais sur une très petite échelle. La semence fut procurée par l'Inde (deux espèces) et par l'Australie (5 espèces). Elle fut distribuée à des fermiers choisis vers la fin de l'année pour semer comme récolte d'hiver en 1920.

Il y a plusieurs points du territoire où le blé pourrait être cultivé avec succès comme récolte d'hiver pour la consommation locale.

SUR LA CÔTE SUD-ORIENTALE D'AFRIQUE

LE PORT DE BEÏRA

(*La Dépêche coloniale*, 3 octobre 1920)

D’importants développements ont modifié radicalement le système d’établissement du port et du chemin de fer qui y aboutit

Nous apprenons par notre confrère sud-africain, le *Beïra News*, que les plans provisoirement adoptés, en 1915, à la suite d’une visite des directeurs de la Compagnie de Mozambique, MM. Nuno de Freitas, Queriol et Libert Oury, afin de coordonner plus étroitement les travaux du port avec ceux des chemins de fer de Beïra, Mashonaland et Rhodésia, viennent de recevoir l'autorisation définitive pour leur exécution.

Ces plans, qui ont pour objet de rendre le port de Beira un des plus modernes et des mieux outillés de la côte est-africaine, avaient été ajournés, pendant la guerre mondiale, vu la difficulté de se procurer des matériaux et de la main-d'œuvre. Il faut à présent se hâter, surtout depuis la création de la ligne du Transzambèze, pour terminer l'œuvre entreprise et faire en sorte que le port soit prêt en même temps que le railway du Beira-Nyassaland. Tous ces résultats doivent se produire synchroniquement.

Le continent noir est pauvre en ports. Celui de Beira constitue la seule entrée praticable qui existe de la mer au Centre-Sud-Africain. Situé au point de réunion d'une série de routes commerciales tracées entre le Limpopo et le lac Tanganika, il va acquérir, par le mouvement ascendant du trafic en Rhodésia et en Nyassaland, une importance incomparable.

Le plan adopté, sur les deux qui étaient à l’étude, est celui qui se prête le mieux à un achèvement rapide et à un service expéditif pour les importations comme pour les exportations. Nous regrettons de ne pouvoir en donner ici les très intéressants détails. Bornons-nous à constater qu'il répond d’une manière perfectionnée, par l’outillage et les agencements, à tous les besoins de chargement, de déchargement, de transport, etc., dans les conditions les meilleures pour l’économie de temps et d’argent.

Le commerce des grains, des minerais (notamment le cuivre, le chrome, l’amiante), du tabac, du thé, du coton, du sucre, des bois durs et autres produits du Nyassaland et de la Rhodésia du Nord-Est, trouvera là toutes facilités pour son développement. Et le contrôle du transit sera désormais effectué de façon à supprimer les réclamations auxquelles se livraient auparavant les agents commissionnaires.

L’organisation du port, pour les marchandises, sera donc parfaitement installée, et ne laissera rien à désirer. Il en sera de même pour les voyageurs avec leurs bagages. Au débarquement, ils pourront prendre, sans aucun retard, ni aucune incommodité, le chemin de fer pour la Rhodésia ou le Nyassaland, s'ils désirent y aller directement. Des lignes de tramways les conduiront de la douane dans toutes les parties de la ville.

Ces améliorations contribueront puissamment au progrès des relations économiques entre les vastes et riches régions que dessert le port de Beïra, et les pays d’outre-mer. L’essor de la civilisation et du commerce en profitera largement ; et le mouvement de ce port privilégié, déjà remarquable, augmentant dans de magnifiques proportions, atteindra, en peu de temps, le degré d'activité le plus prospère.

ÉCHOS

(*La Dépêche coloniale*, 14 novembre 1920)

M. Libert Oury, administrateur de plusieurs compagnies coloniales anglaises parmi lesquelles : la Compagnie de la Mozambique et le Transzambesia Railway, vient d'être nommé chevalier de l'ordre de la Couronne.

M. Libert Oury réside depuis de nombreuses années à Londres et s'y est fait une place très importante dans le monde colonial anglais tout en étant très écouté dans les cercles coloniaux et financiers.

Depuis qu'il s'occupe d'affaires coloniales, M. Libert Oury s'est spécialement chargé de mettre en valeur l'Est-Africain portugais et, comme l'a fort bien constaté S E. senior Joao Perry de Lind, gouverneur du territoire de la Compagnie de la Mozambique, lors de la cérémonie de piquetage d u Transzambezia Railway, à Dondo, le nom de M. Libert Oury et celui de M. Nuno Queriol, administrateur-directeur comme lui de diverses sociétés de l'Est-Africain portugais, devraient être gravés à jamais dans l'histoire de ce pays et dans la mémoire de ceux qui sont intéressés dans son développement, développement à la cause duquel ces deux coloniaux éminents ont consacré tant d'années de loyaux et splendides services.

Nous adressons à M. Libert Oury nos plus chaleureuses et nos plus sincères félicitations pour la distinction si méritée que vient de lui décerner le roi Albert.

———————————

Compagnie de Mozambique
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 3 février 1921)

L'assemblée générale ordinaire de la Compagnie de Mozambique est convoquée pour le 18 courant, au siège social, à Lisbonne.

Il résulte des comptes qui lui seront soumis que le total des recettes pour l'Afrique s'est élevé à 6.356.102 fr., en plus-value de 1.538.547 francs par rapport à ceux de l'exercice précédent. Pour l'Europe, les bénéfices sont de 1.023.181 francs contre 1.059.792.

Au total, la gérance de 1919 a produit un bénéfice net de 1.568.009 fr. contre 1.158.561 fr. Les bénéfices totaux, tels qu'ils figurent au bilan de 1918, se sont montés à 3.922.252; en ont été déduits les pourcentages et amortissements relatifs a 1917 et le dividende de 1917 et les pourcentages aux corps gérants, approuvés seulement en mars 1919 pour un total de 2.340.139 fr. Le solde, 1.182.112 fr., ajouté aux 1.568.009 fr. sus-mentionnés, forme un total de 3.150.121 fr. Il y a lieu d'en retrancher les pourcentages et amortissements de 1918, soit 147.373 fr., et ceux afférents à 1919, soit 587.791 fr., ensemble 1.035.164 fr.

D'où un solde disponible de 2.114.958 fr., dont le Conseil demandera le report à nouveau.

Au débit du compte à liquider dans le bilan d'Afrique, continuent à figurer les dépenses et la perte occasionnées par la révolte du Barué, ainsi que le solde des dépenses de guerre dont la Compagnie de Mozambique attend le règlement par l'État.

Les données que contient le rapport pour 1919 montrent que, dans son ensemble, le mouvement commercial continue à progresser, les petites diminutions de détail dans la réexportation et le cabotage étant plus que compensées par les augmentations sur l'importation, l'exportation et le transit, c'est-à-dire sur les opérations commerciales qui se rapportent le plus directement au développement du territoire de la Compagnie de Mozambique ou de celui de la Rhodésie auquel il donne accès à la mer.

En ce qui concerne, pour 1919, l'exploitation agricole et l'élevage, la demande de terrains est toujours intense ; les surfaces concédées par emphytéose se sont élevées à 8.244 hectares ; les locations temporaires, convertibles en emphytéoses, ont porté sur 99.058 hectares. L'élevage a été très prospère. Du côté des mines, la recrudescence d'activité qui s'est manifestée depuis deux ans se maintient.

Les disponibilités de la Compagnie, au 31 décembre 1919, étaient en Afrique de 2.558.923 fr., et, en Europe, de 6.979.353 fr., au total 9.538.276 francs qui représentent de solides ressources.

Les gérances financières de 1918 et 1919 s'expriment par les données suivantes :

	1918	1919
Recettes		
En Europe	1.296.236	1.808.045
En Afrique	1.817.536	6.356.102
	6.113.792	8.164.147
Dépenses :		
En Europe	743..803	779.193
En Afrique	1.662.431	5.175.873
	5.306.234	5.955.066

Laissant à part, l'augmentation de recettes en Europe, d'un caractère éventuel, on constate en Afrique un surcroît de dépenses de 513.443 fr. et une plus-value dans les recettes de 1.538.546 fr. Ce résultat est conforme aux considérations exposées par le conseil d'administration au sujet du développement économique du Territoire ; l'expansion se produit sans négliger la compression des dépenses; ainsi, la Compagnie a réalisé non seulement l'équilibre budgétaire mais un excédent de recettes qui, dans la gérance de 1919, fut de 1.628.852 fr. en Europe et de 1.180.229 fr. en Afrique, ensemble 2.209.081 fr. Le rapport de 1919 expose clairement ces résultats et l'apurement des bénéfices nets.

Après rectification des inventaires, dans lesquels ont été faits, dit le rapport du conseil de surveillance, les modifications nécessaires pour ramener les valeurs de l'actif à l'étalon-or, après déduction des pourcentages et amortissements de 1918 et 1919. Le solde, 2.114.958 fr. sera, comme nous le marquons plus haut report à nouveau.

En résumé, profondément troublée par les répercussions des évènements, la situation économique du Territoire de Mozambique est déjà redevenue normale, grâce à la prudente habileté des dirigeants de la Compagnie, et cela malgré des pertes accidentelles fort sensibles occasionnées par des inondations dévastatrices et l'agitation du Barué.

Pendant le cours de 1919 a été fondée le « Banco da Beïra », et l'on a complété le capital social par l'émission de 100.000 actions prises ferme par le Banco National Ullramarino. Tout le capital actions, soit £ 1 1/2 million, se trouve ainsi intégralement réalisé.

La prochaine assemblée aura à ratifier les nominations de deux nouveaux administrateurs par suite de vacances : MM. Vieira-Soares et le colonel Coelho. Elle statuera sur la réélection de MM. dos Santos Silva, de Souza, A. Sharpe, de Séguier et Zafiropoulo.

EXPLOITATIONS COLONIALES
Compagnie de Mozambique
(*La Journée industrielle*, 21 et 24 décembre 1921)

Les comptes de la gérance de 1920 seront soumis à l'assemblée ordinaire, convoquée pour le 3 janvier prochain. Ils ont été arrêtés au pair, soit 18 *centavos* par franc.

Les disponibilités de la compagnie, au 31 décembre 1920, étaient de 10 726.648 fr., dont 7.469.931 fr. en Europe et 3.256.717 fr. en Afrique. Les résultats de la gérance financière de 1920, en Afrique et en Europe, font ressortir un solde positif de 591.422 fr. 40.

Les recettes d'Afrique, comparativement à celles de l'année antérieure, accusent une augmentation Importante (1.362.327 fr.) Elles auraient été cependant beaucoup plus élevées sans cette circonstance que la Compagnie de Mozambique a été l'unique administration d'État qui n'ait pas élevé ses impôts et contributions durant la période de guerre mondiale. Cette situation, maintenue jusqu'ici contre la volonté du conseil, ne va pas se prolonger. Pendant l'année 1921, de nouveaux tarifs douaniers ont été votés et le régime de l'alcool modifié ; d'autres relèvements sont à l'ordre du jour.

En Europe, les recettes ont diminué de 1.113.422 francs.

Le compte de profite et pertes, après rectifications des inventaires accuse un bénéfice net de 392.743 fr., qui, ajouté au solde de 1919, se montant à 2.702.749 fr., forme un total de 3.095.492 francs.

Si l'on en déduit les pourcentages et amortissements de 1919 qui n'ont été votés qu'en 1921 et ceux que proposera le conseil à l'assemblée prochaine, le solde disponible, destiné à être reporté à nouveau, sera de 1 million 594.858 francs.

———————————

Compagnie de Mozambique
(GÉRANCE DE 1920)

———————————

Assemblée du 3 janvier 1922
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 8 janvier 1922)

Les chiffres ont été pris au pair, soit $ 18 par franc.

Traduit du portugais Messieurs, Nous avons l'honneur de soumettre à votre appréciation les comptes relatifs à l'année 1920.

PARTIE FINANCIÈRE

……

PARTIE ÉCONOMIQUE ET ADMINISTRATIVE

Aux données qui précèdent, relatives à la gérance financière de 1920. nous allons joindre, comme d'habitude, celles qui se rapportent au mouvement économique de notre Territoire et à l'administration que nous y exerçons par délégation de l'Etat.

Mouvement commercial. — Le tableau qui suit indique le mouvement commercial du Territoire en 1920, en le comparant à celui de l'année antérieure :

Valeurs en francs	1920	1919
Importation	41.371.100	21.887.677
Exportation	25.726.950	21.499.394
Réexportation	104.621.688	73.677.888

Transbordement	38.592.528	21.658.511
Transit	61.703.555	35.738.183
Cabotage	9.098.228	7.145.216
Totaux	281.117.009	181.606.869
En plus en 1920	99.510.200	

Ce tableau, mis en regard de ceux qui ont été publiés dans les rapports précédents, montre que la totalité du mouvement commercial du Territoire va toujours en augmentant. et que l'augmentation se manifeste sur une échelle progressive.

Ainsi, tandis que l'accroissement de 1919. sur 1918 n'a été que de 4 %, celui de 1920 sur 1919 s'est élevé à plus de 54 %.

On voit que toutes les opérations commerciales ont contribué à l'importante augmentation qui s'est produite l'année passée : c'est là une indication sûre du développement réel et effectif du Territoire qui nous a été confié et de la partie de la Rhodésie qui exporte ses produits et s'approvisionne à travers ce territoire.

Mouvement maritime. — En 1920, 396 navires au long cours et de grand cabotage (67 de plus qu'en 1919) jaugeant 855.906 tonneaux sont entrés dans le port de Beira. Ils y ont débarqué 92.718 tonnes de cargaison et 6.952 passagers, c'est-à-dire 44.136 tonnes de cargaison de plus [et] 2.840 passagers de moins que l'année antérieure

Le nombre de navires de la même espèce sortis l'année dernière s'est élevé à 393 (64 de plus qu'en 1919) jaugeant 848 539 tonnes. Ils reçurent à Beira 167.662 tonnes de cargaison et 5.819 passagers, soit 29.174 tonnes de plus de cargaison et 754 passagers de moins que l'année précédente.

Les produits du Territoire, d'origine végétale, qui tinrent la plus grande place dans l'exportation maritime furent, dans l'ordre décroissant de leurs valeurs globales, le sucre, le maïs, les produits forestiers, le coton et la farine de maïs.

Travaux publics. — Les travaux publics du Territoire ont continué à être exécutés sur une échelle modeste. Les travaux d'entretien et de réparation, pour lesquels on avait dépensé 189.294 fr. 88 en 1919, ont absorbé en 1920 270.636 fr. 27 répartis comme suit : 216.064 fr 77 à Beira ; 25.909 fr. 90 à Manica ; 7.782 fr. 44 à Chimoio ; 5.978 fr. 66 à Sena ; 14.900 fr. 50 dans les circonscriptions restantes.

En nouvelles constructions, on n'a employé l'année dernière que 214.652 fr. 22, dont 60.733 fr 16 pour la triangulation du Territoire ; 58.317 fr. 27 pour son réseau de routes — ouverture de nouveaux tronçons et construction de ponts ; — 54.730 fr. 03 pour différentes constructions pour le logement du personnel, magasins. approvisionnement d'eau, clôture, etc. ; 27.231 fr. 05 pour d'autres petits travaux, complément de la station radiotélégraphique, pont de débarquement à Bartolomeu-Dias, fonçage de puits et défense de la plage de la « Ponta Géa » ; et, finalement, 13.640 fr. 72 en. ouvrages pour l'assainissement d'agglomérations.

Exploitation agricole. — Pour montrer combien la demande de terrains pour l'exploitation agricole et l'élevage s'est intensifiée, il suffit de dire que, alors qu'à la fin de 1910 on avait concédé 98 862 hectares de terrain en location et 224.598 par emphytéose, à la fin de 1920, les susdites superficies se trouvaient portées, respectivement, à 543.170 hectares et 441.047 hectares.

Le maïs continue à être la culture prédominante dans le Territoire, et elle ne s'est pas encore arrêtée dans son mouvement ascensionnel. En effet, la récolte de 1919 ayant été de 25.005 tonnes, celle de 1920 a atteint 34.675 tonnes, ce qui représente un accroissement de près de 39 %. L'exportation de maïs en 1920 a dépassé un peu 23.360 tonnes. d'une valeur de 3.890.984 francs or. soit 155.635 livres sterling.

L’exportation de farine de maïs a diminué un ;-eu, elle a été. l'année dernière, de 655 tonnes valant 185.977 francs 77 or, soit 7.439 livres sterling. Le sucre est toujours le produit d’exportation le plus riche du Territoire. La production a atteint l’année dernière 25.819 tonnes. et l’exportation a été très peu inférieure i à celle de 1919, comme le montre le tableau suivant :

	Quantités	Valeurs.
	(en kg)	(En francs)
1920	22.812.765	11.526.672-77
1919	27.588.749	11.584.222

On voit s’accentuer, en 1920, la tendance pour l’exploitation d’autres produits du sol, tels que le riz, l’arachide, le haricot, le blé, les fruits, le coton et le sial, mais ce n’est que du coton que des quantités ont été exportées.

Élevage. — Le tableau qui suit cargaison le bétail existant dans au 31 décembre 1920 avec celui date de l’année antérieure [18] :

Désignation	Appartenant à la Com-pagnie de Mozambique	Appartenant à des particuliers	Totaux en 1920	Totaux en 1919	Différence en plus	Différence en moins
Ânes	35	316	351	288	63	—
Bovidés (*)	96	49.524	49.620	41.258	8.262	—
Chèvres	—	21.621	21.621	18.623	2.998	—
Chevaux	5	52	57	19	38	—
Moutons	—	4.704	4.704	4.063	641	—
Mulets	10	84	94	138	—	44
Porcs	—	6.535	6.535	6.635	—	100
Totaux	146	82.836	82.982	71.024	12.102	144
Différence en plus	11.958					

* Y compris 62 buffles en 1920 et 61 en 1919 appartenait à des particuliers.

Il n’y a pas dans le Territoire d’entité qui se consacre exclusivement à l’élevage de bovidés. Quelques agriculteurs, cependant, veillent avec le plus grand soin à l’augmentation de leurs troupeaux, et on en compte 14 qui possèdent déjà plus de 60 têtes. 9 de ces éleveurs sont portugais et l’un d’eux est une compagnie constituée en Angleterre avec des capitaux portugais. Pour juger de l’intérêt que l'on attache aujourd’hui dans le Territoire à cette branche d'exploitation, il suffit de dire que, tandis qu’en 1910 il n’y existait pas un seul bassin d’immersion, on en compte actuellement 68, dont 35 à Chimoio, 15 à Manica, 5 en Zambézie, 4 à Neves Ferreira, 2 au Govuro et 1 au Buzi.

---

[18] Les données relatives à 1919 qui modifient celles du rapport précédent, ont été extraites du tableau annexé au Bulletin de la Compagnie du Mozambique, nº 13, du 2 juillet 1921

La grande diminution qu'on remarque dans le nombre de bovidés de la Compagnie de Mozambique est due au transfert de ses troupeaux à la Mozambique Industrial and Commercial Company, Limited.

Mines — Le mouvement minier du territoire n'a pas été brillant l'année dernière. Malgré les indications de recrudescence signalées pendant les deux années antérieures, et en dépit d'une plus grande production d'or, la prescription se ralentit sensiblement et les mines en exploitation furent en petit nombre.

Voici les données statistiques qui établissent la comparaison avec l'année 1919 (en liv.) :

	1920
Valeur de l'or produit	40.031.1. 3
Valeur de l'argent produit	103.6.11
Total	40.134.8.2
	1919
Valeur de l'or produit	20.609.16. 2
Valeur de l'argent produit	56.15.11
Total	20.606.12.1

Différence en plus en 1920 : 19.467.16.1 livres, soit 94 %.

Licences et certificats délivrés par le Bureau des Mines :

	1920	1919
Licences pour prospecter	38	222
Autres licences	—	2
Certificats d'enregistrement et de transfert	4	35
Certificats d'inspection	13	14

Personnel employé dans les mines (moyenne mensuelle) :

	1920	1919
Européens	28	29
Asiatiques	4	3
Noirs	599	540

Les entreprises minières ont payé à ce personnel, durant l'année, 18.718 livres en piétements et salaires, d'après les informations qu'elles ont fournies à notre Bureau des Mines.

Le cuivre extrait de la mine Edmundian s'est élevé à. 132 tonnes 56, évaluées 15.500 livres ; et l'étain produit par les claires de la Manica Tin, Palbromur et Umtuchira a atteint 20 tonnes 871, d'une valeur présumée de 4.555 livres.

Services urbains. — Les recettes des services urbains à charge de la commission d'améliorations continuent à croître. Ayant été de 567.262 fr. 66 en 1919, elles montèrent à 748.120 fr. 33 en 1920, ce qui représente une augmentation de près de 32 %. Les sources de recette les plus importantes ont été les licences (215.282 fr. 44), l'impôt urbain (163.048 francs 72), et l'exploitation électrique (159.627 francs 33).

Les dépenses se sont élevées à 843.126 fr. 77, et le grand accroissement qu'elles accusent par rapport à l'année antérieure, soit 404.330 francs 72, s'explique parce que dans le susdit total figure une somme de 132.178 fr. 83, montant probable des pertes de l'établissement régulateur de prix, et une autre de 187.316 fr. 44, intérêts et amortissements de la dette de 375.000 francs envers le National Bank of South Africa. Ltd, laquelle se trouve ainsi réduite à 262.500 francs.

En inversions [*sic*] de capital, la commission d'améliorations n'a employé que 17.166 fr. 44, dont 13.215 fr. 83 en acquisition de matériel électrique et 3.950 fr. 61 en mobilier, ustensiles et outils.

Population. — Le tableau qui suit accuse un petit décroissent de la population du territoire d'environ 1 %, dû uniquement aux indigènes, et qui représente leur défense naturelle contre l'augmentation de la demande de bras pour le travail.

	1920	1919
Blancs	2.520	2.039
Asiatiques	708	908
Mulâtres	1.625	1.633
Noirs	250.180	253.362
	255.033	257.942
Différence en moins en 1920 : 2.909		

.

Entreprises sous-concessionnaires. — La « Companhia Colonial do Buzi » a acquis tout ce qui appartenait à l'ex « Inhanguvo Sugar Estates », en élevant ainsi sa capacité de production de sucre à 15.000 tonnes par an. Son activité productrice s'est traduite, en 1920, par les fabrications suivantes :

Sucre	6.273 tonnes.
Eau-de-vie	93.902 litres
Alcool pur et dénaturé	1.178 litres
Maïs	945 tonnes.
Farine de maïs	1.141 tonnes
Briques	136.908 tonnes
Carreaux céramiques	464.948 tonnes

La superficie cultivée en canne à sucre a atteint 2.630 hectares, et elle doit s'élever, pendant l'année en cours, à 3.358. Les plantations de maïs prennent également un grand développement.

La « Sena Sugar Factory. Ltd » a produit, l'année dernière, dans sa fabrique de Marrompu, 9 750 tonnes 206 de sucre, 9.796 tonnes 378 dans celle de Chengadeia ; en tout, 19.546 tonnes 584. Sa plus grande exportation a été pour l'Angleterre et le Portugal. Elle a atteint un total de 18 570 tonnes 638.

La « Mozambique Industrial et Commercial C°. Ltd » a poursuivi en toute régularité les services de la plantation de sisal, dont la superficie augmente progressivement d'année en année, et doit atteindre prochainement 2.000 hectares. Elle a continué également à se consacrer à l'exploitation du coton.

La production de sisal, en 1920. a été de 345 tonnes, et celle de coton en y comprenant celui acheté aux indigènes, de 1.030 tonnes.

La « Mozambique Trading and Plantation C°, Ltd » et la « Companhia Agricola da Reira » se consacrent principalement à l'exploitation de l'écorce de palétuvier, la première ayant extrait, pendant l'année, 3.019 tonnes de cet article, et la seconde 1.475. La « Companhia Agricola da Beira » a également cultivé le maïs, elle exploite une minoterie et est en train de monter une fabrique pour l'exploitation du tanin.

Nous mentionnerons encore, parmi les sociétés qui contribuent au développement agricole du territoire, la « Companhia do Govuro » et l' « Emprêsa Agricola da Ma-Machanga ».

Main-d'œuvre indigène. — Bureau du travail indigène a dû lutter contre les difficultés habituelles dues à la rareté relative des indigènes du Territoire et à la difficulté de les recruter au dehors, difficultés encore aggravées par la multiplication et le développement des entreprises et exploitations qui ne peuvent se passer de main-d'œuvre indigène pour leurs travaux.

En 1920, les travailleurs indigènes occupés dans le Territoire furent au nombre de 77.827, ils produisirent 8.443.838 journées, réparties entre les services de la Compagnie de Mozambique, des entreprises sucrières, de l'agriculture, des mines, et autres entités et services. Sur ces 77.827 indigènes, 27.184 furent recrutés par le Bureau du travail indigène, 11.254 par la Compagnie de Mozambique, et 8.910 par des entreprises particulières, et 30.479 se présentèrent volontairement.

Comparés à ceux de 1919, les chiffres qui précèdent montrent qu'il y a eu pendant l'année écoulée 2.778 indigènes de moins en service, et que, néanmoins il s'est produit une augmentation de 1.981.165 dans le nombre des journées fournies.

Conseil d'administration. — Il n'y a pas eu de modification dans la composition du conseil d'administration, depuis celles dont nous vous avons donné connaissance dans le rapport sur la gérance de 1919.

Le sort ayant désigné pendant les deux années antérieures MM les administrateurs élus qui devaient sortir, en conformité de l'article 24 des statuts, c'est maintenant le tour des administrateurs restants, soit MM. Me Augusto Luis Vieira Soares, Libert Oury, John Arthur White et Pierre Lefèvre-Vacquerie [19].

CONCLUSIONS

En terminant, nous avons l'honneur de vous proposer :

1° Que vous approuviez les comptes, bilan et les autres actes de la gérance 1920 ;

2° Que, en conformité de l'article 55 du no 1 de l'article 56 des statuts, 19.637 fr. soit 5 % de 392.743 fr. 74, bénéfice net de ladite gérance, soient appliqués au fonds réserve ;

---

[19] Pierre Lefèvre-Vacquerie (1863-1933) : vice-président de la Compagnie industrielle des pétroles. Voir encadré. Successeur à la Compagnie de Mozambique de Théodore Mante, ancien président de la Compagnie industrielle des pétroles.

3° Que, en conformité de l'article 55 et nº 2 de l'article 56 des statuts et du paragraphe 5 de l'article 12 de la charte organique du 17 mai 1897, 9.818 fr. 59, soit 2 1/2 % du susdit bénéfice net, soient versés à l'État :

4° Que du restant des bénéfices, on déduise 883.387 fr. 36 pour les amortissements indiqués dans la partie financière du rapport ;

5° Que le reliquat des bénéfices, d'un menant de 1.594.858 fr. 63, soit reporté à nouveau, et

6° Que vous nommiez les administrateurs pour remplir les vacances qui se sont produites.

Lisbonne, le 11 novembre 1921.

Pour le conseil d'administration,
Le Président,
Carlos Ferreira dos Santos Silva.

MOZAMBIQUE

(*Le Journal des débats*, 13 janvier 1922)

S'il est des capitalistes assez obstinés pour avoir conservé des actions Mozambique depuis l'origine de l'affaire, c'est-à-dire en 1888, voici tantôt 34 ans, ils doivent conserver de souvenir mémorable de quatre années fameuses : 1897, 1910, 1911 et 1917. Ces années-là, en effet, ils ont eu la rare occasion de détacher un coupon ; la valeur de ce coupon à tant d'années d'intervalle a été uniformément de 5 %, soit 1 fr. 25, soit par conséquent, en tout, pour 34 ans, cent sous de revenu. Il paraît donc difficile de soutenir que l'action Mozambique est un beau placement. Mais à vrai dire, elle n'a jamais prétendu à cette qualité. Classée dans le groupe des territoriales, elle appartient à cette catégorie de titres dont le seul rôle est de servir aux jeux de la spéculation, à quoi ils sont particulièrement aptes, car leur valeur effective n'ayant jamais pu être basée sur quelque chose de positif, toutes les fantaisies sont permises dans les supputations de l'avenir, et la réalité ne vient jamais limiter le champ des hypothèses.

On pourrait presque dire que la pire plaisanterie que puisse faire la Mozambique est de payer un coupon. On voit qu'elle ne s'y livre pas souvent. On a pu craindre qu'elle renouvelle ce geste malheureux pour l'exercice 1920 dont les comptes vont être soumis, avec un peu plus d'un an de retard, à une assemblée qui va se tenir prochainement. Il n'en est rien heureusement. L'action Mozambique, accablée par un dividende de 1 fr. 15 valait tout au plus 25 francs ; et c'est effectivement vers ce niveau qu'on a pu, à certain moment, la traiter l'année dernière ; lorsqu'il s'est affirmé qu'elle ne toucherait rien, on n'a pas hésité à la pousser progressivement en avant. Elle cote actuellement à 45 fr., et des notes dont la remarquable uniformité permet de croire que la vérité est apparue à une certaine partie de la presse, lui assignent des cours plus élevés.

On ne saurait essayer d'étudier la Mozambique dans une note aussi brève que celle-ci ; rappelons seulement qu'elle possède des droits d'administration et d'exploitation sur environ 16 millions d'hectares dans la colonie portugaise dont elle porte le nom. Son capital, entièrement émis depuis 1919 est de 6.750 contos-or, soit au pair 1.500.000 livres sterling ou 37 millions 500.000 fr. ; il est composé de 1.500.000 actions de 4.500 reis-or ou 1 livre sterling ou 25 francs. Les profils proviennent, ou plus exactement doivent provenir, des exploitations directes ou des participations dans les filiales qui ont été constituées. La Compagnie perçoit des recette's douanières et des revenus administratifs de toute nature ; elle gère le port de Beira et, notamment, divers établissements agricoles ; ses principales participations sont les suivantes :

Companhia du Luabo, 130 actions de 1 liv. sterling ; Companhia Connial *[sic]* du Buza, 980 dictions de 1 liv. st. ; Banco de Beira, 2.500 actions ordinaires, 2.500 actions privilégiées de 20 liv. st. ; Mozambique Macequece, 35.000 actions de 10 sh. ; Andrada Mines, 16.551 actions de 2 sh., 1.000 actions. de 1 livre sterl. ; Trans-Zambézia, 200.000 actions de 1 liv. st. ; Palbromur Im Mines, 200 actions de 1 liv. st. ; Beira Ry, 109.200 actions de 1 liv. st. ; Général Africo Ry, 24.885 actions de 1 liv. st. ; Chemins de Fer de Beno au Zambèze, 1.500 actions de préférence de 500 fr. (libérées de 330 francs), 4.125 actions ordinaire de 500 fr. ; Port Coud Putolis, 750 actions de 1 liv. st. ; Mozambique Ind. et Com., 278.826 actions de 1 liv. st. ; East Coast, 10 obligations de 100 liv. sterling.

Le résultat bénéficiaire net s'établit sur la base des récoltes en Afrique et en Europe, déduction faite de toutes charges. Pour 1918, les récoltes totales avaient, été de 6.197.000 fr. ; en 1919, elles n'étaient encore que de 8.164.000 ; la progression n'était donc pas très sensible, circonstance que le conseil attribua à la guerre ; pour 1920, le total n'est que 8.413.000 fr., ce qui n'est pas spécialement brillant, et, contrepartie fâcheuse, les dépenses augmentent. Le solde bénéficiaire net de 1.088.000 fr. en 1912, après être tombé au plus bas à 207.000 fr. en 1917, se relève péniblement à 1.582.000 fr. en 1919 ; pour 1920, il n'est plus que de 392.744 fr., de sorte qu'après répartition des bénéfices, le report à nouveau de 2.702.748 fr. fin 1919, revient à fin 1920, après passation des écritures à 1.594.854 fr. ce qui est décevant pour ceux qui attendent un coupon, car c'est justement la lente accumulation des bénéfices reportés qui permet de répartir quelque chose aux actionnaires.

Certes, la Mozambique est une vaste affaire ; elle paraît même dans. le groupe des entreprises de même nature une des moins éloignées d'une existence régulière et de bénéfices satisfaisants. Mais moins éloigné n'est qu'un terme de comparaison qu'il ne faut pas confondre avec prochain. Pour répartir 5 % à son capital, la Mozambique doit décaisser 1.875.000 fr. ; ce n'est pas tout de suite qu'elle pourra disposer annuellement d'une somme pareille, ne correspondant, au reste, qu'à 1 fr, 25 de dividende. Pour justifier le cours de 45 fr. présentement coté, il faudrait un dividende double — soit 3 millions 750.000 fr. par an — et le titre ne rapporterait encore qu'un tout petit peu plus de 5 % ; l'énoncé seul de ces chiffres dispense de commentaires. Ajoutons, avant de finir, que la Mozambique établit ses comptes à la fois en monnaie portugaise, en monnaie française et en monnaie anglaise en se basant sur le pair respectif de ces monnaies, ce qui peut laisser place, en dépit des affirmations du conseil, à des surprises.

Annuaire Desfossés, 1923, p. 995 :

Compagnie de Mozambique :

Conseil d'administration : MM. C.-F. dos Santos Silva, A.-J. da Cunha, de Carnaxide, J.-A.-A. Pedros, B. de Sousa, C. Roma du Bocage, M. E. Correia, N. de Freitas Queriol. A.-L. Vievia Soarès, P. Lefèvre-Vacquerie.

Comité de Paris : MM. T. Mante, de Séguier, D. Zafiropoulo, J.-A. White.

Comité de Londres : MM. A. Sharpe, M. W. Elphinstone, L. Oury, J.-A. White.

CHARTERED

(*La Journée industrielle*, 19 juillet 1924)

……

L'agrandissement des quais de Beira se poursuit: une extension de 50 mètres s'achève. Une autre (de 115 mètres) attend pour être entreprise la sanction de la Compagnie de Mozambique.

———————————

Annuaire Desfossés, 1925, p. 1131 :
Compagnie de Mozambique :
Conseil d'administration : Dr Ruy Ennes Ulrich, Dr Augusto Luis Vieira Soares, Dr Antonio Baptista de Sousa, Nuno de Freitas Queriol, Tomas de Paiva Raposo, Manuel Maria Coelho, Jaime da Fonseca Monteiro, Dr José B. G. Teixeira, Carlos de Almeida Pereira.
Comité de Paris : MM. Demetrius Zafiropulo, P. Lefèvre Vacquerie, comte de Séguier.
Comité de Londres : Sir Alfred Sharpe, K. C. M. G., C. B. Libert Oury, The Hon, Mountstuart, W. Elphinstone.

———————————

CHARTERED
(*La Journée industrielle*, 26 février 1925)

……
Les compagnies de chemins de fer veulent faire de Beira « le port de la Rhodésie ». Le président rappelle l'accord intervenu en 1923, sous les auspices du gouvernement portugais, entre la Compagnie de Mozambique et un groupe indépendant, le Port of Beira Development Co., pour construire des quais en eaux profondes et compléter l'équipement de Beira. Bien que cette concession, dit le président, empiète à certains égards sur les droite de la Chartered, la compagnie a décidé d'entrer en négociations avec le groupe concessionnaire ; les pourparlers sont déjà très avancés, et le président croit qu'ils auront une issue favorable : dans ce cas, les compagnies de chemins de fer, pour faire face au développement du trafic, agrandiront leurs entrepôts.

———————————

MOZAMBIQUE
(*La Revue coloniale*, décembre 1926)

À l'assemblée des actionnaires du 31 décembre prochain, il ne sera pas proposé de dividende.

———————————

Annuaire Desfossés, 1927, p. 917 :
Compagnie de Mozambique :
Conseil d'administration : *idem*.

———————————

Compagnie de Mozambique
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 10 décembre 1928)

L'assemblée du 8 décembre a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1927 se soldant par un bénéfice net de 447.475 escudos or. Il a été réparti : 22.370 escudos au fonds de réserves, 11.186 escudos au crédit de l'État, 16.621 escudos aux amortissements. L'assemblée extraordinaire a approuvé la réduction du capital de £ 2.500.000 à £ 1.250.000 qui a été réalisée en ramenant le nominal des actions de 20 sh. à 10 sh., elle a ensuite procède à l'augmentation du capital ainsi

réduit, par l'émission de 1.388.888 actions de 10 sh. ; desquelles 138.888 seront remises au gouvernement portugais.

———————————

Annuaire Desfossés, 1929, p. 969 :
Compagnie de Mozambique :
Conseil d'administration : *idem*.

———————————

COMPAGNIE DE MOZAMBIQUE
(*Le Temps*, 14 octobre 1929)

Ainsi que nous l'avons indiqué, les comptes qui ont été soumis à l'assemblée générale tenue hier font ressortir un bénéfice net de 665.905 escudos or, contre 447.475 escudos pour l'exercice précédent.

Exprimé en francs, le bénéfice net atteint 18 millions de francs environ, contre 12 millions pour l'exercice 1927 (on sait que 4 escudos 1/2 or équivalent à une livre sterling).

Sur cette somme, il a été affecté 33.295 escudos au fonds de réserve, 150.388 escudos aux amortissements sur les immobilisations faites au cours de 1928 et 465.574 87 escudos à l'amortissement du compte « propriétés et droits acquis ».

Le rapport du conseil souligne le développement du mouvement commercial dans le territoire du Mozambique, ainsi que le montre le tableau suivant :

	Valeurs en escudos	
Importation	6.336.428	5.707.770
Exportation	3.277.200	2.696.543
Réexportation	1.017.088	663.518
Transbordement	5.421.836	4.243.058
Transit	56.023 660	54.795.153
Cabotage	1 482. 528	1 382 962
Totaux	73.558.740	69.489.004
En plus en 1928	4.069.736	

Le chiffre total du mouvement des opérations commerciales, 73.558.740 escudos, est le plus élevé enregistré dans la dernière décennie.

Le rapport s'étend ensuite assez longuement sur les progrès réalisés dans les services du port de Beira :

« En 1928, 644 navires au long cours et de grand cabotage sont entrés dans le port de Beira, ce qui constitue le chiffre le plus élevé atteint jusqu'à présent dans l'histoire du mouvement maritime du territoire. Ils ont apporté au susdit port 284.942 tonnes de cargaison, soit 13.923 de moins que pendant l'année antérieure et 9.180 passagers, soit 1.832 de plus qu'en 1927.

» Le nombre de sorties s'est élevé à 650 navires, soit 56 de plus qu'en 1927 et 141 de plus qu'en 1926. La cargaison embarquée a atteint le poids de 436.278 tonnes,

52.542 de plus qu'en 1927, et le nombre de passagers sortis a été de 7.253, soit 2.363 de plus qu'en 1927 et 2.449 de plus qu'en 1926.

» Les 644 navires entrés, qui jaugeaient 2.780.840 tonnes brutes, ont transbordé également dans le port de Beira 85.558 tonnes, soit 18.505 de plus qu'en 1927, et les 650 navires sortis, qui avaient le tonnage brut de 2.784.878, ont reçu dans le susdit port 77.931 tonnes de cargaison, par transbordement, soit 6.961 de plus qu'en 1927.

» L'examen de ces chiffres nous montre que le mouvement du port de Beira a augmenté sûrement et progressivement et a déjà dans l'année 1928 dépassé un total de 884.000 tonnes de marchandises (chargées, déchargées ou transbordées) et tout indique que pendant l'année en cours on atteindra un million.

» Le nombre total des passagers embarqués et débarqués s'élève à 16.433, ce qui représente une augmentation considérable par rapport à toutes les années antérieures. »

D'autre part, le nombre des concessions a baissé de 1.045 en 1927 à 1.033 en 1928.

« Ce fait n'a cependant pas la signification qu'il peut présenter à première vue. Contre-balançant en partie la diminution constatée, il convient de signaler que pendant l'année 1928, on a refait ou rectifié 7 concessions.

Il est certain que l'enthousiasme extraordinaire pour les concessions de terrains, que l'on a constaté il y a quelques années, a disparu. La propriété agricole n'a guère de mouvement par suite des énormes charges hypothécaires que les concessionnaires ont contractées à leur égard.

Mais la propriété dégrevée conserve, d'une manière générale, sa valeur. On peut citer l'exemple d'une propriété de 2.000 hectares dans la circonscription de Manica, qui a été vendue en 1928 pour la somme de 8.000 livres. »

La valeur de la production d'or et d'argent a été de 18.018 livres, en diminution sur l'année précédente, la drague de l'Andrada Mines* ayant traversé une zone plus pauvre. Il a été produit aussi pour 2.940 livres de minerai d'étain.

D'après le dernier recensement, la population indigène du territoire est de 359.115 habitants, soit une augmentation de 5.259. La population européenne est passée de 2.425 habitants à 4.296, et le nombre des travailleurs indigènes engagés en 1928 est de 138.305.

Parmi les compagnies concessionnaires, la Companhia Colonial do Buzi a produit 10.264 tonnes de sucre et elle espère dépasser largement ce chiffre à l'avenir. La Sena Sugar Estates a produit 22.345 tonnes de sucre (+ 5,797) ; sa récolte de cette année ne sera pas inférieure à celle de 1928.

La Mozambique Industrial and Commercial Co se borne actuellement à la culture du sisal ; elle en a produit 797 tonnes. Elle avait cédé en 1927 l'exploitation du coton à la Compagnie cotonnière du Mozambique, qui, l'an dernier, a acheté 1.878.896 kilos (+ 113,724).

Le Transzambezia Railway, auquel la prochaine construction du pont sur le Zambèze réserve un avenir prospère, a vu son trafic augmenter considérablement, de même que les Beira et Mashorial and Railways, dont le trafic total a dépassé 674.000 tonnes en 1928.

———————————

COMPAGNIE DU MOZAMBIQUE
(*Le Journal des finances*, 31 octobre 1930)

Suivant décision de l'assemblée générale extraordinaire du 8 décembre 1928, le capital a été ramené à £ 5.625.000 par réduction de la valeur nominale de chaque action de £ 1 à 10 sh. Les certificats créés depuis cette date en échange de coupures anciennes portent imprimée la mention « valeur nominale 10 sh. »

En vue d'assurer la transformation de la totalité des actions en titres libellés « 10 sh. », les actions anciennes portant encore la valeur nominale « £ 1 » doivent être présentées, dès à présent, au siège du Comité de Paris, 53, boulevard Haussmann, pour y être revêtues d'une estampille indiquant la réduction de la valeur nominale â 10 shillings.

———————————

Annuaire Desfossés, 1931, p. 987 [saisi main] :

Compagnie de Mozambique :

Conseil d'administration : Dr Ruy Ennes Ulrich, Dr Augusto Luis Vieira Soares, Dr Antonio Baptista de Sousa, Nuno de Freitas Queriol, Tomas de Paiva Raposo, Manuel Maria Coelho, Jaime da Fonseca Monteiro, Dr José B. G. Teixeira, Carlos de Almeida Pereira et un nouveau, J. Perry de Lind.

Comité de Paris : Demetrius Zafiropulo, P. Lefèvre Vacquerie, comte de Séguier.

Comité de Londres : Sir Alfred Sharpe, K. C. M. G., C. B. Libert Oury, The Hon, Mountstuart, W. Elphinstone.

———————————

Annuaire Desfossés, 1933, p. 1044 :

Compagnie de Mozambique :

Conseil d'administration : Dr Ruy Ennes Ulrich, Dr Augusto Luis Vieira Soares, Dr Antonio Baptista de Sousa, Nuno de Freitas Queriol, Tomas de Paiva Raposo, C. de Magalhaes, A. de Sa Carneiro, L. Ferraz, de Olivivia e Castro, Pinto Basto, V. Soares, Dr José B. G. Teixeira, A. Charpe, F. de Siguera, de Carnaxide

Comité de Paris : Demetrius Zafiropulo, P. Lefèvre Vacquerie, comte de Séguier, J.-A. White.

Comité de Londres : Sir Alfred Sharpe, K. C. M. G., C. B. Libert Oury, The Hon, Mountstuart, W. Elphinstone.

———————————

Compagnie de Mozambique
(*La Journée industrielle*, 12 octobre 1934)

Le bénéfice net de la gestion pour l'exercice 1933 ressort à 3.120.369 escudos contre 4.005.013 en 1932. Compte tenu du report antérieur, le solde disponible est de 5.487.609 escudos.

Le conseil proposera à l'assemblée ordinaire du 26 octobre d'affecter au fonds de réserve 5 % des bénéfices nets, soit 156.018 escudos contre 200.250 ; de prélever pour l'État 2 1/2 % de ces mêmes bénéfices, soit 78.009 escudos contre 100.125 ; de déduire des bénéfices restants les amortissements proposés dans le rapport, soit 1.286.141 escudos contre 1.337.337. Le reliquat du solde disponible, soit 3.967.500 escudos, passera a un nouveau compte intitulé « réserve spéciale ».

———————————

Compagnie de Mozambique
(*La Journée industrielle*, 23 septembre 1936)

Les comptes de l'exercice 1935, qui seront soumis à l'assemblée ordinaire qui se tiendra le 6 octobre, à Lisbonne, font ressortir un solde créditeur net de 8.732.259 escudos, contre 6.815.140 escudos pour l'exercice 1934.

Une somme de 436 613 escudos sera appliquée au fonds do réserve, l'Etat recevant à titre de participation 218.306 escudos. Il sera affecté d'autre part aux amortissements 1.343.815 escudos et porté au fonds de réserve spéciale 6.733.525 escudos.

———————————

Annuaire Desfossés, 1937, p. 1166 :

Compagnie de Mozambique :

Conseil d'administration : Joao de Azevedo Coutinho Fragoso de Siqueira, président ; Dr Augusto Luiz Vieira Soares, adm. dél. ; Antonio Martins de Andrade Velez, Filipe Trajano Vieira da Rocha, Teofilo Lima Coelho de Magalhaes ; Carlos Augusta de Sà Carneiro ; Guilherme Ivens Ferraz ; Dr Vasco Guedes de Vasconcellos ; Joao de Almeida ; Dr Pedro de Barbosa ; Falcao de Azevedo e Bourbon (comte de Azevedo) ; Alexandre Alberto de Sousa Pinto ; Arthur Brandao : Estolano Dias Ribeiro ; Tomaz de Paiva Raposo ; Alfredo Cabral de Oliveira e Castro.

Comité de Paris : Demetrius Zafiropulo, comte de Séguier.

Comité de Londres : Libert Oury ; O.B.E., The Hon, Mountstuart ; W. Elphinstone; Vivan Libert Oury.

———————————

Compagnie de Mozambique
(*La Journée industrielle*, 24 août 1937)

Les comptes de l'exercice 1936, qui seront soumis à l'assemblée ordinaire du 6 septembre, se soldent par un bénéfice de 10.588.399 escudos contre 8.732.259 escudos en 1935.

Le conseil proposera d'affecter 529.419 escudos au fonds de réserve, 264.709 escudos à l'État, 1.344.546 escudos aux amortissements et de porter, comme l'an dernier, le solde disponible, soit 8.449.722 escudos, au fonds de réserve spéciale.

———————————

COMPAGNIE DU MOZAMBIQUE
(*Le Journal des débats*, 18 août 1938)

Les comptes de l'exercice 1937, qui seront présentés à l'assemblée annuelle du 2 septembre, font ressortir un bénéfice de 10 millions 526.384 escudos contre 10.588.399 escudos en 1936.

Le conseil proposera à l'assemblée d'affecter ce bénéfice aux rubriques suivantes : 536.419 escudos (contre 539.419 escudos) au fonds de réserve, 263.159 escudos (contre 264.709 escudos) à l'Etat, 1.651.223 escudos (contre 1.344.546 escudos) aux amortissements, !e solde de 8.085.682 escudos (contre 8.449.732 escudos) au fonds de réserve spéciale.

La différence entre !es bénéfices de 1936 et ceux de 1937 provient, déclare le rapport, de ce que !es bénéfices en Europe furent moindres et des différentes rectifications d'inventaires que le conseil d'administration a trouvé prudent d'effectuer, dans le but de stabiliser quelques comptes de l'actif d'Afrique, afin d'obtenir une meilleure actualisation.

Les disponibilités de la Compagnie, au 31 décembre de l'année écoulée, étaient de 23.036.660 escudos en Europe, et de 118.471 escudos-or en Afrique, contre respectivement 14.728.953 escudos et 95.575 escudos-or à la fin de 1935.

———————————

COMPAGNIE DU MOZAMBIQUE
(*Le Journal des débats*, 19 juillet 1939)

Les recettes douanières du Port de Beira, pendant le mois de mai, ont été de £ 35.946, en. comparaison avec £ 35.498 pour le même mois de 1938.

———————————

Compagnie de Mozambique
(*L'Information financière, économique et politique*, 19 août 1939)

L'excédent des recettes sur les dépenses, en Afrique, a été, pour l'année 1938, de 777.358 escudos-or, dont il faut déduire la somme de 275.408 etc. à titre de rectification d'inventaires, soit, net. 501.950 esc.-or. Les taux de conversion adoptés étant de 4,50 esc.-or pour une livre, valant elle-même 110 esc. métropolitains, on obtient — avec l'excédent des recettes sur les dépenses de la Caisse d'émission (1.199.183 esc. m.) — un total de 13.469.071 esc. m. En Europe, l'excédent des dépenses sur les recettes a été de 4.051.547 esc. m., plus 14.744 esc. de dépréciation, soit en bloc 4.066.291 esc. Le bénéfice de la gestion s'établit donc, en définitive, à 9.402.780 esc. m. contre 10 526.385 pour l'année 1937.

Bien que les recettes aient augmenté, les bénéfices sont moindres, à cause de l'accroissement des dépenses, résultant, en grande partie, des modifications devenues nécessaires aux cadres administratifs par le développement du territoire et, aussi, par le fait que le conseil a jugé convenable de poursuivre sa politique d'amortissement des inventaires.

Les disponibilités de la Compagnie, au 31 décembre, étaient de 14.104.264 esc. en Europe et de 131.043 esc.-or en Afrique. La situation financière et économique est considérée par le conseil de surveillance comme satisfaisante.

L'assemblée doit se tenir le 1er septembre prochain ; il lui sera proposé d'affecter 5 % du bénéfice, ou 470.139 escudos, aux fonds de réserve ; 235.069 escudos représentent la part des bénéfices (2 1/2 %) de l'État ; il est porté aux amortissements 1.945.252 esc., et le reliquat de 6.752.319 esc. passe à la réserve spéciale.

*
* *

L'augmentation du mouvement commercial a été assez notable par rapport à 1937: 76.315.128 contre 64.423.629 esc.-or, soit une augmentation de 18,5 %. Pour la décennie, le maximum atteint correspond à l'année 1930, avec un montant de 83.049.900 esc., et le minimum à 1933, avec 38.737.278 esc.

Le détail des opérations commerciales est le suivant :

	1937	1938
Importation	2.229.850	3.289.010
Exportation	1.920.532	1.567.324
Réexportation	628.145	727.649
Transbordement	3.614.638	3.398.326
Transit	55.455.959	66.801.179
Cabotage	374.505	531.640
Totaux	64.423.629	76.315.128

À l'importation, on constate une augmentation des marchandises étrangères, à concurrence de 2.889.508 esc., particulièrement pour le ciment et les matériaux de construction.

En ce qui concerne l'exportation, le total a diminué, l'année dernière, de 353.208 esc., portant sur le coton brut, les arachides, le coprah, l'or, le sucre et les pamplemousses.

Les opérations de transit accusent un accroissement de 11.345.220 esc. et se trouvent principalement représentées par des métaux bruts, minerais. produits alimentaires, tabac en feuille, marchandises diverses.

———————————

Annuaire Desfossés, 1940, p. 915 :

Compagnie de Mozambique :

Conseil d'administration : MM. Joao de Azevedo Coutinho Fragoso de Siqueira, président ; Dr Augusto Luiz Vieira Soares, adm. dél. ; Antonio Martins de Andrade Velez, Filipe Trajano Vieira da Rocha, Teofilo Lima Coelho de Magalhaes ; Carlos Augusta de Sà Carneiro ; Guilherme Ivens Ferraz ; Dr Vasco Guedes de Vasconcellos ; Alexandre Alberto de Sousa Pinto ; Arthur Brandao : Estolano Dias Ribeiro ; Tomaz de Paiva Raposo ; Alfredo Cabral de Oliveira e Castro.

Comité de Paris : Demetrius Zafiropulo, comte de Séguier.

Comité de Londres : The hon. Mountstuart W. Elphinstone ; Vivian Libert Oury.

———————————

Annuaire Desfossés, 1945, p. 922 :

Compagnie de Mozambique :

Conseil d'administration : Lisbonne : Carlos Augusto de Sà Carneiro (président intérimaire), Augusto Louis Vieira Soares (administrateur délégué) ; Artur Brandào (administrateur délégué adjoint) ; Antonio Raûl Gomes Pereira, Teofilo Duarte, Alfredo Cabral de Oliveiro e Sastro.

Londres : Vivian L. Oury, The Hon. Mountstuart William Elphinstone.

Paris : Demetrius Zafiropulo, Marcel Cazes [20].

Conseil de surveillance : Antonio Maria de Fontes Pereira de Melo, Marques de Fontes, président ; Dr Manuel Antonio Magalhaes Coutinho Cardoso de Oliveira, Antonio Alberto Bressane Leite Perry de Sousa Gomes, José Lourenço de Almeida Castelo Branco, Henri Van der Vurst.

---

[20] *Marcel* Antoine Ernest Cazes (1903-1987) : marié à Arlette Desvaulx de Beaurepaire. Polytechnicien. Directeur général des relations internationales du Crédit lyonnais, président de la SLIVAM.

Participations : Beira Railway C°, Cia da Porto da Beira, Trans-Zambezia Railway C, Cie coloniale do Buzi.

———————————

Annuaire Desfossés, 1948, p. 2936 :
Compagnie de Mozambique :
Conseil d'administration : *idem*.

———————————

LISBONNE
COMPAGNIE DE MOZAMBIQUE.
(*L'Information financière, économique et politique*, 20 avril 1951)

Au cours de l'assemblée annuelle à laquelle la presse n'a pas été admise, une nette opposition s'est manifestée à l'égard de l'administration de la société. Après discussion, deux des motions présentées ont été approuvées. L'une vise à modifier les comptes qui ne seraient pas tout à fait exacts ; la seconde à augmenter les salaires du personnel du siège de Lisbonne.

L'assemblée a approuvé la même distribution de dividende que l'an dernier, soit 12 escudos aux actions de 250 escudos et 2.40 aux actions de 50 escudos. Cette distribution absorbe 6 millions d'escudos sur le bénéfice net de 7 millions 373 723 escudos.

Le conseil d'administration a été réélu, sans changement.

———————————

Annuaire Desfossés, 1953, p. 785 :
Compagnie de Mozambique :
Conseil d'administration : MM. A. Alberto de Sousa Pinto, pdt ; A. Brandão, adm.-dir. ; A. Cabrai de Oliveira E Castro, J. Dos Santos Quelhas Lima, A. Eduardo Da Costa Lobo, M. Cazes, G. Thieux, V. L. Oury, A. Raûl Gomes Pereira.

Conseil de surveillance : Antonio Maria de Fontes Pereira de Melo, Marqués de Fontes, président ; Dr. Manuel Antonio Magalhaes Coutinho Cardoso de Olivera, José Lourenço de Almeida Castelo Branco, Henri Van der Vurst, J. L. da Camara de Saldanha.

———————————

COMPAGNIE DE MOZAMBIQUE.
[Desfossés 1956/752]

CONSEIL : MM. A. Alberto de Sousa Pinto, pdt ; A. Brandão, adm.-dir. ; A. Cabral de Oliveira e Castro ; A. Eduardo Da Costa Lobo, M. Cazes, G. Thieux, V.L. Oury, A. Raul da Mata Gomes Pereira.

CONSEIL DE SURVEILLANCE : MM. Antoni Maria Fontes Pereira de Melo, Dr Manuel Antonio Magalhaes Coutinho Cardoso de Olivera, José Lourneço de Almeida Castelo Branco, J. L da Camara de Saldanha.

SIÈGE SOCIAL : Beira (Afrique Orientale). Administration : Lisbonne (Portugal), 10, Largo da Biblioteca Publica.

CONSTITUTION : Société anonyme portugaise, constituée par décrets royaux des 8 mars 1888, 11 février 1891 et 17 mai 1897, modifiée par les assemblées extraordinaires de juin et juillet 1942, 29 juin 1943 et 12 mai 1948.

OBJET : Le commerce et l'industrie se rattachant à l'exploitation coloniale.

CAPITAL SOCIAL : 125 millions d'escudos-or, divisé en 500.000 actions de 250 escudos.

ASSEMBLEE GENERALE : Avant fin octobre. 1 voix par 100 actions, maximum le 1/10e du capital social. Dépôt des titres : 15 jours avant .la réunion.

COTATION : Courtiers « Cote Desfossés » actions 134. — Notice SEF : MI 388.

	Produits totaux	Dépenses diverses	Bénéfices	Dividende
	(En 1.000 escudos-papier)			
1938	67.408 (1)	58.000(1)	— 9.402(1)	— 9.167 (1)
1939	70.690	57.873	13.816	—
1940	71.569	58.750	12.818	—
1941	71.572	59.740	11.832	—
1942	48.764	34.685	14.128	—
1943	7.452	10.455	— 3.003	—
1944	14.586	8.293	6.242	—
1946	14.149	6.864	7.286	4 %
1946	16.782	8.508	8.278	6 %
1947	14.991	8.185	6.806	2 escudos
1948	17.014	8.609	8.405	2,50 escudos
1949	14.202	6.665	7.537	12
1950	12.921	5.647	7.874	12
1951	18.502	6.720	11.281	12
1952	10.878	5.284	5.589	8
1953	10.402	5.279	5.128	8
1954	13.127	6.598	6.529	8

(1) En 1.000 escudos-papier.

BILANS AU 31 DECEMBRE (en 1.000 francs)

	1950	1951	1952	1953	1954
PASSIF					
Capital	125.000	125.000	125.000	125.000	125.000
Réserves et provisions	45.293	49.642	50.107	49.586	48.082
Dette flottante et crédits à liquid.	4.729	5.698	15.062	41.134	43.934
Comptes d'ordre	15.385	11.467	12.158	16.925	15.588
Comptes en liquidation	1.881	3.118	1.106	938	13.000
	192.238	194.925	208.488	233.538	245.604

ACTIF					
Immobilisations	95.833	105.667	116.626	134.524	158.033
Participations financières	1.000	1.000	1.000	1.000	1.000
Portefeuille	54.720	44.723	56.497	56.488	60.312
Débiteurs	8.306	8.218	5.266	11.466	11.809
Disponible	9.632	21.647	6.430	11.350	2.573
Comptes d'ordre	16.835	11.467	12.158	16.925	15.588
Comptes en liquidation	7.912	7.203	5.456	1.780	1.789
	192.238	194.925	208.488	233.538	245.604